

EUROPEAN COAL AND STEEL COMMUNITY
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
EUROPEAN ATOMIC ENERGY COMMUNITY

COMMISSION

**Address by
Mr. François-Xavier Ortoli,
President of the Commission
of the European Communities,
to the European Parliament**

*Presentation of the
General Report for 1975 and
programme of the Commission for 1976*

Strasbourg, 10 February 1976

PROVISIONAL EDITION

The year which has just begun will be this present Commission's last year in office. Naturally, we want to make it a key year in the building of Europe, so you will understand me if I dwell upon the projects we would like to complete and those we would like to see launched before we leave. However, before outlining our programme for the year ahead I feel that, even more than in past years, we need to look back at what the Community has achieved and to make a true and fair assessment of its successes and failures.

In point of fact, the last few years have seen a good deal of both.

In economic and industrial terms they are the worst we have experienced since the end of the second world war. It was not until late in 1975 that the economies of certain Member States looked as though the beginnings of a recovery were in sight and the upturn took its first hesitant steps forward. What is more, the economic crisis had different effects in each Member State, and although, with vigorous encouragement from the Commission, serious attempts have been made to get economic policies closer in step with each other, the gaps between us are wider now than they were when the crisis began.

On the other hand there is a greater awareness of Europe. The need to build Europe as a united response to problems facing all of us has been felt more keenly both by the powers that be and by the man in the street.

Three very important factors go to illustrate this.

First, British public opinion came down firmly in favour of staying in the Community. This was a hurdle which had to be cleared before we could really start moving forward again.

Second, recent years have seen great progress in institutional terms: decisions can now be taken more efficiently and are subject to greater democratic control.

It has been decided that Parliament will be elected by direct universal suffrage, and a date has been set. Parliament's budgetary powers have been extended. Its meetings with the Council have been more frequent and have dealt with matters of greater substance - at times quite heatedly; we welcome this as a new step along the road towards a more democratic system.

Nineteen seventy-five was also the year in which the European Council was set up. When I spoke to you here last year, I looked to the future in a spirit of optimism qualified by certain apprehensions: I was concerned that the Community machinery might be encroached upon by the less reliable procedures of intergovernmental cooperation. The risk is still there, but I am in no doubt that something has been gained: the European Council has provided us with a new organ capable of taking major decisions under the Treaties which set the future course of the Community and its Member States. Take, for instance, the successful conclusion of the renegotiations, the decision on direct elections to Parliament or the decision that the Community would speak with one voice in the North-South Dialogue.

On the whole, then, the European Council can be said to be an asset, but let us hope that it will continue to combine flexibility, decisiveness and creativity with respect for the institutional system and the rules laid down in the Treaty.

A great deal of fruitful consideration has been given to European integration - witness the reports made by the individual institutions and subsequently the Tindemans report. I shall be coming back to this later.

The third of the factors to which I alluded is the definite progress that has been made in implementing those common policies which are the stuff of the Community's life.

A shining example here is our policy on development in the third world. The Lomé Convention provides forty-six African, Caribbean and Pacific countries with a whole series of development facilities on a hitherto unparalleled scale; some of these, such as the export earnings stabilization scheme, are truly audacious in their novelty. Lomé goes well beyond the merely economic: it gives a complete picture of how the Community views its links with the developing countries - peace, dialogue and cooperation. In addition to Lomé we have introduced measures - such as the generalized system of preferences - whereby the Community can take action all over the world and, as was seen in the United Nations, have further developed our global approach to relations with the third world.

Our overall Mediterranean approach has progressed beyond the confines of trade relations to give expression to the full potential of our cooperation policy. We have just completed the negotiation of agreements with the three Maghreb countries, and similar agreements have been offered to Egypt, Syria, Jordan and Lebanon. Shortly we expect to begin negotiations for an outline agreement on economic and commercial cooperation with Canada, and there is a prospect of talks on a trade agreement with China.

The Community has made significant progress in its economic policies at home. Three aspects strike me as being particularly promising:

- (i) the Member States are making increasing efforts at concerted action on the basis of general economic policy recommendations from the Commission, and their economic policies are gradually coming closer into line or at least becoming more compatible;
- (ii) now that the Regional Development Fund is actually operating, more and more resources are being channelled to our poorer regions and a further dimension has been added to the Community's commitment to solidarity;
- (iii) after so many years of apathy a decision has at last been taken to get the Community institutions moving again on energy policy.

Another item to be entered on the credit side is that measures to counter the economic crisis have not led to a resurgence of protectionism in the Community. This is no small achievement.

But I would be falsifying the picture if I failed to mention the debit items. The biggest of these is the absence of any decisive progress towards economic and monetary union. Circumstances are largely to blame, but there has been a lack of conviction too. Yet it must be made clear that economic and monetary union is not only essential to European integration: it is also, quite simply, the only remedy for the ills that beset us individually.

The Commission and, I hope, the other institutions will therefore be concentrating on these items.

*

* *

This year will be devoted mainly to projects of a practical nature, and we shall seek to work with the facilities already available to us in order to discharge three fundamental imperatives.

The first of these, and the most immediate, is to present a united front on the major external problems of the day.

The second is that real progress must at last be made towards economic and monetary union and that the common policies which are the living proof of European integration must be strengthened.

The third is that we must play a full part in the institutional debate which began with our separate reports on European Union and will continue now that Mr Tindemans has published his conclusions.

THE WORK AHEAD

1. First imperative: a united front on the major external problems of the day.

(a) The Conference on International Economic Cooperation

The Commission looks upon this Conference as an event of cardinal importance.

The North-South Dialogue will quite certainly be one of the most ambitious attempts since Havana and Bretton Woods to reshape international economic relations on lines that will make for a just and more equitable economic order.

We should be guided in this undertaking by three maxims: comprehensiveness, unity of action and flexibility.

Comprehensiveness, because it is agreed - and quite rightly - that the topics to be dealt with are related, that there is a degree of overlap between the problems of energy, raw materials, development and finance.

Needless to say, a comprehensive approach does not mean that it is any the less necessary to take exact stock of each individual problem, to relate the part to the whole. We shall have to agree on how to share out the work and the time available for the separate negotiations that will develop on each point. The really important issue, however, is to maintain a measure of overall coherence with a view to arriving at a broad vision of future relations between nations.

Unity of action, because, having agreed to take part as a single delegation, the Community must continue throughout the Conference to speak with a single voice if it is to defend its interests effectively.

Flexibility, because the Community must do all it can to ensure that the Conference arrives at the kind of arrangement that is acceptable to all.

It is in this spirit that the Commission, which is honoured to have been appointed co-Chairman of one of the Commissions of the Conference, will set about its work this year. It will strive to make the Community a major contributor to the great debate which is about to open.

One aspect of this work which still remains to be tackled seriously is the study of the potential consequences of the Conference for the Community's economy. These must be examined most carefully so that we do not commit ourselves blindly and so that we can prepare ourselves for the future better than we are doing at present.

(b) The quest for independence

I mentioned a year ago the great importance that I attach to this particular objective. An independent Europe is a Europe that is able on its own to take those great decisions that shape its destiny. But it will not be able to do so unless it is sufficiently aware of its own identity and possesses enough material resources and economic power to make the transition from talk to decision-making.

That there is a European identity is something of which we are all convinced. Europe's geographical situation, its deficiency in energy and raw materials, its history (whence the special ties it has with the Third World) - all this

means that our interests are not the same as those of all and sundry, and that we view the great problems of the moment from a different angle than the other great industrialized regions of the globe.

Awareness of this identity is steadily growing. To the world outside, the Community is a real entity, a new kind of international being. Within the Community, too, the idea is making headway, though the debate will not be really rounded out until we can talk openly about defence.

What we still lack - and that by a great deal - are the resources that would secure our independence. In this context, let me stress the vital need for a common policy on energy.

No doubt the situation today appears less precarious than a year ago. The oil is flowing. The price is high, but our economies have managed to adjust to the new energy situation, albeit at the cost of a severe recession.

Let us not repeat the mistakes of the past, but make provision for the future.

The strategy which the Commission has brought before the Council month after month, and which has been given confirmation by the Heads of Government meeting in Rome, is still entirely relevant. It consists first of all in setting targets for greater self-sufficiency, subject to review at any time, and then taking action to reach them by more economic use of energy and the development of new sources. Our latest proposals are along these lines. Once it has obtained your opinion, it will be for the Council to decide. I would urge it to make haste.

(c) The future shape of the Community

This year, too, the Council will have to give a ruling on Greece's application for full membership of the Community. As required by the Treaties, the Commission has delivered its opinion. This, as you know, suggests that an unambiguously favourable response should be given to Greece's application. All I want to say here is that the Commission makes no reservations as to the ultimate aim, that it attaches no political strings, and that steps it advocates are designed to facilitate Greece's accession while taking account of the realities. It is with these realities in mind, moreover, that the Commission has proposed that Greece should have access to the facilities for structural improvement available to the Community.

2. Second imperative: progress on economic and monetary union

If progress is to be made at political level - that is to say, towards European Union - the Community needs firm internal foundations. If its influence is to be felt in its relations with the rest of the world, it must have the solid backing of a more soundly based economic and monetary unity. If past achievements are to be preserved, the number of fields where policies, structures and attitudes are the same or in line with each other must be increased further.

It is a thankless task, and there is scepticism about the final objective. Wrongly so, for we are not claiming that differences do not exist between the economic situations in the Member States. Such differences do exist, and to some extent restrict our scope for action and delay the day when the Union will be completed. But if we attach too much importance to them, the danger is that we will see them widen and lose sight of our goals.

But three basic facts must constantly be borne in mind. In the first place, we have already achieved a high degree of integration: a single industrial market, the common agricultural policy, mobility of labour, the scale of intra-Community trade (more than half our trade is between Member States) - all this is now reality.

Secondly, in the economic, monetary and social fields, major steps forward are possible on many points, and - what is most important - this is true despite the disparities between economies.

And finally, Europe, as an entity, can and must take steps to close gaps and bring structures into line: agricultural policy, industrial policy, regional policy, energy policy and social policy can all be employed to restore equilibrium and have yet to be exploited to the full.

Let us not throw up our hands in despair, real as our differences may be; let us, rather, put our minds to eliminating them.

*

* *

The attempt to harmonize economic policies, announced in December 1974 and reaffirmed in Venice in August 1975 on the basis of a Commission recommendation, continues to be inadequate.

In line with the recommendation it made to the Member States last July just before they got together to adopt their plans for restimulating the economy, the Commission will continue to keep a close watch on the economic situation, for it is anxious to ensure that economic policies within the Community are mutually consistent and that available budgetary and monetary instruments can, if necessary, be redeployed. The major task for us all in 1976 will be to enhance the economic recovery and to make lasting inroads into unemployment.

The Commission's action must be reflected in concrete decisions. It is, for instance, time to begin effectively applying the provisions of the Decision of 22 March 1971 which require guidelines to be laid down at Community level for the size of all the national budgets of the Member States and the methods for financing or using budget balances. The Commission will therefore propose that a working party be set up within the Monetary Committee to report on the development of national debts.

In the monetary field as well it is important that we in the Community close ranks at a time when a new international consensus is emerging.

This does not mean - quite the contrary, in fact - that the countries participating in the snake should give up their present commitments. But as an initial step towards the harmonization of exchange rate policies and to prepare for the Community's future in this field, the whole system should, as Mr Tindemans has suggested, be incorporated in a Community procedure in which representatives from all the Member States would participate - both Ministers of Finance and Governors of the Central Banks. In this connection, the Commission will

make proposals on exchange rate policy with the aim of inducing all the Member States to define jointly their objectives and instruments. Further to the overhaul of the intra-Community currency exchange system undertaken in 1975, changes could be made in the rules for intervention, the financing machinery and the definition of and compliance with the economic discipline which goes with greater solidarity.

In this connection, particular attention should be paid to the problems of money creation, a basic factor of economic equilibrium. The fact that the international mechanisms for creating money are not functioning smoothly and the need to finance constantly growing budget deficits are two of the principal factors behind the present disorder. With the monetary policies of the Member States lacking in coherence, the Eurocurrency systems were allowed to go on producing surplus liquidity unchecked. Since arrangements to control domestic money creation and intervention on the foreign exchange markets act together on the national money supply, it is essential that monetary authorities collaborate closely within the Community in managing their internal and external policies.

If internal and external monetary stability is to be achieved and maintained, a single body needs to be set up at Community level to assess decisions relating to credit, liquidity policy, interest rates and exchange rates. This could be done by the European Monetary Cooperation Fund if it was given wider powers and greater resources and provided with an appropriate administrative structure.

In particular, in connection with the recent international decisions on gold, the Commission is considering the possibility that a proportion - still to be determined - of the gold which the IMF is to return to the Member States might form part of the reserve assets and European currencies to be deposited with the EMCF by the Member States. Once these deposits had been lodged, the EMCF would provide directly short-term and very short-term financing. This multilateralization of credits would further be facilitated by using the new European unit of account - the EJA. Its role could be extended so that it may be used in settlements between monetary authorities and as a reserve instrument.

The EJA is already being used within the Community (EIB, EDF, and ECSC), and the Commission is making every effort to encourage its use in banking and business, particularly by banks in which it has deposits and by firms which have direct dealings with the Community institutions. Why not denominate Community loans in EJA? This parallel currency approach deserves to be systematically explored.

*

* *

These are areas for immediate action, which, by substantially strengthening our common means of influencing the economic situation, would help us in our major tasks of combating unemployment, restimulating economic growth and countering inflation. However, the key equilibria cannot be restored and the new pattern in the terms of international trade cannot be properly coped with unless the Community sets itself objectives, and thereby commits the Member States to a line of action based on a medium-term policy programme. The Commission will be expressing its views on a draft

programme in July. In so doing, it will bear in mind that efforts to coordinate economic policies - short- as well as medium-term - cannot be sustained for any length of time without restoring, within the Community at least, a monetary stability which will require each Member State to accept a degree of discipline in its economic policies.

I have laid stress on the Community's economic and monetary union. Work in this field must be seen in a worldwide context. The monetary measures envisaged would lend strength to the Jamaica agreement. Furthermore, efforts to establish coherent domestic economic policies will have to take account of the interdependence of the Community and the other major economic powers, particularly the United States. These factors underline the importance of consultations between the Community and its principal partners on all economic and monetary problems.

Having said that, I will now return to the main theme of this address: that the Community can do a great deal to strengthen its internal cohesion and its common economic and monetary policy structures. So far I have referred only to the strictly economic and monetary aspect of such measures, for this is where the gravest doubts lie and the strongest action is needed. But let us also put into effect the energy policy we propose; let us show our interest in industrial policy by offering the aircraft industry a market larger than purely national markets, and hope that it will be able to take advantage of it; let us move towards a more comprehensive tax policy; let us make social and regional policy contribute something over and above mere financial compensation; and I can guarantee that many of the doubts about economic and monetary union which are entertained in high places will then be erased by the stimulating properties of action.

*

* *

When viewing these prospects - which our determination can transform into reality - we must not lose sight of the social aims we are pursuing. Each new measure in the economic field - and in particular the search for greater cohesion between national policies - will play a part in our employment policy and in eliminating social inequality. And the converse is also true: each specifically social measure will directly influence the maintenance of economic equilibrium.

For its part, the Commission will ensure that when devising its plans of action it pays greater attention to social objectives, and particularly the most pressing need - that of improving the employment situation. It will continue the long and laborious work of analysing and harmonizing social policies and will endeavour to see that the resources of the Social Fund are used as effectively as possible.

If our efforts in the social and economic fields are to produce decisive and lasting results, we must involve all the social and economic groups directly concerned more closely in our work, by keeping them informed and enabling them to take part in the Community decision-making process.

The Economic and Social Committee is of great value in this respect - both for the opinions it gives and as a means of providing information about Community activities.

The Standing Committee on Employment, which comprises the Ministers of Social Affairs of the Member States, the Commission and the two sides of industry, should forge ahead on the basis of last year's resurgence of activity.

Above all I would like to say a word about the Tripartite Conference in 1975, which was attended by workers' and employers' representatives, the Ministers of Social Affairs, most of the Ministers of Economic Affairs and the Commission. At the Conference a start was made on assessing the overall economic and social situation in Europe and the groundwork was done for future decisions. Full account of its work will be taken in drawing up the fourth medium-term economic policy programme. The next tripartite meeting, due to be held in the middle of the year, will need to analyse problems in greater detail and adopt more far-reaching conclusions. Together with workers' and employers' organizations

and the Member States, we are making every preparation for the discussions, the first task being to draw up an agenda which covers the real and essential problems.

3. Third imperative: participation in the institutional debate.

This will be the year of the great debate about Europe. Following our own contributions, it has got off to a good start with Mr Tindemans's comprehensive report, rich in ideas and proposals. In the present situation in Europe, the publication of the report is in itself a political act. Eighteen years after the Rome Treaties were drafted, Member States and institutions are, for the first time, considering what direction they should take in their pursuit of European integration.

*

* * *

The Tindemans report contains many proposals on which decisions can be taken without delay. These measures will take effect gradually. But - and Mr Tindemans himself emphasized this - they "cannot occur without a transfer of competences to common bodies ... without a transfer of resources from prosperous to less prosperous regions ... without restrictions, freely accepted certainly, but then enforced unreservedly." The only way to make our joint undertaking more effective is to develop the common policies implemented by the institutions and to increase their means of action. In our own report we stated that this transfer of powers should take place in fields where a common European policy exists to ensure that Europe will progress and prosper and that its influence will be felt in the world.

The report also calls for a review to be carried out in 1980, when it should be possible to take a fresh look at the future and to make further progress.

But how can we stop thinking in terms of more radical change, when election of Parliament by direct universal suffrage will, in the next few years, recast the structure of the Community at a time when it must again tackle the problem of enlargement? The Commission feels that the future course of the construction of Europe should be given immediate consideration and receive constant attention over the years ahead.

Today I shall speak only about some of the problems arising in connection with European Union in order to see how we might quickly reach sound decisions.

Let us look first at the Community's action abroad. Its effectiveness and its continuity hinge on how many and how comprehensive are the common policies; genuine European policies exist today only where powers are exercised by the institutions, for instance commercial policy, the customs union and agricultural policy. Only where proposals are put forward by a neutral institution will the minority accept the majority viewpoint.

If Europe is to be provided with an external policy, the loose coordination which is the essence of political cooperation must gradually be abandoned and common policies introduced in new fields.

So the Commission warmly supports the proposal gradually to transfer to the Community a substantial proportion of national funds earmarked for cooperation and development aid, to be used for major development projects, food aid or financial assistance. It also welcomes the proposal to adopt a common position on any general political issues which might arise in our relations with the Third World.

Mr Tindemans is right to highlight the need for a single institutional framework within which Europe's approach to the rest of the world could be thought out and prepared. The practice of holding consultations on political cooperation in the Council needs to be encouraged until it becomes systematic. This is already a significant measure, given that the aim is to replace cooperation increasingly by common policy.

Furthermore a single institutional framework is essential if Europe's action in speaking to the rest of the world with one voice is to be more effective. The formula of joint representation, with the Presidents of the Council and Commission acting "in tandem", proved successful in the Euro-Arab dialogue and the North-South Conference and could be used in other fields, for instance in certain contracts with the United States.

*

* *

For policies towards the rest of the world to develop, progress will have to be made on internal matters, especially on the economic and

monetary front. Any action here must of course allow for the structural disparities between the economies of the member countries. The Community must steadily eliminate them and thus foster the harmonious development of the whole. This does not mean that policies cannot to some extent be varied to deal with the specific problems of the member countries. Indeed the Treaty of Rome provides for such variations and lays down strict rules to govern them. However, such possibilities must not make us lose sight of the essential point, which is that unity and a determination to go forward together are both our objective and our strength. I am convinced, as I have tried to point out, that an ambitious yet realistic programme can be implemented on this basis.

The principle, and this I wish to make clear, must therefore always be one of joint action by the Nine. Variations in policies must be exceptional and not one of the normal features of Community development. Should they be necessary, they must be limited in time, kept within bounds by Community discipline and backed by measures of solidarity, to help us move closer together and not get further out of line. The principle is that of common law; the same rules, the same progress, the same discipline for all.

As I have said, this is the line the Commission will take when, in response to Mr Tindemans's call to reopen the debate on Economic and Monetary Union, it prepares its detailed proposals for measures which should normally apply to all the member countries.

As the range of Community policies is gradually extended, so it becomes imperative to increase protection of the fundamental human rights. The Commission is gratified by the concern shown by Mr Tindemans in his report with regard to this difficult problem. The studies required to set up the appropriate machinery, which will doubtless involve much time and hard work, must be started on without delay.

*

* *

Let us turn finally to the institutions.

Mr Tindemans's proposals are inspired by the need to inject new vitality into the existing system. But it is essential in the process not to disturb the balance between the institutions, regardless of whether their aim is to promote Community interests or to present legitimate national ones. For it is this balance which is the source of the Community's achievements to date.

The European Council is without doubt the new factor in the present phase of the effort to build a united Europe. From now on the Heads of Government must act as members of a Community institution, with all the responsibility which this entails. I have already explained how this new organ will be able to make the contribution we expect of it.

If the elected Parliament is to be true to its calling, it must be given legislative power. We must work steadily towards this goal, attempting in the meantime within the Community system to maximize the role and impact of parliamentary debates and resolutions.

As for the possibility of assigning to Parliament - within the existing institutional framework - the role of lawmaker in the strictest sense of the term, this is a matter which closely concerns both Parliament and the Commission. The two institutions must meet and seriously discuss this important proposal - on which I must confess we have our doubts - a task which will fortunately be made easier by the bonds built up between us by trust and solid work.

A word about the Commission. If the common policies are to be developed further, the Commission must be capable of fulfilling satisfactorily the role assigned to it by the Treaty - the role of initiating and implementing decisions, the role of "watchdog of the Treaties".

I have just remarked upon the right of initiative. As for the carrying out of decisions, Mr Tindemans has rightly attributed considerable significance to this fundamental issue. From the wide variety of alternatives offered by the Community institutions a solution must be found which is in keeping with the spirit of the Treaties.

The Commission is examining with great care the proposals to strengthen its cohesive force, notably by bringing Parliament in on the appointment procedure, and is at the same time bearing in mind the need to safeguard its collegiate character. It intends to play a constructive part in the discussions to be held on this subject.

*
* *

Nineteen seventy-six, the final year in our term of office, could well be a great year for Europe, if together we succeed in giving a new impetus to a faltering internal policy and if together we play our part in discussing the changes required in preparation for the new phase to be triumphantly heralded in by direct elections. But the struggle for Europe is no different from any other struggle. It will not be won unless our hearts are in it. Nor will it be won without that "political resolve" we hear so much about, which after all is no more than a high-sounding abstraction for ordinary, everyday tenacity.

MEMORANDUM ANNEXED TO THE ADDRESS ON THE PROGRAMME FOR 1976

CONTENTS

I.	<u>EUROPE IN THE WORLD</u>	1
	The multilateral framework	1
	Policy towards the developing countries as a whole	2
	Implementation of the Lomé Convention and the overall	
	Mediterranean policy	4
	Relations with Iran	4
	European Mediterranean countries	5
	Relations with EFTA countries	6
	Relations with other industrialized countries	6
	Relations with state-trading countries	7
	Improvement of commercial policy instruments	8
II.	<u>BUILDING UP AN INTEGRATED ECONOMIC UNIT</u>	9
A.	<u>THE OVERALL POLICIES</u>	9
	<u>ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS</u>	9
	Short-term economic policy	9
	Medium-term policy	10
	Strengthening integration	12
	<u>TAX HARMONIZATION</u>	15
	Own resources: completing the arrangements	15
	Indirect taxes	15
	Direct taxes	16
	Tax evasion	17
	Prior consultation procedure	17
	<u>APPROXIMATION OF LEGISLATION CONCERNING FINANCIAL INSTITUTIONS</u>	17
	Banks	17
	Insurance	18
	Other financial institutions	18

B.	<u>THE SECTORAL POLICIES</u>	19
	<u>COMMON ENERGY POLICY</u>	19
	Action specific to the different sectors	19
	Relations with the other energy-consuming countries and the producer countries	20
	<u>COMMON AGRICULTURAL POLICY</u>	22
	<u>INDUSTRIAL POLICY</u>	25
	<u>COMPETITION POLICY</u>	28
	Restrictive practices and dominant positions	28
	State aids	28
	<u>RESEARCH, SCIENCE AND EDUCATION</u>	30
	Scientific research and technological development	30
	Scientific and technical information and information management	31
	Education and mutual recognition of qualifications	31
	<u>COMMON TRANSPORT POLICY</u>	32
	<u>CREDIT AND INVESTMENT</u>	34
C.	<u>THE FUNCTIONING OF THE INTERNAL MARKET</u>	35
D.	<u>INFORMATION POLICY</u>	37
E.	<u>THE BUDGET AND FINANCIAL CONTROL</u>	38
	<u>THE BUDGET</u>	38
	<u>FINANCIAL CONTROL</u>	39
F.	<u>STATISTICS</u>	40

III.	<u>IMPROVED STRUCTURAL AND REGIONAL BALANCES</u>	
	<u>AND A BETTER QUALITY OF LIFE</u>	41
	<u>SOCIAL POLICY</u>	41
	Employment	41
	European Social Fund	42
	Worker participation in management	42
	Living and working conditions	42
	Health protection and safety for workers and the population at large	44
	Worker participation in preparing Community policies	44
	<u>REGIONAL POLICY</u>	45
	<u>ENVIRONMENT POLICY</u>	47
	<u>PROTECTION OF CONSUMER INTERESTS</u>	49



I. EUROPE IN THE WORLD

1. The Commission's main objective will be to continue the initiatives it has taken in order to help establish a new consensus in international economic affairs - in both bilateral and multilateral relations - and to bring those initiatives to a successful conclusion. The Community - and its Member States - can fulfil this objective only by placing economic cooperation within a Community context, particularly as regards the Conference on International Economic Cooperation and the Euro-Arab Dialogue.

The Commission will also continue its efforts to enable the Community to resist protectionist pressures and create - on a basis of reciprocity - more open conditions for world trade.

The multilateral framework

2. The Conference on International Economic Cooperation will probably be one of the most important world-scale international activities of 1976. It is within this framework that more equitable economic relations will have to be established. The Community must clearly make its contribution to the success of the Conference, whose commissions - on energy, raw materials, development and finance - will continue their work throughout the year. The Commission will present the Council with proposals as the work progresses. The Community, it will be recalled, is to be co-chairman of the commissions on development and finance.

3. On a wider plane, the activities of UNCTAD - which will be holding its fourth session in Nairobi in May - will be continuing. During the first quarter the Commission will transmit a document to the Council consisting of a political assessment and proposals on matters connected with the priority sectors which will be at the centre of the discussions in Nairobi.

4. At the multilateral trade negotiations in GATT it is vital - if the programme agreed in the Trade Negotiations Committee is to be adhered to and substantial and tangible progress achieved this year in the various areas covered by the negotiations - that the Community make its contribution.

¹ Ninth General Report, point 383.

It must therefore put forward new proposals in addition to those it has already made on the basis of its overall approach and its directives.

5. With a view to the next session of the United Nations Conference on the Law of the Sea, which is to begin in March and will possibly be followed by another session later on in the year, the Commission will present the Council with proposals dealing mainly with the setting-up of 200-mile economic zones and the consequences this will have for the Community.

6. In the Euro-Arab Dialogue, the Commission - whose representatives are acting as the European co-chairman of some of the bodies and working groups set up in this context - will continue to make an active contribution towards the progress of this undertaking, which involves both political cooperation and Community activity proper.

After three meetings at experts level¹, the Euro-Arab Dialogue is entering a new phase, the beginning of which will be marked by the first meeting of the General Committee, scheduled to take place in Luxembourg in the spring. Between now and then and in the interval between the various Euro-Arab meetings, the Commission and the Secretariat of the Arab League have been asked to act as the channel for all contacts between the Nine and the Arab League countries.

7. Having concluded textiles negotiations with eight countries in 1975², the Commission will this year be negotiating with Brazil, Colombia, Mexico and Yugoslavia and also with Romania (which has now accepted the Community's invitation) in order to reach agreements under the Arrangement regarding International Trade in Textiles.

Policy towards the developing countries as a whole

8. Significant new progress will be made in the establishment of a worldwide Community development policy.

Thanks to the initiative taken by Parliament, the Community will now have available for the first time a slightly more substantial sum for financial and technical cooperation with Asian and Latin American developing countries.

¹Ninth General Report, point 471.

²Ninth General Report, points 388-90.

9. The generalized system of preferences, which in the Council's view should continue to be applied beyond 1980 for a further period¹, is still one of the basic instruments of this policy.

In this context the Commission intends to continue and, starting this year, step up its efforts to increase the use made of the advantages offered by the GSP (seminars, establishment of the agency for documentation, information and advice on the GSP, etc.) and to improve the scheme and its management, with due regard for the developing countries' export potential and what the Community is able to do in economic terms.

10. As regards the Asian developing countries in particular, the Commission will endeavour to complete the negotiation of the trade cooperation agreements with Pakistan and Bangladesh within the first few months of the year. It will continue to provide financial and technical assistance, especially to the ASEAN countries, with a view to promoting trade and regional integration.

11. The export promotion schemes and integration aid measures decided upon at multilateral level in 1974 in favour of the Latin American countries - which have so far taken the form of limited experimental operations only² - will be developed at a fast pace within the framework of an initial overall programme. At the same time measures will be taken to promote trade relations. These will include assistance with the practical implementation of the bilateral agreements concluded by the Community with developing countries in Latin America.

12. With regard to food aid, the Commission will endeavour to have accepted by the Council the proposals which it transmitted at the beginning of the year for extending Community participation in the Food Aid Convention, which is to expire on 30 June next and under which the Community, together with

¹ Ninth General Report, point 403.

² Ninth General Report, points 416 and 497.

other producer countries, undertook to provide 1.3 million tonnes of cereal aid annually.

13. The Commission will make recommendations to the Council in good time for the conclusion of agreements on commodities, particularly tin, cocoa and coffee.

Implementation of the Lomé Convention and the overall Mediterranean policy

14. A feature of 1976 will be the entry into force of the Lomé Convention. The Commission will make every effort to ensure that cooperation with the African, Caribbean and Pacific countries in the areas covered by the Convention gets under way rapidly and effectively. In particular, the Commission stresses the need to set up as soon as possible the Centre for Industrial Development, which is to play a key role by providing practical encouragement for industrial cooperation with the ACP countries and thereby helping to promote their industrialization. The Community can also expect certain African, Caribbean and Pacific countries which have recently become independent to apply for accession to the Lomé Convention. It is preparing to negotiate any accession agreements with the greatest possible dispatch.

15. With regard to the overall Mediterranean policy, the completion ad referendum of the negotiations with the three Maghreb countries should make it easier to bring to a rapid conclusion the negotiation of comparable agreements with the Mashrek countries.

Proposals for the transition to the second stage of the Association with Malta will be presented during the first quarter.

Relations with Iran

16. The Commission, aware of the importance of the Community's relations with Iran, started talks with as open a mind as possible in order to determine the best forms for an agreement which would enable new economic and trade relations to be developed between the Community and Iran¹. Once this exploratory phase has been completed, the Commission will send to the Council a recommendation for a decision authorizing it to open negotiations with Iran for the conclusion of an agreement reflecting the special nature of the relations between the two sides.

1

Ninth General Report, point 486.

European Mediterranean countries

17. With regard to Greece's request for full membership of the Communities, the Council now has the Commission's opinion before it.

18. As regards Turkey, the Commission will make proposals during the first half of the year on the implementation of Article 36 of the Additional Protocol (on the free movement of workers), the first stage of which - under the terms of the Protocol - is to have effect from 1 December. In the first quarter it may also make new proposals for re-examining agricultural questions in the light of progress made in the negotiations.

19. With regard to Portugal, the aim is to develop relations by improving the existing agreements. That is the purpose of the negotiations opening in a few days between the Commission and Portugal. On the basis of these negotiations the Commission will present proposals regarding the Portuguese requests of October 1975¹. Other proposals may be necessary.

The amount and other details of financial cooperation - the principle of which was decided by the Council on 20 January 1976 - should be settled by the Community shortly so that this important aspect can be included in the negotiations. The emergency aid for projects presented by the Portuguese authorities - which were examined by the Joint Commission on 9 January - should be granted as soon as possible.

20. At its meeting of 20 January the Council noted that the present situation in Spain no longer militated against the resumption of contacts concerning the negotiations which had been broken off last October.

21. Financial cooperation with Yugoslavia - the principle of which was also decided by the Council on 20 January - should be the subject of case-by-case agreements between the European Investment Bank and Yugoslavia. Such agreements would bring the Bank in on certain projects of common interest subject to the normal criteria applied by the Bank and the availability of funds. The Commission will participate in decisions on such financings through the existing consultation machinery.

¹Ninth General Report, point 456.

Relations with EFTA countries

22. The Commission's task in 1976 in relation to the EFTA countries (other than Portugal) will be to continue administering the agreements between them and the Community, which provide for full-scale free trade for most industrial products by 1 July 1977. In the present world economic situation it is above all essential to avoid recourse to safeguard measures on either side. In addition, detailed discussions with Norway and Iceland on fishing problems will be necessary. If a satisfactory solution can be found to Iceland's problems, the tariff concessions on fish in Protocol No 6 to the EEC-Iceland Agreement could be brought into force.

Relations with other industrialized countries

23. In spite of the resolve shown by the United States Government in 1975 to resist the protectionist pressures from certain business quarters, a threat still hangs over some important Community exports to the United States (for example, special steels and cars). Under these circumstances consultations at the highest level will be of even greater importance.

24. The Commission is very keen that the negotiations with Canada for the conclusion of an outline agreement on economic and trade cooperation, which will be entering an active phase in the first few months of the year, should be completed before the end of 1976.

25. The Community should continue its efforts to balance the trade deficit with Japan - approximately \$2 200 million in 1975 - by promoting exports of European goods to the Japanese market. In this context the multilateral negotiations and regular high-level bilateral consultations are assuming particular importance.

26. A first round of informal consultations with Australia - the holding of which has been agreed in principle with that country¹ - will take place in Brussels this year at ministerial or senior-official level. The aim of these talks, which will be held at regular intervals in Brussels and Canberra alternately, is to permit an informal open dialogue on topical questions, of bilateral or world interest, similar to that already engaged in by the Community with the United States, Japan and Canada and which it is in the process of developing with New Zealand.

27. Shortly the Council is to adopt measures to ensure that the special arrangements for imports of New Zealand butter on which the Commission submitted guidelines in its memorandum of 23 July 1975 are maintained beyond 31 December 1977.

Relations with state-trading countries

28. In the first quarter the Commission will begin discussions aimed at completing a trade agreement with China based on the model agreement transmitted to that country in November 1974.

29. No official response to the model agreement transmitted has been received from the other state-trading countries. Nevertheless, the Commission is still prepared to enter into negotiations with a view to establishing agreements on this basis.

30. The Commission is also still waiting for a reply to its invitation to the Secretariat of the Council for Mutual Economic Assistance (Comecon) to continue the talks begun in February 1975².

31. In the multilateral field the Commission will continue to pursue actively implementation of those aspects of the Final Act of the Conference on Security and Cooperation in Europe which fall within its jurisdiction, in particular through its participation in the annual meeting of the Economic Commission for Europe in March/April.

¹Ninth General Report, point 451.

²Ninth General Report, point 9.

Improvement of commercial policy instruments

32. In 1976 the Community should make substantial progress towards attaining a true common export credit policy. The need for this was stressed in the Opinion delivered by the Court of Justice on 11 November 1975, which underlined the extent of the Community's powers in this sphere and the need to eliminate the distortions of competition between exporting firms of different nationalities which can result when there is no real harmonization of export credit systems¹.

It is planned to hold negotiations for gentlemen's agreements; they will be conducted in the first place with the United States and Japan once the Council has pronounced on the proposals made by the Commission. The main objective of these negotiations is to reach an agreement on the duration and rates of interest of government-subsidized export credits.

¹Ninth General Report, point 518.

II. BUILDING UP AN INTEGRATED ECONOMIC UNIT

A. THE OVERALL POLICIES

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS

33. Despite some signs of an improvement, the Community, in early 1976, is still in the throes of the most serious recession it has had to cope with since the war.

For the Community taken as a whole, industrial production contracted in the full year 1975 by about 8%, inflation was running at 13% (ranging from 6% for Germany to 21% for the United Kingdom) and the number of unemployed rose from 3.5 million to more than 5 million.

These factors will largely determine Commission policy in 1976 in the three main areas of short-term economic policy, medium-term policy and work to strengthen the integration process.

Short-term economic policy

34. In recent months, a moderate recovery seems to have been getting under way, although the pattern is not uniform in all the countries. This suggests that a real GDP growth rate of about 3% in the Community could be achieved in 1976, a forecast based principally on the following considerations:

- (i) managements have stopped depleting stocks or have started building them up again, and households are tending to some extent to revert to more normal patterns of consumer behaviour;
- (ii) recovery programmes have recently been implemented;
- (iii) world trade has already started recovering.

There is, however, still some doubt as to the scale, the duration and the implications for employment of the recovery. The Commission will therefore keep developments under careful review and maintain close consultation with both sides of industry. In its efforts to spur on the recovery, it will make full use of Article 155 of the Treaty of Rome.

35. The Commission is anxious to ensure that the economic policies pursued in the Community complement each other and that the disposition of policy instruments available can be altered promptly in case of need. In so far as the expansionary approach in the monetary and budgetary policy is to be maintained, the Commission will submit in due course the proposals needed to ensure that the recovery does not engender further strain with regard to prices and the balances of payments. For this purpose, it will present in the second quarter of the year proposals for the containment of the expansion of money supply and of public expenditure.

36. Pursuant to the Council Decision relating to the convergence of the economic policies of the Member States,

- (i) the Commission will lay before the Council early in February proposals concerning the adaptation of economic policy guidelines for 1976 to the new requirements of the economic trend;
- (ii) towards the end of the second quarter, the Council will define, on the basis of a Commission proposal, guidelines compatible with the main points in the 1977 preliminary economic budgets;
- (iii) lastly, in the third quarter, the Commission will lay before the Council an annual report including guidelines to be followed by each Member State in its economic policy for the following year.

Medium-term policy

37. The need to restore the key equilibria, the changed background to international trade, the launching of a more constructive dialogue between unions and managements at Community level and the need to establish the best possible policy routes to be followed mean that policies must now

be given a timescale covering several years. For this purpose, the Community must establish the necessary commitments on the basis of a medium-term economic policy programme.

Further to preparatory work carried out in 1975, the Commission, cooperating with the Economic Policy Committee, will prepare a draft medium-term policy programme (the fourth in the series), which it intends to lay before the Council and Parliament in July.

The programme will endeavour to bring out the economic and social implications of the economic policy choices facing the Community. The main problems are growth and employment and the position which the Community wishes to occupy in international relations, but the "democratization" of economic power, especially through increased involvement of the workers in the running of industry and the participation of both sides of industry in the preparation of the main medium-term decisions, will also be dealt with.

38. When preparing the programme, the Commission will take into account as fully as possible the findings of the Tripartite Conference held in Brussels on 18 November 1975, during which agreement was reached on the value and the need to pursue discussions between unions, managements, governments and the Commission with a view to seeking out together solutions to the problems besetting the Community.

The Commission attaches great importance to these meetings, since they provide a useful forum within which properly interrelated guidelines can be defined at Community level.

The Conference agreed to meet again in June 1976, and on this occasion the Commission will provide a detailed analysis of the economic and social situation, covering more fully the main questions discussed in November 1975, particularly the elimination of unemployment. Preparatory work for the Conference will be carried out in association with the unions and the managements.

39. In view of the complexity of the present situation and uncertainty as to future trends, research work must be stepped up. The Commission hopes that its proposal to set up a European Communities Institute for Economic Analysis and Research made in 1975¹ will be endorsed by the Council before the summer of 1976.

Strengthening integration

40. Progress made recently on the reform of the international monetary system and the incentive provided by the Tindemans report on European Union have provided new bearings for work towards economic and monetary union.

41. In this context, consolidation of the Community currency exchange system will play a preponderant role. In particular, the Community can hope to make a major contribution to the establishment of stable international monetary relations only if it makes substantial progress internally.

The Commission will do everything in its power to strengthen the Community character of the currency exchange system and extend at the same time the stability area in Europe. This latter objective must be achieved in the first instance through fuller control of the major macroeconomic equilibria, which is indispensable if lasting stability in currency exchange relations is to be achieved. The Commission will take the initiative in every way to help the member countries whose currencies are floating independently to bring their currencies back into the Community "snake". If appropriate, it will propose measures enabling this to be done gradually.

In the context of the world agreement concluded at the end of 1975 on avoiding erratic fluctuations of exchange rates, the Commission will seek to promote even greater coordination of interventions on the exchanges, particularly with respect to the dollar.

¹ Ninth General Report, point 187.

42. To underpin the Community currency exchange system and with a view to substantial progress towards the establishment of a European central bank, the Commission will adjust in the first half of 1976 its proposals concerning the development of the role of the European Monetary Cooperation Fund (EMCF) in the present circumstances and will press for decisions in the Council.

A first aim is to define more specifically the EMCF's responsibilities and to extend them substantially.

In the second place, the Commission is considering whether some or all of the gold to be restored by the IMF to the member countries could not be deposited with the EMCF. Once these deposits, to which, if necessary, other reserve assets could be added, had been constituted, the EMCF would be responsible for ensuring directly very short-term financing and short-term financing.

43. It is Commission policy to press for increased use of the new composite unit of account (EUA) already being used for the operations of the European Development Fund, for the balance sheet of the European Investment Bank and for the ECSC operational budget¹.

The Commission is also developing use of the EUA in relations with banks with which it has accounts and in relations with firms having direct links with the Community institutions.

44. The recovery which is apparently now on the way in the Community could well engender, in certain member countries, appreciable balance of payments deficits. Financing machinery should be activated immediately to cope with these. The main facilities are short-term support and medium-term assistance and the Community loan. Should these facilities fall short of

¹ Point 91 of this Memorandum.

needs, the Commission will propose their extension.

The Commission is pressing for the adoption of its proposal for a Euratom loan, which is part of policy to achieve greater independence for Europe in the area of energy¹.

45. The coordination of economic policies at Community level should also be strengthened. In particular, the member countries enjoying Community support should comply as fully as possible with Community guidelines.

In addition, the Commission will urge the national authorities to agree among themselves each year on a degree of growth of money supply compatible with internal and external equilibria.

46. In addition to progress in these areas, the Commission hopes that as part of the discussions to take place on European Union a detailed analysis will be made as soon as possible of its report to the Council on this question². The whole complex of problems raised by economic and monetary union are discussed in this report, against the background of political union. The discussions should make it possible to establish guidelines for further progress towards economic and monetary union.

¹ Ninth General Report, point 347.

² Ninth General Report, point 180; Supplement 5/75-Bull. EC, points 36-42.

TAX HARMONIZATION

Own resources: completing the arrangements

47. From 1 January 1975 onwards, the Community should, as provided in the Council Decision of 21 April 1970, have been receiving that part of its own resources deriving from VAT; this would have meant that the Community's expenditure would have been financed entirely from own resources.

However, the Community cannot draw upon VAT-based resources until a uniform basis of VAT assessment has been agreed. This is the purpose of the proposal for a sixth directive, amended by the Commission in September 1974 in the light of Parliament's Opinion, which is still pending before the Council, although major progress has been made following the Council meeting of 24 November 1975 and as a result of action by Parliament¹. The proposal should be approved before June 1976 - and the Commission will continue to press this matter - so as to allow VAT-based resources to be allocated to the Community with effect from 1 January 1978.

The Commission has taken all the steps necessary to enable the procedures for implementation of the sixth directive to enter into force at the same time as the directive itself.

Indirect taxes

48. In addition to its efforts to achieve adoption by the Council of the proposal (see above) for a directive on a uniform basis of assessment for the value added tax - a priority matter - the Commission will lay before the Council the following new proposals, the first of which it had originally been intended to present in 1975:

¹ Ninth General Report, point 149.

- (i) a proposal for a directive harmonizing indirect taxes other than VAT and excise duties on transactions in securities (second quarter);
- (ii) a proposal providing for the periodic adaptation to inflation of tax exemptions for individuals and for dealing with problems posed by exchange rate fluctuations in determining the size of the exemptions (third quarter).

Direct taxes

49. Supplementing the proposal for a directive concerning the harmonization of systems of company taxation and of withholding taxes on dividends¹, the Commission will present a proposal during the fourth quarter to enable the principles embodied in this directive to be applied to "collective investment undertakings". Unit trusts and investment companies are at present covered by rules which vary from State to State and which are also different from the normal taxation arrangements.

The Commission intends to lay before the Council, also in the fourth quarter, a proposal for the introduction of an arbitration procedure to eliminate double taxation which may result from company profit adjustments carried out by the authorities of a Member State.

¹ OJ C 253 of 5.11.1975.

Tax evasion

50. During the second quarter, the Commission, pursuant to the Council Resolution of 10 February 1975 on measures to combat tax evasion¹, will introduce a proposal concerning mutual assistance and cooperation between national revenue departments in the field of direct taxation. Similar proposals concerning indirect taxes will follow in the fourth quarter.

Prior consultation procedure

51. During the second half of the year, the Commission, as stated in its action programme for taxation², intends to propose that the Council establish a prior examination and consultation procedure for important measures which the national authorities may envisage taking in fields coming under the tax harmonization process.

APPROXIMATION OF LEGISLATION CONCERNING FINANCIAL INSTITUTIONS

Banks

52. Pending adoption by the Council of the directive proposed on 12 December 1974, on the coordination of laws relating to banking supervision and the setting-up of a Contact Committee to be consulted on the main aspects of coordination, the Commission intends to present two proposals in the second half of the year for the protection of the credit market, on both the supply and the demand sides. One proposal will relate to the institution in the Community countries of a deposit insurance system and the other will be concerned with the establishment of a system of central risks bureaux at Community level.

¹ Ninth General Report, point 156.

² Ninth General Report, point 148.

Insurance

53. During the second half of the year, a proposal for a directive will be sent to the Council concerning the coordination of legislation relating to the winding-up of direct insurance undertakings.

During the same period, the Council will also receive, pursuant to the first indemnity coordination directive of 24 July 1973¹, a number of proposals aimed at settling the problem of specialization in the fields of sickness insurance, insurance of legal expenses and costs of litigation, and credit and suretyship insurance. With regard to the latter risk in particular, a solution will also have to be found to the problem of export credit insurance transactions carried out for the account of or with the support of the State; such transactions are at present specifically excluded from the field of application of the 1973 directive.

It had been hoped that the negotiations with Switzerland could be started in 1975. These have had to be postponed but they have not been cancelled. They should normally get under way in the first quarter of 1976.

Other financial institutions

54. In the first quarter of 1976, the Commission will lay before the Council a proposal for a directive on the coordination of national laws on "collective investment undertakings" (structure of unit trusts and investment companies, investment policy, information to be disclosed, supervision and verification, etc.). The relevant work could not be completed, as originally planned, in 1975.

¹ OJ L 228 of 16.8.1973.

B - THE SECTORAL POLICIES

COMMON ENERGY POLICY

55. In accordance with the conclusions adopted by the European Council in Rome on 1 and 2 December 1975 and the decisions taken by the Council on 9 December¹, the Commission will during the first half of this year make additional proposals to back up those already made in January, designed to protect existing energy sources and ensure the development of alternative sources on reasonable economic terms.

In the first half of 1976 the Commission will, in conjunction with the Member States, continue to examine the problems of financing investment in the energy sector and will send to the Council such proposals as might be required.

Action specific to the different sectors

56. As regards possible new proposals in the various sectors, the Commission's Report to the Council dated 16 January 1976 on progress in the implementation of the Community's objectives for 1985 (approved in December 1974²) will make it possible to specify, in close liaison with the Energy Committee, areas where Community action would be highly desirable and effective, and on which a proposal should be made to the Council.

57. In the coal sector, the aim of maintaining Community hard coal production at its current level will necessitate measures to facilitate stocking in periods of slump (first quarter). Steps should also be taken as regards coal-fired power stations in order to stabilize coal consumption (second quarter).

¹ Ninth General Report, point 343.

² Eighth General Report, point 336.

58. In the oil and gas sector, the Commission hopes that the Council will adopt the proposals already made concerning increased Community support for technological development projects, the setting-up of a Community system of support for exploration and of a system of information and consultation on oil prices and, lastly, the adoption of crisis measures.

In the first quarter, the Commission will send to the Council a Communication on the preparation of joint guidelines for an oil and gas policy, primarily concerning Community production, supplies of crude from outside the Community, problems on the internal market (in particular refining) and relations with the industry.

Adoption of the proposals already laid before the Council and of any others which stem from this Communication should provide the Community with the tools required to implement its policy.

59. In the nuclear sector, the Commission will present, in the first half of the year, the illustrative nuclear programme and the first measures for implementing a common nuclear fuel supply policy (relations with the uranium-producing countries, prospecting and stocking in the Community, enrichment, reprocessing). As regards electricity, the Commission will also propose (in the second half of the year) measures aimed at enlarging electricity's share of the energy market and gradually replacing conventional fuels by nuclear electricity.

60. As regards energy demand, the Commission will present, in the second and fourth quarters, a second and third set of measures concerning the rational use of energy.

Relations with the other energy-consuming countries and the producer countries

61. Apart from work deriving from the Community's participation in the Conference on International Economic Cooperation, the Commission will continue to examine energy problems on a bilateral basis, both

in negotiating preferential agreements and in the twice-yearly contacts with other industrialized countries.

The Commission will continue to take part in the work of the International Energy Agency in the spirit outlined in last year's Memorandum¹, particularly as regards the long-term cooperation programme and research and development.

¹ Memorandum annexed to the address on the programme for 1975, point 27.

COMMON AGRICULTURAL POLICY

62. As already stated in its "Stocktaking of the common agricultural policy" in February 1975¹, the Commission intends to concentrate common agricultural policy in 1976 on restoring the equilibrium of certain markets, in particular milk and wine, on reducing disparities of earnings between different categories of farmer and different regions, and on the progressive re-establishment of the single market (elimination of monetary compensatory amounts). In view of the economic and monetary situation, the Commission will seek to adopt measures of common agricultural policy within these guidelines which as regards their economic and budgetary cost meet the requirements of effectiveness and strict economy.

63. As regards markets, it envisages the following particular measures:

- (i) implementation of Council decisions on common agricultural prices and related measures for the 1976/77 marketing year (in particular, amendment of the basic cereals regulation, rationalization of fruit production, restoration of equilibrium on the milk and wine markets);
- (ii) modification of the market organization for hops (first quarter);
- (iii) new common market organizations for alcohol and vinegar (first quarter).

64. Before any fresh progress can be made in respect of structures, the proposals now pending before the Council must be adopted. This applies in particular to the proposals for directives concerning forestry measures² and aid to young farmers who have been farming for less than five years and are implementing a development plan³.

¹ Ninth General Report, point 248.

² OJ C 44 of 19.4.1974; this proposal was amended on 7 March 1975 (COM(75) 88 final).

³ OJ C 31 of 8.2.1975.

This also applies to the proposals for regulations on common measures to improve the conditions under which agricultural products are processed and sold¹ and on producer groups and associations thereof².

The Commission will also continue its efforts in 1976 to ensure the full and effective implementation of the socio-structural directives³.

65. As regards the harmonization of agricultural legislation, the Commission will, as in the past, make every effort to secure the removal of the numerous barriers to trade which exist at present while pursuing the general objectives of the laws and regulations in question - notably consumer protection, the protection of human, animal and plant health, and the protection of the environment.

In the field of veterinary legislation, the Commission will continue its efforts to secure the implementation of the Directive of December 1972 on common Community arrangements upon importation of animals and meat from non-member countries⁴. To this end, it will present to the Council proposals on tests for trichinosis (first quarter) and tests for residues in meat (third quarter). Before 1 July the Commission will also send to the Council the report provided for in Article 106 of the Act of Accession concerning the problems raised by the derogations granted to the three new Member States. Lastly, it will present to the Council a proposal relating to trade in horses within the Community and with non-member countries (third quarter).

¹ OJ C 218 of 24.9.1975.

² OJ C 75 of 26.7.1971.

³ (EEC) 159/72, (EEC) 160/72, (EEC) 161/72 (OJ L 96 of 23.4.1972),

(EEC) 268/75 (OJ L 128 of 19.5.1975).

⁴ OJ L 302 of 31.12.1972.

In the field of foodstuffs legislation, the Commission will send the Council a proposal for a general directive on labelling (first quarter).

As regards plant health, the Commission will be making two proposals on pesticides:

- (a) approval of pesticides so as to permit freedom of movement (first quarter)
- (b) fixing the maximum level of pesticide residues in feedingstuffs (third quarter).

As regards animal nutrition, the Commission will put to the Council a proposal relating to the problem of bioproteins and other basic constituents of feedingstuffs (first quarter).

In order to provide a sound basis for its work on the protection of human and animal health, the Commission will set up a Scientific Committee on Feedingstuffs, (first quarter), on the lines of the committee already set up for foodstuffs.

66. Following the communication which it sent to the Council in 1975 on the simplification of the mechanisms of the common agricultural policy, the Commission will either lay before the Council or itself adopt the necessary measures.

INDUSTRIAL POLICY

67. The economic crisis which continued in 1975 had serious effects on most branches of European industry, and as a result the Member States have taken support measures, generally based on national schemes.

The Commission's aim is to encourage Community solutions to current problems and to ensure that the measures taken by national governments do not cancel each other out or merely export difficulties from one Member State to another.

68. It will therefore continue with its detailed consideration of the objectives and resources of a Community policy for industrial change, and some of its conclusions will be set out in the fourth medium-term economic policy programme¹. Particular attention will be paid to the comparative study which it began at the end of 1975 on the various means used by governments to support the development of their home industries².

69. The Commission will also put forward proposals for Community policies on a number of particularly important or sensitive industries:

- (a) the steel industry, which is in the throes of a particularly acute crisis; here the Commission has already consulted the Council and the ECSC Consultative Committee on the advisability of setting minimum prices, and will shortly decide what action it should take;
- (b) the aircraft industry, where the Commission will press for rapid progress in the consideration of its action programme of last October³ so that, by the second and third quarters, it can put forward proposals for practical action;
- (c) shipbuilding, where the report on the state of the industry called for by the European Council⁴ will be prepared by the end of the first quarter; in the light of this report the Commission will be able to lay before the Council proposals for solving the most delicate problems in the third quarter;

¹ Point 37 of this Memorandum.

² Ninth General Report, point 295.

³ Ninth General Report, point 303.

⁴ Ninth General Report, point 309.

- (d) the whole range of electronics industries, where a medium-term plan will be published, probably in the second quarter, covering three areas (data processing, electronic components and telecommunications).

70. Although the Council has not yet held a policy debate, the Commission is still working on the inventory of multinational firms which was originally to have been published in the third quarter of 1975¹. Certain firms were rather slow in replying to the Commission's questionnaire, and the inventory is now likely to appear in March 1976, assuming enough replies are received and the information they contain warrants publication.

71. To turn to company law, the Commission will do all it can to see that discussion on the main political problems (such as worker participation) arising from the Statute for European Companies is over by the middle of the year, so that technical examination of the Statute may be commenced before the end of the year.

In the field of coordination of national company law, the aim is the adoption by the Council of the second directive (capital and formation) and the fourth (annual accounts).

Before the end of the year the Commission also plans to send the Council a proposal on coordination of national law concerning corporate groups. The aim here will be to coordinate the protection of certain classes of persons, such as workers, minority shareholders, creditors and outsiders.

But the Commission's major concern as regards company law will be to organize a very wide-ranging debate in all interested quarters, but especially in Parliament, on employee participation and company structures. This will be based on the green paper published by the Commission late last November.

¹ Memorandum annexed to the address on the programme for 1975, point 35.

72. Since significant progress was made in 1975 on the consideration of a number of proposals for directives to remove technical barriers to trade, the Commission will try and persuade the Council to adopt rather more of these directives in 1976 than in the past so as to catch up with at least part of the backlog which has built up in recent years.

In view of the increase in the number of technical barriers directives in force, the Commission feels that it must attach greater importance to monitoring their application in the Member States. Some improvement was noted in 1975, and the Commission hopes that further progress will be made this year.

COMPETITION POLICY

Restrictive practices and dominant positions

73. Now that the Commission has taken six decisions applying Article 85 EEC to patent-licensing agreements, it believes that by the third quarter of this year it will be able to send the Council a proposal for a block-exemption regulation covering certain types of patent-licensing agreement, the aim being to benefit mainly the small and medium firms.

The Commission will also be continuing with the preparation of a regulation to be put to the Council under Article 87 before the end of the year, applying the rules of competition to air transport; account will be taken of the special nature of that industry.

Finally, the Commission is planning to amend Decision No 25-67 during the third quarter so as to extend the exemption from the requirement for prior authorization under Article 66(3) ECSC.

State aids

74. Pursuing its general policy on action taken by the Member States to cope with the industrial and social consequences of the economic crisis¹, the Commission will continue to see to it that such measures do not merely export from one Member State to another the difficulties to be resolved or alleviated and, where structural problems arise, that the measures do not just mask them but really help to solve them.

¹ Point 67 of this Memorandum.

75. As regards regional aids, the Commission will exercise the powers conferred on it by the Treaty in the field of state aids in order to give effect to the principles of coordination valid for all regions of the Community; these were defined in 1975 and take account of the specific economic and social needs of each region¹. The Commission thus hopes to ensure that competition is not unduly distorted and that national action really does correspond to the relative gravity of the regional problems which it is to deal with. In this way it will help to make national regional policies more effective, particularly as regards the situation facing those regions of the Community which are in the most serious difficulty.

¹ Ninth General Report, point 144.

RESEARCH, SCIENCE AND EDUCATION

Scientific research and technological development

76. As in the last two years, the Commission's action in this area will be guided by the resolutions adopted on 14 January 1974, which are aimed in particular at the progressive development of a Community R&D policy¹.

77. During 1976 the Commission will:

- (i) draw conclusions from the experience acquired during the experimental phase, 1974-76, as defined in the resolutions referred to above, with a view to working out the broad lines of a common R&D policy; a report will be presented to the Council during the third quarter;
- (ii) seek to obtain a Council decision as quickly as possible on its proposals for multiannual "indirect action" programmes in the area of controlled thermonuclear fusion, to be carried out under contract; these will include the construction of the Joint European Torus (JET) - which follows on from Tokamak experience - biology and health protection, the environment and the Community Bureau of References. The current programmes expired at the end of 1975, and at its 15 December meeting the Council was unable to reach a decision as to whether they should be continued;
- (iii) present, during the second quarter, a proposal for a multiannual "direct action" programme (1977-80) to be assigned to the Joint Research Centre (JRC). This proposal will take account of the Council's discussion on 15 December 1975. In the main, it will seek to focus the Centre's activities on the broad themes of energy and the environment, accompanied by a further range of activities in the field of measurements, standards and reference techniques. Emphasis will be placed on the JRC's public-service role;
- (iv) transmit to the Council, in the third quarter, a proposal for the revision of the multiannual energy research programme adopted in 1975, the first phase of which is due to expire at the end of the year². Experience in this first phase - which includes new research in the field of energy conservation, the production and use of hydrogen, solar energy, geothermal energy and systems analysis - should enable the programme to be adopted, and thus ensure effective cooperation with the national programmes now starting up in this sector.

¹ OJ C 7 of 29.1.1974.

² Ninth General Report, point 327.

Scientific and technical information and information management

78. The establishment of the European network EURONET in the course of a three-year programme of action is intended to provide a link between the European scientific and technical information systems. In 1976 EURONET is expected to cover metallurgy, medicine and certain social fields; energy, education, industrial information and patents will also be integrated into the network later on.

During the last quarter the Commission will also bring before the Council firm proposals for the evaluation, dissemination and utilization of research results, with a view to arriving at a common policy regarding the information market, both in and outside the Community.

Education and mutual recognition of qualifications

79. The Commission intends to:

- (i) devote itself throughout the year to the implementation of the first Community action programme on education, adopted on 10 December 1975 by the Council and the Ministers of Education meeting within the Council¹. The programme is to be carried out in close collaboration with the new Education Committee. By 1 July a report will be drawn up to show how the education systems might help to combat unemployment among young persons by smoothing the transition from school or university to working life. Pilot schemes are to be launched in a number of Member States to help work out suitable educational techniques for the training given to young foreigners. In order to bring about greater mobility in this sector and achieve a closer approximation between the educational systems in the Community, studies will be put in hand and meetings held between the responsible officials at various levels;
- (ii) put forward proposals to expand environmental studies at upper-primary-school and lower-secondary level within the context of the Community programme for the environment (second quarter);
- (iii) endeavour to secure the adoption of those proposals on the mutual recognition of Community qualifications which have reached the most advanced stage of examination by the Council, notably those relating to nurses, architects and - as soon as Parliament has stated its position on the amended proposal - lawyers.

¹ Ninth General Report, point 334.

COMMON TRANSPORT POLICY

80. The Commission is pressing on with the implementation of the 1974-76 programme contained in its Communication to the Council of 24 October 1973, the main emphasis being on the examination by Parliament and the Council of the proposals put forward in 1975.

81. The Commission will go ahead with the progressive introduction of the Community transport system which it envisages; it intends to initiate measures as outlined below this year.

- (a) a Communication on Commission measures to coordinate investments in transport infrastructures, particularly as regards the creation of Community financing instruments (second quarter); this was not sent to the Council in 1975 as originally planned¹, the Commission having preferred to concentrate initially on making the fullest possible use of the existing consultation procedure;
- (b) supplementary proposals on the organization of the transport market, including one prohibiting anti-economic behaviour in respect of transport prices and conditions, and another concerning the Community arrangements for the carriage of goods by road between Member States (first and fourth quarters);
- (c) a proposal to the Member States meeting in the Council concerning the revision of the Agreement of 21 March 1955 on the establishment of through international railway tariffs for the carriage of coal and steel (first quarter).

82. In following up measures already taken, especially as regards harmonization of structures, the Commission intends to send the Council the proposals specified below.

¹ Memorandum annexed to the address on the programme for 1975, point 42.
² OJ 9 of 19.4.1955.

- (a) a proposal for a Regulation implementing the agreement on the temporary laying-up of vessels once the negotiations with Switzerland have been concluded (third quarter);
- (b) proposals to amend both the Regulation on the harmonization of certain social legislation relating to road transport and the Regulation supplementing it (first quarter)¹; this measure is to be coordinated with the plan to have the AETR ratified simultaneously by all the Member States;
- (c) proposals concerning comparability of railways' accounting systems and uniform costing principles, as required by Decision 75/327/EEC of 20 May 1975 (fourth quarter);
- (d) a proposal concerning the harmonization of the structure of taxes on commercial vehicles (fourth quarter).

¹ OJ L 77 of 29.3.1969; OJ C 108 of 10.12.1973.

CREDIT AND INVESTMENT

83. As regards the Commission's credit and investment activities, the ECSC has received applications from the coal and steel industries for financial assistance totalling 1 800 million u.a. for 1976 and subsequent years. The ECSC is therefore financing a considerable proportion of the investment expenditure of these industries. The Commission intends to make full use of the opportunities to refinance on the advantageous terms available to it in order to stimulate investment further.

84. In the iron and steel industry the Commission will be giving priority to measures (such as modernization and rationalization) which aim at increasing firms' competitiveness. These include aid to investment designed to ensure that the Community is kept supplied with raw materials from non-member countries.

Under the energy policy, the development of alternative forms of energy will receive additional funds in 1976; for instance, power stations burning Community coal will be financed, and in the iron and steel industry investments will be made in projects aimed at the recovery and rational use of energy.

In view of the coal and steel industries' present difficulties the ECSC's facilities for financing projects under the second paragraph of Article 54 and under Article 56 of the Treaty will be widely used in 1976.

The Commission will continue to accord priority treatment to loans for projects with a social objective and will lend on particularly favourable terms. Long-term loans at 1% will be made from the special reserve set aside for the construction of workers' housing.

C. THE FUNCTIONING OF THE INTERNAL MARKET

85. In the field of customs policy, a whole series of measures will either be taken by the Commission (where it has power itself) or proposed to the Council to simplify procedures and formalities as required by the programme of 25 February 1975, which calls for action on the rules of origin, the Common Customs Tariff and Community transit¹. Activity will be going on here throughout the year.

The Commission will continue with its policy of harmonizing customs legislation, which is so essential to the achievement of a real customs union. In the first quarter, for instance, it will put before the Council a proposal for a directive concerning the customs debt, and probably in the fourth quarter there will be a proposal for a regulation on the temporary admission of goods imported into the Community customs territory.

86. This year, again, the accent will be placed on measures under the industrial policy programme, and particularly on the removal of technical barriers to trade and the establishment of a legal framework for corporate activity on a European scale².

Specifically as regards branded pharmaceuticals, the opinions of the committee set up under the directives adopted by the Council last year will provide the Commission with the information it needs to develop a coherent policy on public health. The Commission will also be introducing a proposal on veterinary medicine before the end of the first quarter.

There are other plans, also, to give better protection to citizens and firms within the framework of a more open internal market (new measures to be taken in the third quarter as regards consumer credit and product liability)³.

Finally, in the first half of the year, the Commission will be sending the Council a memorandum on Community trademarks following the December 1975 signature of the Convention for the Community patent.

¹ Ninth General Report, point 73.

² Point 71 of this Memorandum.

³ Point 119 of this Memorandum.

In the second quarter the Commission will complete the two Conventions on economic criminal law originally scheduled for 1975¹. The proposal for a directive on commercial agents also scheduled for last year¹ will go to the Council in the fourth quarter.

¹ Memorandum annexed to the address on the programme for 1975, point 47.

D - INFORMATION POLICY

Inside the Community

87. One of the priority objectives of information policy in 1976, with an eye to the election of the European Parliament by direct universal suffrage in 1978, will be to arouse greater interest on the part of all Europeans in the building of Europe.

In parallel with measures to inform the general public, the Commission will seek to select and rationalize and thereby improve its contacts with political, trade union and academic circles, consumers, business and agriculture.

The policy of decentralization will be stepped up, with intensified activities in the regions.

Outside the Community

88. The broadening-out of the Community's external relations has been accompanied by an increased demand for information.

Although priority will be given to information for the Community's major trading partners and the ACP countries, a special effort will be made for the Mediterranean countries.

The Commission will work not only through its Information Offices but also through its delegates in the Lomé Convention countries and through closer relations with the information services of the Member States and the information counsellors in their embassies in other non-member countries.

E - THE BUDGET AND FINANCIAL CONTROL

THE BUDGET

89. In 1976 the institutions involved in these matters will make fresh efforts to improve and intensify the budgetary procedures and debates.

In the light of the guidelines which emerged from the European Council meeting held in Rome on 1 and 2 December 1975, the Commission will cooperate fully to ensure that the measures contemplated are put into effect as soon as possible. For instance, it will send to the Council in March an initial communication setting out the budgetary guidelines for 1977, in preparation for the debate at the Council meeting in March and April that is to be attended by both Foreign Ministers and Finance Ministers.

90. The Commission will be considering the revision of the Financial Regulation applicable to the General Budget of the European Communities, particularly with a view to alleviating some of the difficulties which have arisen in the past.

91. So that the "European currency basket" unit of account can be applied to the budget as from 1 January 1978, the Commission will this year continue the preparatory work needed to ensure that all the requisite decisions are taken in due time. Before the effects of using the EUA on the budget can be fully assessed, there will have to be a thorough study of the EUA's incidence on the Community's expenditure.

FINANCIAL CONTROL

92. In the spirit of the conclusions reached by the European Council meeting in Rome, the Commission will continue its efforts to apply a more efficient financial control of Community expenditure, concentrating on the prevention and eradication of irregularities affecting Community funds. With this in view, the Commission will cooperate to ensure that when the treaty strengthening Parliament's budgetary powers is ratified, the future Court of Auditors and the competent committee of Parliament will be able to perform their duties as effectively as possible within the new framework.

93. In order to intensify the preventive and punitive measures applicable to irregularities in respect of the common agricultural policy's funds, the Commission will take certain steps to implement the Council Resolution of 15 December 1975¹. On the one hand, within its own province it will draft measures aiming at stricter application and better formulation of the Communities' implementing legislation and will inform the Council thereof as soon as possible. On the other hand, the Commission wishes the work of the Special Committee of Inquiry to be continued and intensified. It considers that the Committee should now turn to the wine sector, following its work on the beef and veal sector hitherto, on which a report will be sent to Parliament and the Council during the second quarter.

¹ Ninth General Report, point 56.

STATISTICS

94. In 1976 the Statistical Office will carry out major new surveys covering in particular labour costs and various aspects of agricultural production. The annual survey of industrial firms will be gradually extended to cover distribution. Work on the pattern of energy consumption is also planned. A system of statistics covering education will be built up.

The three new Member States will have been integrated into the Community statistical system by the end of the year in respect of all relevant aspects of statistics, including external trade, a particularly difficult area. This will greatly speed up the work of circulating comparable statistics for the nine Member States.

III. IMPROVED STRUCTURAL AND REGIONAL BALANCES AND A BETTER QUALITY OF LIFE

SOCIAL POLICY

95. With regard, in particular, to continuation of the work of the Tripartite Conference and preparation of the medium-term economic policy programme¹, the Commission will concentrate to a greater extent than in the past on extending social policy to cover all aspects of Community policies, since the remedies for the present situation entail combined action by those responsible for economic and social affairs.

Employment

96. The Commission will continue to provide and develop up-to-date information on and an analysis of employment problems as part of the programme of studies on the labour market. There will also be increased cooperation with the employment services. A report drawn up by a group of independent experts for the purpose of pinpointing the main problems which will be raised by employment trends during the next few years will clarify the Commission's future action and that of other Community institutions.

97. The Commission will send two draft recommendations on vocational training to the Council, one to encourage the development of supplementary practical training for young people seeking employment (first half of the year), the other to ensure the development of vocational training for women workers (second half of the year).

98. In the field of free movement of workers, the Commission will:

- (i) propose measures to be adopted in order to control illegal immigration (first quarter); and
- (ii) implement the first stage of free movement for Turkish workers, pursuant to the Additional Protocol to the Association Agreement.

¹ Points 37-38 of this Memorandum.

European Social Fund

99. The Social Fund - on occasion in close cooperation with the other financial instruments of the Community, and in particular the Regional Fund - will continue to give aid for the training and mobility of labour in all the spheres which have been successively opened up to it.

The Commission regrets that the Council has not adopted its proposals to extend the Fund to cover occupational adaptation operations connected with the recession; it will therefore seek solutions to this problem under the existing system.

Moreover, as required by Article 11 of the Council Decision of 1 February 1971 on the reform of the European Social Fund¹, the Commission will be reviewing the rules governing the Fund's activity and will lay proposals before the Council at the end of 1976.

Worker participation in management

100. Commission action in this field this year will continue to be concerned with the Statute for European Companies and the harmonization of structures of limited liability companies².

Living and working conditions

101. The Commission is planning new specific activities in the following fields:

Wages, incomes and asset formation

102. It will present to the Council:

- (i) a report on the system of encouraging asset formation by workers (second half of the year).
- (ii) a study on the lowest wage in the Community, followed by the Commission's conclusions (second half of the year).

¹ OJ L 28 of 4.2.1971.

² Point 71 of this Memorandum.

Social protection and social security

103. The Commission will present to the Council proposals:

- (i) to extend social protection, and in particular social security, to groups of persons who are not covered or who are insufficiently covered (first half of the year);
- (ii) gradually to introduce equal treatment for men and women as regards social security (second half of the year).

European Social Budget

104. The first European Social Budget (1970-75), transmitted to the Council in December 1974¹ and revised at its request, will be available in the first quarter.

In addition, the Commission will propose, during the second half of the year, that the programme of specific measures to combat poverty be continued.

Protection of migrant workers

105. The action programme for migrant workers, which was the subject of the Council Resolution of 18 December 1975², will be implemented. Measures envisaged by the Commission during the second half of the year include the following:

- (i) formal consultations between the Member States concerning their policies on immigration from non-member countries;
- (ii) in the context of work on the granting of special rights to the citizens of Member States, the Commission will examine the possibility of ensuring the effective participation of all migrant workers in municipal and local affairs in the host country;
- (iii) measures to implement the Association Agreement with Turkey as regards the social security of migrant workers.

Protection of workers in the case of individual dismissal

106. The conclusions of a report on the position of workers in the case of individual dismissal will be examined in the first quarter with representatives of both sides of industry. The Commission will then decide whether proposals should be made to the Council.

¹ Eighth General Report, point 229.

² Ninth General Report, point 217.

Handicapped persons

107. The Commission will prepare a long-term programme for the social reintegration of handicapped persons which will be presented to the Council in the second half of the year.

Humanization of work and job enrichment

108. The Commission's report on the humanization of work will be presented to the Council in the first quarter. The problem will then be examined in connection with the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.

Health protection and safety for workers and the population at large

109. In addition to a number of specific studies and proposals (study on the radiological repercussions of the growth of nuclear power, establishment of harmfulness criteria and common standards of health protection for the principal environmental pollutants), the Commission will put forward during the second quarter an action programme on safety, hygiene and health protection at work on the basis of the guidelines drawn up in 1975. To follow up the work begun since the advisory committee responsible for these areas was constituted, the Commission will also propose concrete measures for the prevention of risks inherent in certain manufacturing processes in the chemical industry (second half of the year).

It will stipulate the medium-term research objectives to be promoted in the social sphere pursuant to the ECSC Treaty (fourth quarter).

Worker participation in preparing Community policies

110. The Commission hopes to extend the active participation of the two sides of industry here. It envisages in particular:

- (i) Commission aid to workers' organizations with a view to setting up a European Trade Union Institute;
- (ii) continued talks with management and labour in various industries for the purpose of consulting them on the subject of common policies and intensifying joint meetings in the most important sectors of the economy.

REGIONAL POLICY

111. The machinery of the European Regional Development Fund and the Regional Policy Committee set up last year should become fully operational in 1976.

The Fund is in fact already working, but the emphasis must now be on ensuring that it is used as effectively as possible to correct the Community's main regional imbalances. The Commission will therefore make a special point of ensuring that the Fund's resources go mainly to the regions which suffer from the most serious imbalances and that projects in these regions receiving assistance from the Fund are projects making a genuine contribution to their development. If the situation in the least-favoured regions is to be improved as quickly as possible, the total resources allocated to them must be increased. The Commission will therefore see to it that assistance from the Fund has a more clearly complementary character in supporting the efforts being made by the Member States themselves.

The first regional development programmes drawn up on the basis of the standard outline approved by the Regional Policy Committee will be sent to the Commission in the coming year.

112. The Commission is nevertheless well aware of the fact that use of these two instruments cannot suffice alone to eliminate the disparities between the regions of the Community.

In this respect it is important to increase the impact at regional level of the financial instruments at the Community's disposal. To this end the Commission has set up machinery to improve the coordination of instruments affecting the regions within its own departments, and the effect of these measures should begin to be felt in the coming year.

In the same context, the Commission is endeavouring to achieve fuller coordination of Community policies to bring about a higher degree of convergence between the objectives of the agricultural, industrial, social and external policies in particular and those of the Community's regional policy.

With the same objective of coordination of Community policies, the Commission is pressing for the implementation of the principles of coordination of regional aids, and this should also help to concentrate effort on those regions where measures are most needed.

113. Finally, in the present economic situation, dominated by unemployment and inflation problems, the Commission would stress the importance of effective structural policies, particularly of regional policies, which have a decisive contribution to make to efforts to deal with the basic causes of these difficulties.

ENVIRONMENT POLICY

114. During 1976 the Commission will carry on implementing the action programme approved by the Council on 22 November 1973 and the decisions taken by the Council at its meetings of 7 November 1974, 16 October 1975 and 8 December 1975¹, concentrating on work scheduled for 1975 which could not be completed for lack of funds.

The Commission will give priority to the fight against water pollution at both Community and international level.

115. In the first quarter the Commission will make proposals for a number of directives defining quality objectives for fish- and shellfish-breeding waters. In the same field, the Commission will transmit proposals to set up a procedure for the exchange of information on the monitoring of pollution of fresh surface waters and on the methods of measurement to be used to determine their quality.

As regards the protection of the environment and natural species, the Commission will present a proposal for a directive concerning the protection of certain species of birds.

116. During the second and third quarters the Commission will send to the Council a proposal for a directive concerning the transport, storage and treatment of toxic and dangerous wastes and also appropriate proposals for controlling the use of new chemical substances likely to be harmful to health and the environment.

117. During the fourth quarter the Commission will present two proposals for directives concerning water pollution, the first on the protection of underground water and the second on the definition of quality objectives for irrigation water.

¹ Eighth General Report, point 253; Ninth General Report, point 237.

During this same quarter the Commission will make known the results of its work on the evaluation of the environmental effects of waste heat from power stations and on the definition of criteria and guidelines which must be taken into consideration or followed, as the case may be, in the selection and operation of nuclear power stations.

Lastly, the Commission will, in the context of the Washington Convention, make suitable proposals for harmonizing the implementing measures to protect species of flora and fauna threatened with extinction.

118. Another noteworthy step in 1976 will be the presentation to the Council during the second quarter of a communication concerning a second programme of action on the environment.

The Commission will also ensure that the Community actively participates in the various Conventions to which it is already party (Paris Convention for the Prevention of Marine Pollution from Land-based Sources) or which it will be called upon to negotiate (Outline Convention on the Protection of the Mediterranean Marine Environment against Pollution, Convention for the Protection of the Rhine against Chemical Pollution, Strasbourg Convention for the Protection of International Watercourses against Pollution).

PROTECTION OF CONSUMER INTERESTS

119. The Commission will continue its work on the implementation of the European Economic Community's preliminary programme for a consumer information and protection policy, which was approved by the Council on 14 April 1975¹.

A number of proposals which the Commission had hoped to send to the Council in 1975 required more time than expected owing to the complex nature of the subjects dealt with and the new approach involved. The proposal already referred to on the labelling of foodstuffs² is due to go to the Council during the first quarter of 1976. Proposals for directives on contracts concluded outside business premises should be transmitted to the Council during the second quarter and will be followed during the third quarter by proposals for directives on consumer credit³ and the standardization of quantitative conditions for the marketing of certain prepackaged goods. This last proposal will be accompanied by another concerning unit pricing of foodstuffs sold by weight or volume. Also during the third quarter, a proposal for a directive on home study courses will be presented to the Council.

120. The Consumers' Consultative Committee will continue to receive the support of the Commission and during the last quarter of the year the Commission will organize a meeting of all the consumer organizations in the Member States.

¹ Ninth General Report, points 240-41.

² Point 65 of this Memorandum.

³ Point 86 of this Memorandum.

Speech

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Brussels, 10 February 1976

The main points of the address on the 1976 programme given by
President Ortolì to the European Parliament in Strasbourg on
10 February 1976

In his review of 1975, President Ortolì pointed to the successes and the failures: "the economic crisis had different effects in each Member State, and although, with vigorous encouragement from the Commission, serious attempts have been made to get economic policies closer in step with each other, the gaps between us are wider now than they were when the crisis began..... On the other hand there is a greater awareness of Europe..... Three very important factors go to illustrate this."

- (a) Confirmation that Britain would be staying in the Community.
- (b) Progress in institutional terms: it has been decided that Parliament will be elected by direct universal suffrage, and a date has been set. Parliament's budgetary powers have been extended. Its meetings with the Council have been more frequent and have dealt with matters of greater substance. Finally, "the European Council has provided us with a new organ capable of taking major decisions under the Treaties which set the future course of the Community and its Member States. Let us hope that it will continue to combine flexibility, decisiveness and creativity with respect for the institutional system and the rules laid down in the Treaty."
- (c) Progress in implementing those common policies which are the stuff of the Community's life: the Lomé Convention, the overall Mediterranean approach and measures within the framework of the global approach to relations with the Third World, such as the generalized system of preferences.

Significant progress has been made in economic policies at home: the policies of Member States are gradually coming closer into line or at least becoming more compatible, the Regional Development Fund is now operating and the Community institutions have been set in motion again on energy policy. Another item to be entered on the credit side is that measures to counter the economic crisis have not led to a resurgence of protectionism in the Community.

"This year", the President continued, "will be devoted mainly to projects of a practical nature, and we shall seek to work with the facilities already available to us in order to discharge three fundamental imperatives:"

- "1. First imperative: a united front on the major external problems of the day.
- (a) The North-South Dialogue will quite certainly be one of the most ambitious attempts since Havana and Bretton Woods to reshape international economic relations on lines that will make for a just and more equitable economic

/.

order. We should be guided in this undertaking by three maxims: comprehensiveness, unity of action and flexibility."

The comprehensiveness required by closely overlapping topics does not mean however that "it is any the less necessary to take exact stock of each individual problem. The really important issue, however, is to maintain a measure of overall coherence with a view to arriving at a broad vision of future relations between nations.

Unity of action, because, having agreed to take part as a single delegation, the Community must continue throughout the Conference to speak with a single voice if it is to defend its interests effectively.

Flexibility, because the Community must do all it can to ensure that the Conference arrives at the kind of arrangement that is acceptable to all.

It is in this spirit that the Commission will strive to make the Community a major contributor to the great debate which is about to open."

- (b) The quest for independence requires that Europe is "sufficiently aware of its own identity and possesses enough material resources and economic power to make the transition from talk to decision-making.

That there is a European identity is something of which we are all convinced. Europe's geographical situation, its deficiency in energy and raw materials, its history (whence the special ties it has with the Third World) - all this means that our interests are not the same as those of all and sundry, and that we view the great problems of the moment from a different angle than the other great industrialized regions of the globe..... To the world outside, the Community is a real entity. Within the Community, too, the idea is making headway, though the debate will not be really rounded out until we can talk openly about defence. What we still lack - and that by a great deal - are the resources that would secure our independence. In this context, let me stress the vital need for a common policy on energy..... Let us not repeat the mistakes of the past, but make provisions for the future..... Our latest proposals are along these lines. Once it has obtained your opinion, it will be for the Council to decide. I would urge it to make haste.

- (c) The future shape of the Community

This question has been raised by Greece's application for membership of the Community. The Council considered the matter yesterday, after the Commission, as required by the Treaties, had delivered its opinion. This opinion, as you know, suggests that an unambiguously favourable response should be given to Greece's application. All I want to say here is that the Commission makes no reservations as to the ultimate aim, that it attaches no political strings, and that the steps it envisages are designed to facilitate Greece's accession while taking account of realities. It is with these realities in mind, moreover, that the Commission has proposed that Greece should have access to the facilities for structural improvement available to the Community.

The Council yesterday approved Greece's application. It was agreed that the preparatory work required to determine a common negotiating basis will be put in hand as soon as possible and in a constructive spirit.

"2. Second imperative: progress on economic and monetary union.

If progress is to be made at political level -- that is to say, towards European Union - the Community needs firm internal foundations. If its influence is to be felt in its relations with the rest of the world, it must have the solid backing of a more soundly based economic and monetary unity. If past achievements are to be preserved, the number of fields where policies, structures and attitudes are the same or in line with each other must be increased further. ./.

It is a thankless task, and there is scepticism about the final objective. Wrongly so, for we are not claiming that differences do not exist between the economic situations in the Member States. Such differences do exist, and to some extent restrict our scope for action and delay the day when the Union will be completed. But if we attach too much importance to them, the danger is that we will see them widen and lose sight of our goals. But three basic facts must constantly be borne in mind. In the first place, we have already achieved a high degree of integration: a single industrial market, the common agricultural policy, mobility of labour, the scale of intra-Community trade (more than half our trade is between Member States) - all this is now reality. Secondly, in the economic, monetary and social fields, major steps forward are possible on many points, and - what is most important - this is true despite the disparities between economies. And finally, Europe, as an entity, can and must take steps to close gaps and bring structures into line: agricultural policy, industrial policy, regional policy, energy policy and social policy can all be employed to restore equilibrium and have yet to be exploited to the full. The major task for us all in 1976 will be to enhance the economic recovery and to make lasting inroads into unemployment. The Commission's action must be reflected to concrete decisions. It is, for instance, time to begin effectively applying the provisions of the Decision of 22 March 1971 which require guidelines to be laid down at Community level for the size of the national budget balances of the Member States and the methods for financing or using them. The Commission will therefore propose that a working party be set up within the Monetary Committee to report on the development of national debts. In the monetary field as well it is important that we in the Community close ranks at a time when a new international consensus is emerging. This does not mean - quite the contrary, - in fact - that the countries participating in the snake should give up their present commitments. But as an initial step towards the harmonization of exchange rate policies and to prepare for the Community's future in this field, the whole system should, as Mr. Tindemans has suggested - and which we ourselves regularly present to the Council - be incorporated in a Community procedure in which representatives from all the Member States would participate - both Ministers of Finance and Governors of the Central Banks... The fact that the international mechanisms for creating money are not functioning smoothly and the need to finance constantly growing budget deficits are two of the principal factors behind the present disorder. With the monetary policies of the Member States lacking in coherence, the Eurocurrency systems were allowed to go on producing surplus liquidity unchecked. It is essential that monetary authorities collaborate closely within the Community in managing their internal and external policies. If internal and external monetary stability is to be achieved and maintained, a single body needs to be set up at Community level to assess decisions relating to credit, liquidity policy, interest rates and exchange rates. This could be done by the European Monetary Cooperation Fund if it was given wider powers and greater resources and provided with an appropriate administrative structure. The Commission is considering the possibility that a proportion - still to be determined - of the gold which the IMF is to return to the Member States might form part of the reserve assets and European currencies to be deposited with the EMCF by the Member States.

"Once these deposits had been lodged, the EMCF would provide directly short-term and very short-term financing. This multilateralization of credits would further be facilitated by using the new European unit of account - the EUA. Its role could be extended so that it may be used in settlements between monetary authorities and as a reserve instrument. However, the key equilibria cannot be restored and the new pattern in the terms of international trade cannot be properly coped with unless the Community sets itself objectives, and thereby commits the Member States to a line of action based on a medium-term policy programme. The Commission will be expressing its views on a draft programme in July. In so doing, it will bear in mind that efforts to coordinate economic policies - short- as well as medium-term - cannot be sustained for any length of time without restoring, within the Community at least, a monetary stability which will require each Member State to accept a degree of discipline in its economic policies."

The President concluded by saying: "the Community can do a great deal to strengthen its internal cohesion and its common economic and monetary policy structures. So far I have referred only to the strictly economic and monetary aspect of such measures, for this is where the gravest doubts lie and the strongest action is needed. But let us also put into effect the energy policy we propose; let us show our interest in industrial policy by offering the aircraft industry a market larger than purely national markets, and hope that it will be able to take advantage of it; let us move towards a more comprehensive tax policy; let us make social and regional policy contribute something over and above mere financial compensation; and I can guarantee that many of the doubts about economic and monetary union which are entertained in high places will then be erased by the stimulating properties of action."

"When viewing these prospects - which our determination can transform into reality - we must not lose sight of the social aims we are pursuing. Each new measure in the economic field - and in particular the search for greater cohesion between national policies - will play a part in our employment policy and in eliminating social inequality. And the converse is also true: each specifically social measure will directly influence the maintenance of economic equilibrium....."

"If our efforts in the social and economic fields are to produce decisive and lasting results, we must involve all the social and economic groups directly concerned more closely in our work, by keeping them informed and enabling them to take part in the Community decision-making process." Thanks are due particularly to the Economic and Social Committee which is of great value in this respect, to the Standing Committee on Employment, which comprises the Ministers of Social Affairs of the Member States, the Commission and the two sides of industry, and especially to the Tripartite Conference in 1975, which was attended by workers' and employers' representatives, the Ministers of Social Affairs, most of the Ministers of Economic Affairs and the Commission. "At the Conference a start was made on assessing the overall economic and social situation in Europe and the groundwork was done for future decisions. Full account of its work will be taken in drawing up the fourth medium-term economic policy programme. The next tripartite meeting, due to be held in the middle of the year, will need to analyse problems in greater detail and adopt more far-reaching conclusions."

"3. Third imperative: participation in the institutional debate. Nineteen seventy-six will be the year of the great debate about Europe..... Eighteen years after the Rome Treaties were drafted, Member States and institutions are, for the first time, considering what direction they should take in their pursuit of European integration."

The Tindemans report contains many proposals on which decisions can be taken without delay. These measures will take effect gradually. But - and Mr. Tindemans himself emphasized this - they "cannot occur without a transfer of competences to common bodies... without a transfer of resources from prosperous to less-prosperous regions... without restrictions, freely accepted certainly, but then enforced unreservedly."

"The election of Parliament by direct universal suffrage will, in the next few years, recast the structure of the Community at a time when it must again tackle the problem of enlargement." The President added that European Union posed problems requiring rapid and sound decisions.

- (i) "The Community's action abroad, its effectiveness and its continuity hinge on how many and how comprehensive are the common policies; genuine European policies exist today only where powers are exercised by the institutions, for instance commercial policy, the customs union and agricultural policy. Only where proposals are put forward by a neutral institution will the minority accept the majority viewpoint..... the loose coordination which is the essence of political cooperation must gradually be abandoned and common policies introduced in new fields. So the Commission warmly supports the proposal

gradually to transfer to the Community a substantial proportion of national funds earmarked for cooperation and development aid and the proposal to adopt a common position on any general political issues which might arise in our relations with the Third World. Mr. Tindemans is right to highlight the need for a single institutional framework within which Europe's approach to the rest of the world could be thought out and prepared. The formula of joint representation, with the Presidents of the Council and Commission acting "in tandem", proved successful in the Euro-Arab dialogue and the North-South Conference and could be used in other fields, for instance in certain contacts with the United States."

- (ii) "For policies towards the rest of the world to develop, progress will have to be made on internal matters, especially on the economic and monetary front. Any action here must of course allow for the structural disparities between the economies of the member countries..... However, such possibilities must not make us lose sight of the essential point, which is that unity and a determination to go forward together are both our objective and our strength..... Variations in policies must be exceptional and not one of the normal features of Community development. Should they be necessary, they must be limited in time, kept within bounds by Community discipline and backed by measures of solidarity, to help us move closer together and not get further out of line. The principle is that of common law; the same rules, the same progress, the same discipline for all."
- (iii) "The protection of fundamental human rights. The Commission is gratified by the concern shown by Mr. Tindemans in his report with regard to this difficult problem."
- (iv) "Let us turn finally to the institutions."

Mr. Tindemans' proposals are inspired by the need to inject new vitality into the existing system. But it is essential in the process not to disturb the balance between the institutions, regardless of whether their aim is to promote Community interests or to present legitimate national ones. For it is this balance which is the source of the Community's achievements to date..... As for the possibility of assigning to Parliament - within the existing institutional framework - the role of lawmaker in the strictest sense of the term, this is a matter which closely concerns both Parliament and the Commission. The two institutions must meet and seriously discuss this important proposal - on which I must confess we have our doubts - a task which will fortunately be made easier by the bonds built up between us by trust and solid work."

"A word about the Commission. If the common policies are to be developed further, the Commission must be capable of fulfilling satisfactorily the role assigned to it by the Treaty - the role of initiating and implementing decisions, the role of 'watchdog of the Treaties'".

The Commission is examining with great care the proposals to strengthen its cohesive force, notably by bringing Parliament in on the appointment procedure, and is at the same time bearing in mind the need to safeguard its collegiate character.

"1976, the final year in our term of office, could well be a great year for Europe, if together we succeed in giving a new impetus to a faltering internal policy and if together we play our part in discussing the changes required in preparation for the new phase to be triumphantly heralded in by direct elections. But the struggle for Europe is no different from any other struggle. It will not be won unless our hearts are in it. Nor will it be won without that 'political resolve' we hear so much about, which after all is no more than a high-sounding abstraction for ordinary, everyday tenacity."

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMISSION

**Discours
prononcé devant
le Parlement européen
par M. François-Xavier Ortoli,
président de la Commission**

Présentation du Rapport général 1975
et programme de la Commission
pour l'année 1976

Strasbourg, 10 février 1976

ÉDITION PROVISOIRE

L'année qui vient de s'ouvrir est la dernière de la Commission actuelle. Il est donc naturel que nous souhaitions qu'elle soit un temps fort dans la construction européenne, et logique que j'insiste devant vous sur les actions que nous voulons achever ou voir définitivement lancées avant la fin de notre mandat. Cependant, avant de vous exposer les grandes lignes de notre programme pour 1976 je crois justifié - plus encore que les années précédentes - de dresser le bilan de l'action de la Communauté et de faire un compte loyal des succès et des échecs de nos ambitions.

Pour l'Europe, les années qui viennent de s'écouler ont été placées sous le signe de l'ambiguïté.

Sur le plan économique on n'a pas connu, depuis la deuxième guerre mondiale, une situation aussi mauvaise et sur le plan social une situation aussi grave. C'est seulement à la fin de l'année 1975 que l'économie de certains pays membres a connu un début de reprise et qu'il est apparu possible d'espérer, avec précaution, un retournement de la tendance. De plus, la crise économique a frappé différemment chaque Etat membre, et, malgré un sérieux effort de coordination des politiques, vigoureusement encouragé par la Commission, nous sortons de la crise plus éloignés les uns des autres que nous n'y étions entrés.

D'un autre côté, il y a eu une amélioration de la conscience de l'Europe. La nécessité de la construction européenne, conçue comme une réponse commune à des problèmes communs, a été plus profondément ressentie, tant au sein des Etats et des gouvernements que par les peuples.

Cette prise de conscience est illustrée par trois séries de faits très importants.

Tout d'abord l'opinion britannique s'est clairement prononcée en faveur du maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Ainsi un préalable à toute reprise de la marche en avant a été levé.

En second lieu, au cours de ces années la Communauté a fait de grands progrès en matière institutionnelle, c'est-à-dire dans la capacité de prendre avec efficacité des décisions contrôlées démocratiquement.

L'élection du Parlement au suffrage universel a été décidée et sa date fixée; l'extension de ses pouvoirs budgétaires est désormais une réalité. Le dialogue du Parlement avec le Conseil en est devenu plus fréquent, plus approfondi, voire plus âpre, et il y a là un pas dans la voie un système plus démocratique dont nous nous félicitons.

L'année 1975 aura aussi été celle de la mise en place du Conseil européen. L'an dernier je vous avais livré une sorte de réflexion prospective où l'espoir était teinté de quelques appréhensions : il ne fallait pas que les mécanismes communautaires soient grignotés par ceux, plus incertains, de la coopération intergouvernementale. Cette hypothèque n'est pas levée, mais l'apport est indiscutablement positif : la Communauté a trouvé dans le Conseil européen un organe capable de prendre, dans le respect des traités, les grandes décisions qui engagent son avenir en même temps que celui des Etats membres qui la composent. C'est de cela qu'il s'agissait au moment de la clôture de la "renégociation", lorsque la décision sur l'élection du Parlement au suffrage universel a été prise, ou lorsque la Communauté a décidé de se présenter unie dans le dialogue Nord-Sud.

Bilan positif : mais il faut souhaiter que le Conseil européen continue à concilier souplesse, rapidité de décision et capacité de création avec rigueur institutionnelle et respect des règles du Traité.

Un travail de réflexion fructueux s'est engagé sur le problème de l'intégration européenne. La publication des rapports des institutions communautaires sur l'Union européenne d'abord, puis de celui de M. Tindemans en témoigne. J'y reviendrai.

En troisième lieu, nous avons enregistré un progrès certain dans la mise en oeuvre des politiques communes qui représentent la réalité vivante de l'Europe.

C'est le cas avant tout de notre politique de développement à l'égard des pays du tiers monde. La convention de Lomé met au service de 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, un ensemble d'instruments de développement d'une ampleur jamais égalée et dont certains, tel le mécanisme de stabilisation des recettes d'exportation, constituent d'audacieuses innovations. La portée de l'accord de Lomé dépasse d'ailleurs de loin le seul domaine économique; il est la manifestation la plus achevée de la manière dont la Communauté envisage ses rapports avec les pays en voie de développement, approche de paix, de dialogue et de coopération. Aussi, à côté de Lomé, avons-nous développé des instruments d'action à l'échelle mondiale - comme le système de préférences généralisées - et précisé, comme on l'a vu aux Nations unies, notre doctrine d'ensemble sur les rapports avec le tiers monde.

Notre politique globale méditerranéenne a progressé sur des bases qui ne sont plus purement commerciales afin de traduire toute l'ampleur de nos relations de coopération et de les accroître. Nous venons d'achever la négociation des accords avec les trois pays du Maghreb. Des accords de même type ont été proposés à l'Egypte, à la Syrie, à la Jordanie et au Liban. En outre, nous pensons prochainement entamer la négociation d'un accord-cadre de coopération économique et commerciale avec le Canada, ainsi que les pourparlers pour un accord commercial avec la Chine.

Dans le domaine des politiques économiques internes à la Communauté des progrès significatifs ont été réalisés. J'en discernerai trois qui me semblent prometteurs :

- un effort de concertation accru entre les Etats membres sur la base des recommandations de politique économique générale de la Commission a conduit au rapprochement des politiques économiques entre elles, ou au moins à une meilleure compatibilité;
- le démarrage effectif du FEDER a permis d'apporter aux régions défavorisées des moyens accrus et a renforcé au sein de l'Europe le réseau des solidarités;
- la décision a enfin été prise, après un temps de négligence et d'inertie, de donner une impulsion nouvelle aux travaux des institutions communautaires dans le domaine de la politique énergétique.

De plus, nous avons réussi à empêcher que les actions de défense contre la crise n'entraînent la résurgence du protectionnisme à l'intérieur de la Communauté. Cela n'est pas un mince résultat.

Le bilan serait cependant truqué si je ne vous montrais pas aussi les zones d'ombre. Notre principale insuffisance est que nous n'arrivons toujours pas à faire de progrès décisifs dans le domaine de l'Union économique et monétaire. Les circonstances y sont pour beaucoup, mais aussi un certain manque de conviction. Il faut pourtant démontrer que la marche vers cette Union économique et monétaire est indispensable, non seulement pour que l'Europe se construise, mais aussi plus simplement, pour trouver un remède à nos maux individuels.

C'est dans ces zones d'ombre que doit se concentrer le travail de la Commission et, je le souhaite, de toutes les institutions de la Communauté.

*

* *

L'année qui s'ouvre sera d'abord une année de travaux concrets, au cours de laquelle nous mettrons en oeuvre sur les bases existantes les actions nécessaires pour répondre à trois impératifs fondamentaux.

Le premier impératif, le plus immédiat, est de faire face ensemble aux grands problèmes extérieurs du moment.

Le second impératif est d'accomplir enfin des progrès concrets dans la voie de l'édification de l'Union économique et monétaire, et de continuer à "tisser" l'Europe en renforçant les politiques communes existantes dans tous les domaines qui constituent la réalité vivante de notre intégration.

Le troisième impératif sera de participer pleinement au grand débat institutionnel qui s'est ouvert à la suite de la publication des rapports des institutions sur l'Union européenne et qui va se poursuivre avec la publication des conclusions de M. Tindemans.

LE TRAVAIL CONCRET

1. Premier impératif : Faire face ensemble aux grands problèmes extérieurs du moment.

- a) La conférence sur la coopération économique internationale

La Commission accorde à cette conférence une importance prioritaire.

Le "dialogue Nord-Sud" constitue sans doute, depuis la conférence de La Havane et la réunion de Bretton Woods, une des tentatives les plus ambitieuses pour remodeler les relations économiques internationales, en vue d'aboutir à un ordre économique plus juste et plus équitable.

Dans ce dialogue trois maîtres mots devront guider notre action : globalité, unité d'action et souplesse.

Globalité, parce qu'il a été admis, avec justesse, qu'il existe un lien entre les sujets traités et une imbrication étroite entre les problèmes de l'énergie, des matières premières, du développement et les questions financières.

La globalité n'exclut naturellement pas l'effort indispensable pour prendre la mesure de chaque problème particulier, en corrélation avec la totalité des questions traitées. Il faudra s'entendre sur une répartition des tâches et sur l'échéancier de la négociation qui se développera dans chaque cas d'une manière séparée. Ce qui importe cependant, c'est de maintenir la cohérence du tout, afin que les travaux permettent d'aboutir à une vision d'ensemble des relations futures entre nations.

Unité d'action, car la Communauté, qui a su se présenter unie, doit continuer tout au long de la conférence de parler d'une seule voix pour défendre efficacement ses intérêts.

Souplesse, car la Communauté doit s'efforcer d'être un inspirateur de solutions et de compromis.

C'est dans cette perspective que la Commission, à qui est échu l'honneur de coprésider l'une des commissions du dialogue, entend travailler cette année. Elle oeuvrera pour que la Communauté soit vraiment l'un des partenaires majeurs du grand débat qui s'ouvre.

L'un des aspects de ce travail, encore peu approfondi, est l'étude des conséquences potentielles de la conférence sur l'économie de la Communauté. Cette analyse doit à la fois nous éviter de nous engager à l'aveuglette et nous permettre de nous préparer à l'avenir mieux que nous le faisons.

b) La quête de l'indépendance

J'ai dit, l'an dernier, le prix que j'attache à ce grand objectif. Une Europe indépendante, c'est une Europe capable de prendre elle-même les grandes décisions qui engagent son destin. Cela exige, d'une part, une conscience suffisante de sa propre spécificité et, d'autre part, la possession d'assez de moyens matériels et de puissance économique pour que des velléités on puisse passer aux décisions.

La spécificité existe, nous en sommes tous convaincus. La situation géographique de l'Europe, sa pauvreté en énergie et en matières premières, son histoire, responsable des liens très particuliers qui l'unissent au tiers monde, tout cela fait que nos intérêts ne sont pas

ceux de tous et que notre façon d'envisager les grands problèmes du moment n'est pas la même que celle des autres grandes régions industrialisées du globe.

La conscience de cette spécificité existe de plus en plus. De l'extérieur, la Communauté est ressentie comme une entité réelle, comme une manière d'être originale. A l'intérieur, l'idée fait aussi son chemin, encore que le débat ne sera vraiment complet que lorsque l'on parlera ouvertement des questions de défense.

Ce qui manque encore, et beaucoup, ce sont les moyens de cette indépendance. Parmi ceux-ci je voudrais aujourd'hui insister sur les efforts indispensables en vue d'une politique commune de l'énergie.

Sans doute, la situation paraît-elle moins périlleuse qu'il y a un an. Le pétrole coule. Il est cher, mais, vaille que vaille et au prix d'une sévère récession, nos économies se sont adaptées aux nouvelles conditions de l'énergie.

Ne recommençons pas l'erreur du passé et sachons prévoir.

La stratégie que la Commission, mois après mois, a présentée au Conseil et qui a reçu la confirmation des chefs de gouvernement réunis à Rome reste entièrement pertinente. Il s'agit d'abord de se fixer des objectifs de moindre dépendance, révisables en permanence, ensuite de se doter des moyens d'atteindre ces objectifs, en économisant l'énergie et en développant de nouvelles sources. Nos dernières propositions vont dans ce sens. Après avoir recueilli votre avis, il appartiendra au Conseil de décider. Je le conjure de faire vite.

c) La réflexion sur la configuration géographique de la Communauté

Le Conseil devra aussi statuer cette année sur la demande d'adhésion à la Communauté présentée par la Grèce. Conformément aux traités, la Commission a rendu son avis sur cette demande. De cet avis, qui, vous le savez, propose de répondre de façon clairement positive à la demande grecque, je voudrais simplement rappeler qu'il est sans réticence sur l'objectif, qu'il n'évoque pas de conditions politiques et que les modalités qu'il propose le sont dans l'esprit de faciliter l'accès de la Grèce en tenant compte des réalités. C'est d'ailleurs pour faire face à ces réalités que la Commission a proposé que la Grèce puisse bénéficier des grands instruments d'aménagement structurel dont la Communauté dispose.

2. Deuxième impératif : Faire progresser l'Union économique et monétaire

Pour progresser sur le plan politique - c'est-à-dire vers l'Union européenne - la Communauté a besoin d'une base intérieure solide. Pour assurer son action extérieure, il lui faut le robuste support d'une unité économique et monétaire mieux établie. Pour maintenir son acquis, il lui faut étendre les domaines où politiques, structures, comportements, sont communs ou s'harmonisent.

Travail ingrat, qui se heurte au scepticisme. A tort : il ne s'agit pas de nier les différences de situation entre les économies de nos Etats membres. Il est vrai qu'elles limitent en partie nos possibilités d'action, et retardent le moment où l'Union sera faite. Mais à leur donner trop d'importance, nous risquons de laisser s'accroître nos différences, et de renoncer à nos objectifs.

Or, nous ne devons pas oublier trois éléments essentiels :

- Nous avons déjà atteint un haut niveau d'intégration : l'unité du marché industriel, l'organisation commune de l'agriculture, la mobilité de l'emploi, l'importance du commerce intracommunautaire (plus de la moitié de nos échanges se fait entre Etats membres) sont des faits.

- Deuxième remarque : dans de nombreux domaines de l'économie, du monétaire, ou du social, des progrès importants sont possibles, et, c'est le point capital, cela est vrai, nonobstant les divergences des économies.

- Enfin, l'Europe, en tant qu'entité, peut et doit intervenir pour combler les écarts, et faciliter le rapprochement des structures : politique agricole, politique industrielle, politique régionale, politique de l'énergie, politique sociale sont des éléments de rééquilibre dont nous n'avons pas tiré tout le parti possible.

Ne baissons pas les bras devant nos différences, certes réelles, appliquons nos efforts à les réduire.

*

* *

L'effort d'harmonisation des politiques conjoncturelles, annoncé depuis décembre 1974, affirmé à Venise en août 1975 sur la base d'une recommandation de la Commission, reste insuffisant.

Dans la ligne de la recommandation qu'elle a adressée aux Etats membres en juillet dernier, à la veille de l'adoption concertée de leurs plans de relance, la Commission restera une observatrice vigilante de la conjoncture, soucieuse d'assurer la complémentarité nécessaire des politiques économiques dans la Communauté, et une réorientation rapide

des instruments budgétaires ou monétaires disponibles en cas de besoin. Notre grande tâche commune en 1976 sera d'amplifier la reprise et de résorber durablement le chômage.

Cette vigilance doit se traduire par des décisions concrètes. Par exemple, il faudrait enfin appliquer effectivement la décision du 22 mars 1971 qui prévoit qu'on détermine au niveau communautaire, pour l'ensemble des budgets publics des Etats membres, des marges à l'intérieur desquelles devront se situer "l'ampleur et les modes de financement et d'utilisation de ces derniers". La Commission proposera donc la mise en place, au sein du Comité monétaire, d'un groupe chargé de suivre l'évolution des dettes publiques.

Dans le domaine monétaire aussi, au moment où, au niveau international, un consensus nouveau se dessine, il est important de resserrer nos liens au niveau communautaire.

Il ne saurait s'agir, bien au contraire, de relâcher les engagements actuels de ceux qui participent au serpent. Mais pour faciliter dès maintenant l'harmonisation des politiques de change, et préparer l'avenir communautaire dans ce domaine, il convient, conformément à la suggestion faite par M. Tindemans, de réintroduire l'ensemble du système dans une procédure communautaire avec la participation des représentants de tous les Etats membres de la Communauté, au niveau des ministres des finances, comme à celui des Gouverneurs. Dans ce cadre, la politique de change fera l'objet de propositions de la Commission en vue d'amener tous les Etats membres à définir en commun leurs objectifs et leurs moyens. L'aménagement du système intracommunautaire de change, intervenu en 1975, pourrait être complété en ce qui concerne les modalités d'intervention, les mécanismes de financement et la définition et le respect des disciplines économiques qui vont avec une plus grande solidarité.

Dans cette perspective, une attention particulière devra être portée aux problèmes de la création monétaire, élément fondamental de l'équilibre économique. Le dérèglement des mécanismes de création monétaire au niveau international, et la nécessité de financement de déficits budgétaires sans cesse croissants, sont parmi les principaux facteurs des désordres actuels. L'insuffisante cohérence des politiques monétaires des Etats membres n'a pas permis d'éviter l'abondance des liquidités fournies par les systèmes non contrôlés d'eurodevises. Enfin, dès lors que la régularisation de la création monétaire interne complète les interventions sur les marchés de change pour affecter le niveau des masses monétaires nationales, il importe d'assurer au sein de la Communauté une étroite coopération des autorités monétaires dans la gestion de leur politique interne et externe.

La mise en place d'un organisme unique, responsable au niveau communautaire de l'appréciation des décisions dans le domaine du crédit et de la politique de liquidité, des taux d'intérêt et de change, serait indispensable à l'instauration et au maintien de la stabilité monétaire interne et externe. Pour assurer ces tâches, le Fonds européen de coopération monétaire devrait être développé tant dans ses compétences que dans ses moyens et enfin doté de la structure administrative appropriée.

En particulier, dans le contexte des dernières décisions internationales relatives à l'or, la Commission examine la possibilité que l'or qui sera restitué par le FMI aux Etats membres fasse partie, dans une proportion à déterminer, de dépôts en actifs de réserves et en monnaies européennes qui seraient effectués auprès du FECOM par chacun des Etats membres. Après constitution de ces dépôts, c'est au FECOM qu'il appartiendrait d'assurer directement les financements à court terme et à très court terme. Cette multilatéralisation des crédits, serait en outre facilitée par le recours à la nouvelle unité de compte européenne - que nous pouvons appeler l'ECU. Un développement de son rôle pourrait

conduire à le faire servir de moyen de règlements entre autorités monétaires et d'instrument de réserve.

Déjà, au-delà de son application dans les domaines communautaires (BEI, FED, CECA), la Commission s'efforce de faciliter l'emploi bancaire et commercial de l'ECU notamment chez les banques dans lesquelles elle a des dépôts et dans les entreprises qui ont des rapports directs avec les institutions de la Communauté. Pourquoi ne verrait-on pas des emprunts communautaires libellés en ECU ? Cette voie - celle de la monnaie parallèle - mérite d'être systématiquement explorée.

*

* *

Je viens de parler d'actions immédiates, qui par le renforcement substantiel de nos moyens d'action communs sur la conjoncture, faciliteraient notre grand objectif de lutte contre le chômage, de redémarrage de la croissance, de lutte contre l'inflation. Cependant, le retour nécessaire aux grandes équilibres et l'accompagnement des changements consécutifs à la modification des termes de l'échange international imposent que la Communauté se fixe des objectifs et engage ainsi l'action des Etats membres sur la base d'un programme de politique à moyen terme. La Commission compte se prononcer sur un projet de programme en juillet prochain. Elle le fera en ayant à l'esprit que l'effort de concertation des politiques économiques, à court terme comme à moyen terme, ne peut être soutenu durablement sans la restauration, dans la Communauté au moins, d'une stabilité monétaire dont les disciplines s'exercent au niveau de la politique économique de chacun de nos Etats membres.

J'ai insisté sur l'Union économique et monétaire de la Communauté. Nos travaux dans ce domaine se placent dans un contexte mondial. L'action monétaire envisagée permettrait de consolider l'accord de la

Jamaïque. Plus encore, les efforts pour rendre cohérentes nos politiques économiques internes devront tenir compte de l'interdépendance de la Communauté et de ses grands partenaires économiques, et notamment les Etats-Unis. Ces éléments soulignent l'importance de consultations entre la Communauté et ses principaux partenaires sur tous les problèmes économiques et monétaires.

Après ces remarques, je reviens sur le thème principal de ce discours : la Communauté peut faire beaucoup pour renforcer, à Neuf, sa cohésion interne, et ses structures communes de politique économique et monétaire. Encore n'ai-je évoqué que l'aspect proprement économique et monétaire d'une telle action, parce que c'est là que le scepticisme est le plus grand, et donc que la démonstration doit être faite avec le plus de force. Mais qu'on mette en oeuvre la politique énergétique que nous proposons, qu'on s'attache à la politique industrielle en offrant à l'industrie aéronautique, si elle est capable d'en profiter, un marché plus large que les marchés nationaux; qu'on avance dans la politique fiscale; qu'on donne à la politique sociale et à la politique régionale la valeur d'un supplément et non le caractère d'une compensation financière; et je vous garantis que beaucoup de nos doutes distingués sur l'Union économique et monétaire se dissiperont par la vertu stimulante de l'action.

*

* *

En considérant ces perspectives - que notre volonté peut nous ouvrir - nous ne devons pas oublier les finalités sociales que nous poursuivons. Toute nouvelle action dans le domaine économique et en particulier la recherche d'une plus grande cohésion des politiques nationales, jouera un rôle dans la politique de l'emploi et dans

l'élimination des inégalités sociales. A l'inverse, toute action dans le domaine spécifiquement social conditionne étroitement le maintien de l'équilibre économique.

Aussi, la Commission fera-t-elle en sorte que, à son niveau, les politiques mises en oeuvre soient davantage conçues en fonction des objectifs sociaux, et particulièrement de la nécessité prioritaire d'améliorer la situation de l'emploi. Elle continuera aussi le long et patient travail d'analyse et d'harmonisation des politiques sociales en même temps qu'elle s'efforcera de donner aux actions du Fonds social le maximum d'efficacité.

Nos efforts dans le domaine social et économique n'engendreront pas de résultats déterminants et durables si nous n'associons pas plus étroitement à nos travaux la totalité des groupes sociaux et économiques directement concernés, en les informant et en leur donnant la possibilité de participer à la prise des décisions dans la Communauté.

Le Comité économique et social représente à cet égard un instrument privilégié très précieux par ses avis mais aussi parce qu'il constitue un moyen de connaissance des activités de la Communauté.

Le Comité de l'emploi qui réunit les ministres des affaires sociales des Etats membres, la Commission et les partenaires sociaux, doit amplifier une activité qui a connu un renouveau au cours de l'année passée.

Mais surtout, je veux évoquer la conférence tripartite qui a réuni en 1975 partenaires sociaux, ministres des affaires sociales et la plupart des ministres des affaires économiques et la Commission. Elle a permis de commencer d'évaluer ensemble la situation économique et sociale de

l'Europe, et donc de faciliter l'élaboration des mesures à prendre. Son apport sera pleinement utilisé dans la définition du quatrième programme de politique économique à moyen terme. La prochaine réunion tripartite, qui se tiendra dans le milieu de l'année, devra aller plus loin dans l'analyse et dans les conclusions. Nous nous attachons, avec les partenaires sociaux et les Etats membres, à préparer ses débats, c'est-à-dire d'abord à arrêter un ordre du jour allant à la fois à l'essentiel et au concret.

3. Troisième impératif : Participer au grand débat institutionnel

L'année 1976 sera l'année du grand débat sur l'Europe. Il faut se féliciter que, après nos propres contributions, M. Tindemans ait pu l'ouvrir, par un rapport dense, un rapport riche de propositions et de réflexions. Sa présentation représente, dans la situation actuelle de l'Europe, un fait politique en soi. Pour la première fois, dix-huit ans après l'élaboration des traités de Rome, Etats membres et institutions s'interrogent sur les voies à choisir pour poursuivre l'intégration européenne.

*

* *

Le rapport Tindemans comporte un grand nombre de propositions susceptibles d'être décidées à brèves échéances. Ces mesures ont un caractère progressif. Mais, et M. Tindemans l'a lui-même souligné, elles "ne vont pas sans transfert de compétences à des organes communs ... sans transfert de ressources des régions prospères vers les zones moins favorisées ... sans contraintes, librement acceptées certes, mais exercées ensuite sans réserves". Toute amélioration de l'efficacité de notre entreprise passe par le développement des politiques communes

exercées par les institutions et par le renforcement de leurs moyens d'action. Nous avons dit dans notre propre rapport que ce transfert de compétences devait se faire là où une politique commune dans le cadre européen permet mieux d'assurer le progrès et la prospérité de l'Europe, et son influence dans le monde.

Le rapport fixe aussi, en 1980, un nouveau rendez-vous, qui devrait permettre de dégager de nouvelles perspectives et d'accomplir de nouveaux progrès.

Comment d'ailleurs renoncer à réfléchir à des transformations plus fondamentales lorsque l'élection au suffrage universel du Parlement européen va entraîner, au cours des prochaines années, une profonde évolution de la Communauté et que, celle-ci est confrontée une nouvelle fois avec le problème de son élargissement. La réflexion sur le développement futur de la construction européenne devrait, de l'avis de la Commission, être engagée dès maintenant et se poursuivre de manière continue et permanente au cours des prochaines années.

*

* *

Je veux aujourd'hui me limiter à évoquer certains des problèmes que soulève la réalisation de l'Union européenne afin de voir comment nous pourrions parvenir rapidement à de bonnes décisions.

Parlons d'abord de l'action de la Communauté à l'extérieur. Son efficacité, sa continuité dépendent du nombre et de la densité des politiques communes mises en place. Il n'y a, en effet, aujourd'hui, de politique européenne véritable que là où il y a exercice de compétence par des institutions : c'est le cas de la politique commerciale,

de l'union douanière, de la politique agricole. Ce n'est aussi que sur la base d'une proposition élaborée par une institution impartiale qu'une minorité peut accepter le point de vue de la majorité.

Pour garantir l'établissement dynamique d'une politique extérieure de l'Europe, il faut donc dépasser progressivement la coordination non contraignante, qui caractérise la coopération politique pour instaurer des politiques communes dans de nouveaux domaines.

C'est ainsi que la Commission appuie chaleureusement la proposition de transférer progressivement à la Communauté une part importante des crédits nationaux destinés à la coopération et au développement, qu'il s'agisse des grands projets de développement, de l'aide alimentaire ou de l'aide financière, et celle d'adopter une position commune dans les problèmes politiques généraux qui pourraient se poser dans nos relations avec le tiers monde.

C'est avec raison que M. Tindemans fait état de la nécessité de concevoir et d'élaborer l'attitude de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur dans un "cadre institutionnel unique". Il faut en effet encourager et rendre systématique la pratique de tenir dans le cadre du Conseil les consultations de la coopération politique. C'est déjà une mesure significative, étant entendu que le but est de substituer de plus en plus la politique commune à la coopération.

Un cadre institutionnel unique est en outre indispensable pour permettre à l'Europe d'agir plus efficacement en parlant d'une seule voix vis-à-vis de l'extérieur. La formule de représentation conjointe associant la présidence du Conseil et la Commission, formule dite du "tandem", déjà utilisée avec succès dans le dialogue euro-arabe et la conférence Nord-Sud, pourrait trouver des applications nouvelles, par exemple, dans certains contacts avec les Etats-Unis.

*

*

*

Le développement des politiques vers l'extérieur suppose des progrès sur le plan interne, et en particulier dans le domaine économique et monétaire. Toute action dans ce domaine doit tenir compte, bien entendu, des divergences structurelles qui existent entre les économies des pays membres. La Communauté doit les réduire progressivement et permettre ainsi un développement harmonieux de l'ensemble. Cela n'exclut pas une certaine différenciation des politiques selon les problèmes spécifiques des pays membres. Des possibilités de dérogations sont d'ailleurs prévues et strictement réglementées par le traité de Rome. Cette capacité de modulation ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : notre objectif et notre force sont l'unité et la volonté d'avancer ensemble. Je suis convaincu, j'ai essayé de le montrer, qu'un programme ambitieux et pourtant réaliste est possible sur cette base.

Le principe, je le dis clairement, doit donc rester celui de l'action à Neuf. Les différenciations doivent être l'exception, et non constituer l'une des modalités normales du développement communautaire. Elles doivent donc, si elles interviennent, être limitées dans le temps, encadrées dans les disciplines communautaires, accompagnées de mesures de solidarité, afin de favoriser le rapprochement et non d'aggraver les décalages. Le principe, c'est la loi commune : mêmes règles, mêmes progrès, même discipline pour tous.

C'est dans ce cadre que, comme je l'ai dit, la Commission entend répondre, par des propositions précises s'appliquant normalement à tous nos Etats membres, à l'invitation de M. Tindemans de relancer le débat sur l'Union économique et monétaire.

*

*

*

L'extension progressive des politiques communautaires impose de développer parallèlement la protection des droits fondamentaux des citoyens. La Commission tient à exprimer toute sa satisfaction pour la sensibilité que M. Tindemans a montrée pour cette question dans son rapport. Il faudrait décider d'entamer rapidement les études, sans doute longues et complexes, nécessaires pour mettre en place les mécanismes adéquats.

*

* *

Venons-en enfin au chapitre des institutions.

Les propositions de M. Tindemans partent du souci de donner au système actuel un nouveau dynamisme. Il importe toutefois de ne pas rompre l'équilibre entre les institutions, qu'elles aient pour vocation de promouvoir l'intérêt communautaire ou d'exprimer les intérêts légitimes des Etats. Cet équilibre est à l'origine des progrès accomplis par la Communauté jusqu'à présent.

Le Conseil européen représente sans conteste l'élément nouveau de la phase actuelle de la construction européenne. Désormais les chefs de gouvernement agissent dans le cadre d'une institution communautaire, avec toutes les responsabilités que cela comporte. J'ai dit tout à l'heure à quelles conditions le nouvel organisme pourra nous apporter tout ce que nous en attendons.

La véritable vocation du Parlement élu est de se voir attribuer des pouvoirs législatifs. Nous devons nous rapprocher progressivement de cet objectif. En attendant des progrès dans cette direction, il s'agit de valoriser au maximum, dans le processus communautaire, le rôle et l'impact des débats et des résolutions parlementaires.

Quant à l'attribution éventuelle au Parlement - dans le cadre du système institutionnel actuel - d'un pouvoir d'initiative législative au sens strict, il s'agit là d'une question qui concerne de près le Parlement et la Commission. Nos deux institutions devront avoir ensemble une discussion sérieuse sur cette suggestion importante mais sur laquelle je ne veux pas cacher nos doutes - une discussion que faciliteront les rapports de confiance et de travail solidement établis entre elles.

Un mot sur la Commission. Le développement des politiques communes implique qu'elle soit en mesure de remplir le plus efficacement possible le rôle que lui assigne les traités : l'initiative, l'exécution des décisions, ainsi que la tâche de "gardienne des traités" ...

Je viens de faire allusion au droit d'initiative. Quant à l'exécution des décisions, M. Tindemans a donné à juste titre beaucoup d'importance à ce problème fondamental. Il importe de le résoudre en ayant recours à toutes les possibilités offertes par des institutions communautaires et conformément à l'esprit des traités.

La Commission examine avec grande attention les propositions qui visent à renforcer la cohésion du collège, notamment en aménageant la procédure de nomination et en y associant le Parlement. Elle garde aussi à l'esprit que le caractère collégial de la Commission doit être nécessairement sauvegardé. Elle compte participer de manière constructive aux discussions sur cette question.

*

* *

1976, dernière année de notre mandat, peut être une grande année pour l'Europe, si ensemble nous relançons une politique intérieure

défaillante, si ensemble nous participons au débat sur les mutations nécessaires, préparant la nouvelle phase dont l'élection directe devrait marquer avec éclat les débuts. Il en est du combat européen comme de tous les combats. Il ne se gagnera pas sans passion. Mais il ne se gagnera pas non plus sans cette fameuse volonté politique qui, après tout, n'est que le nom pompeux pour la ténacité de tous les jours.

MEMORANDUM COMPLEMENTAIRE AU DISCOURS PROGRAMME 1976

Corrigendum

- page 2 - point 5 - 3e ligne, lire : "... suivie d'une autre session ..."
- * footnote à compléter : (1) n° 471 du Neuvième Rapport général.
(2) n° 388-390 du Neuvième Rapport général
- page 3 - point 10 - 4e ligne, lire : " ... le Bangladesh. "
- " " " 11 - 4e " , " : " ,se développeront à un rythme rapide,..."
- " " " 12 - 6e " , " : "... 1,3 millions de ... "
- * footnote à compléter : (1) n° 403 du Neuvième Rapport général
- * (2) n° 416 et 497 du Neuvième Rapport général
- * Supprimer la footnote n° (3)

- page 4 - point 16 - 1ère ligne, lire : "La Commission, consciente ..."
- * footnote à compléter : (1) n° 486 du Neuvième Rapport général

- page 5 - point 19, 12e ligne, lire : "...l'objet d'un examen par la Commission paritaire CEE-Portugal le 9 janvier dernier, devrait ..."
- * footnote à compléter : (1) n° 456 du Neuvième Rapport général.

- page 6 - point 25, 2e ligne, lire : "... déficit de la balance commerciale ..."

- page 7 - point 31, 3e ligne, lire : "... qui touche à ses compétences et particulièrement par sa participation à"
- * footnotes à ajouter : (1) n° 451 du Neuvième Rapport général
(2) n° 9 du Neuvième Rapport général

- * page 8 - footnote à compléter : (1) n° 518 du Neuvième Rapport général

- page 9 - point 34, 1er tiret, lire : " - l'arrêt intervenu dans le processus de réduction des stocks ou la reconstitution de ceux-ci,..."

- page 10 - point 36 - 1er tiret ; lire : " ... au début du mois de mars,..."
- " 10 - " 37 - 3e ligne, lire : "... la détermination du meilleur ..."

- page 11 - point 37 - 9e ligne, lire : "... politique économique auxquels la ..."
- " 11 - " 37 -13e ligne, " : "...par le biais d'une participation accrue des travailleurs à la gestion de l'entreprise et de l'association des partenaires sociaux à l'élaboration ..."

- * page 12 - footnote à compléter : (1) n° 187 du Neuvième Rapport général
- * page 13 - " " " : (1) n° 91 du présent mémorandum
- * page 14 - " " " : (1) n° 347 du Neuvième Rapport général
(2) n° 180 " " " " et supplément 5/75 - Bull. CE, points 36 à 42.

- page 18 - point 53 - 3e ligne, lire : "... législations en matière ..."

- page 22 - point 62, 5e ligne, lire : "...sur l'amélioration des parités de revenus.."

- page 34 - point 84, 10e ligne, lire : "...et une utilisation rationnelle ..."
- " " " " 12e " , enlever le crochet
- 15e " " le crochet

- page 38 - point 90, lire : "Dans cette optique, la Commission"

- page 47 - point 115, 5e ligne " d'échange d'informations ..."

TABLE DES MATIERES

I. <u>L'EUROPE DANS LE MONDE</u>	Page 1
Le cadre multilatéral	1
Politique à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement	2
La mise en oeuvre de la convention de Lomé et la politique globale méditerranéenne	4
Relations avec l'Iran	4
Pays européens de la Méditerranée	5
Relations avec les pays membres de l'AELE	6
Relations avec les autres pays industrialisés	6
Relations avec les pays à commerce d'Etat	7
L'amélioration des instruments de la politique commerciale	7
II. <u>LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE ECONOMIQUE INTEGRE</u>	9
A. <u>LES POLITIQUES GENERALES</u>	9
<u>AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES</u>	9
Politique conjoncturelle	9
Politique à moyen terme	10
Le renforcement de l'intégration	12
<u>HARMONISATION FISCALE</u>	15
Mise en place définitive des ressources propres	15
Impôts indirects	15
Impôts directs	16
Evasion fiscale	17
Procédure de consultation préalable	17
<u>RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS CONCERNANT LES INSTITUTIONS FINANCIERES</u>	17
Banques	17
Assurances	18
Autres institutions financières	18

B. <u>LES POLITIQUES SECTORIELLES</u>	Page 19
<u>POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNE</u>	19
Actions à caractère sectoriel	19
Relations avec les autres pays consommateurs et avec les pays producteurs d'énergie	20
<u>POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE</u>	22
<u>POLITIQUE INDUSTRIELLE</u>	25
<u>POLITIQUE DE CONCURRENCE</u>	28
Ententes et positions dominantes	28
Aides des Etats	28
<u>RECHERCHE, SCIENCE, EDUCATION</u>	30
Recherche scientifique et développement technologique	30
Information scientifique et technique et gestion de l' information	31
Education et reconnaissance mutuelle des diplômés	31
<u>POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS</u>	32
<u>ACTIVITE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT</u>	34
C. <u>LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR</u>	35
D. <u>LA POLITIQUE DE L'INFORMATION</u>	37
E. <u>LE BUDGET ET LE CONTROLE FINANCIER</u>	38
<u>BUDGET</u>	38
<u>CONTROLE FINANCIER</u>	39
F. <u>LA STATISTIQUE</u>	40

III. DE MEILLEURS EQUILIBRES STRUCTURELS ET REGIONAUX ET UNE

MEILLEURE QUALITE DE VIE

Page 41

POLITIQUE SOCIALE

41

Emploi

41

Fonds social

42

La participation des travailleurs à la gestion dans l'entreprise

42

Conditions de vie et de travail

42

Protection sanitaire et sécurité des travailleurs et des populations

44

Participation des travailleurs à l'élaboration des politiques communautaires

44

POLITIQUE REGIONALE

45

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

47

PROTECTION DES INTERETS DES CONSOMMATEURS

49

I. L'EUROPE DANS LE MONDE

1. Le principal objectif de la Commission sera de poursuivre et de faire aboutir ses initiatives en vue de contribuer à l'établissement d'un nouveau consensus dans les affaires économiques internationales, qu'il s'agisse des relations multilatérales ou des rapports bilatéraux. La Communauté - et ses Etats membres - ne pourront répondre pleinement à cet objectif, notamment dans le cadre de la conférence sur la coopération économique internationale et du dialogue euro-arabe, qu'en plaçant la coopération économique dans un cadre communautaire.

En outre, la Commission poursuivra ses efforts pour que la Communauté puisse résister aux pressions protectionnistes et contribuer à créer, sur une base de réciprocité, des conditions plus ouvertes pour le commerce mondial.

Le cadre multilatéral

2. La Conférence sur la Coopération économique internationale sera vraisemblablement, en 1976, l'une des plus importantes activités internationales sur le plan mondial. C'est dans ce cadre que devront s'établir des rapports économiques mondiaux plus équitables. Il incombe à la Communauté de contribuer à la réussite de la Conférence, dont les travaux des commissions - énergie, matières premières, développement, finances - se poursuivront pendant toute l'année. La Commission fera des propositions au Conseil au fur et à mesure du progrès des travaux. A cet égard, il faut souligner le rôle de coprésident qui incombe à la Communauté dans les commissions "développement" et "finances".

3. Par ailleurs, se poursuivront, dans un cadre plus vaste, les activités de la CNUCED qui tiendra à Nairobi sa quatrième Conférence en mai 1976. Dans cette perspective, la Commission transmettra au Conseil, au cours du premier trimestre, un document comportant d'une part, une appréciation politique et, d'autre part, des propositions sur les problèmes concernant les secteurs prioritaires qui seront au centre des délibérations de Nairobi.

4. Quant aux négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT, il est indispensable, pour que le programme convenu au sein du Comité des négociations commerciales (1) soit respecté et que des progrès tangibles et substantiels dans les différents volets de la négociation soient accomplis

(3) N° 383 du Neuvième Rapport général

cette année, que la Communauté y apporte sa contribution. Elle devra donc présenter des propositions concrètes nouvelles, en plus de celles qu'elle a déjà formulées à partir de sa conception d'ensemble et de ses directives.

5. En vue de la prochaine session de la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer, qui débutera au mois de mars et qui sera éventuellement suivie d'une autre session au cours de l'année, la Commission présentera au Conseil des propositions concernant essentiellement l'instauration de zones économiques maritimes de 200 milles et leurs conséquences pour la Communauté.

6. Quant au dialogue euro-arabe, la Commission - dont les représentants assument en partie la co-présidence européenne dans les différents organes et groupes de travail du dialogue - continuera à contribuer activement au progrès de cette entreprise conjointe de la Coopération politique et de la Communauté.

Après trois rencontres d'experts euro-arabes (1), le dialogue entre dans une nouvelle phase dont le début sera marqué par la première réunion de la Commission générale, envisagée pour le printemps à Luxembourg. D'ici là et dans l'intervalle entre les différentes rencontres euro-arabes, la Commission et le secrétariat de la Ligue arabe ont été chargés de canaliser l'ensemble des contacts entre les Neuf et les pays membres de la Ligue arabe.

7. Après la conclusion en 1975 de négociations textiles avec huit pays (2), la Commission poursuivra, afin d'arriver à des accords dans le cadre de l'arrangement concernant le commerce international des textiles, les négociations avec le Brésil, la Colombie, le Mexique et la Yougoslavie ainsi qu'avec la Roumanie, qui a accepté l'invitation de la Communauté.

Politique à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement

8. De nouveaux progrès significatifs seront réalisés dans l'établissement d'une politique communautaire de développement à l'échelle mondiale.

Pour la première fois, grâce à l'action menée par le Parlement, la Communauté disposera de moyens un peu plus substantiels pour la coopération financière et technique avec les pays en voie de développement d'Asie et d'Amérique Latine.

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

(2) N° ... du Neuvième Rapport général

9. Le système des préférences généralisées, que le Conseil a jugé nécessaire de continuer à appliquer au-delà de 1980 pour une nouvelle période (1), reste un des instruments fondamentaux de cette politique.

Dans ce contexte, la Commission a l'intention de poursuivre et de renforcer, notamment à partir de 1976, les efforts tendant à accroître l'utilisation des avantages du SPG (séminaires, création de l'agence de documentation, d'information et de conseil sur le SPG ...), à mieux gérer le schéma et à l'améliorer en tenant compte des possibilités d'exportation des pays en voie de développement et des possibilités économiques de la Communauté.

10. En particulier, en ce qui concerne les pays en voie de développement d'Asie, la Commission s'efforcera de conclure au cours des premiers mois de l'année la négociation des accords de coopération commerciale avec le Pakistan et la Bangladesh. Elle continuera en outre à fournir une assistance technique et financière aux pays asiatiques en voie de développement et notamment aux pays de l'ASEAN en vue de promouvoir le commerce et l'intégration régionale.

11. Les actions de promotion des exportations et d'aide à l'intégration, décidées en 1974 à l'égard des pays d'Amérique latine sur le plan multilatéral, et qui n'ont encore fait l'objet que d'opérations limitées de caractère expérimental (2), se développeront à un rythme rapide, dans le cadre d'une première programmation d'ensemble. En même temps, il sera procédé à la mise en oeuvre d'actions de promotion des relations commerciales. Ces actions comprendront notamment un soutien à l'exécution concrète des accords bilatéraux conclus par la Communauté avec des pays en voie de développement d'Amérique latine.

12. Dans le domaine de l'aide alimentaire, la Commission s'efforcera de faire aboutir dans le Conseil les propositions qu'elle a transmises au début de l'année, visant à proroger la participation de la Communauté à la Convention d'aide alimentaire, qui doit venir à expiration le 30 juin prochain, et aux termes de laquelle la Commission s'est engagée avec d'autres pays producteurs, à fournir annuellement 1,3 million de tonnes de céréales à titre d'aide (3).

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

(2) N° ... du Neuvième Rapport général

(3) N° ... du Neuvième Rapport général

13. Dans le domaine des produits de base, la Commission fera en temps utile au Conseil des recommandations de conclusion d'accords, en particulier en ce qui concerne l'étain, le cacao et le café.

La mise en oeuvre de la convention de Lomé et la politique globale méditerranéenne

14. L'année 1976 sera marquée par l'entrée en vigueur de la convention de Lomé. La Commission déploiera tous ses efforts pour faire démarrer, de façon rapide et efficace, la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans les différents domaines que prévoit la Convention. La Commission insiste notamment sur la nécessité de mettre sur pied au plus tôt le Centre pour le développement industriel appelé à jouer un rôle clé pour encourager concrètement la coopération industrielle avec les pays ACP et contribuer ainsi à promouvoir l'industrialisation de ceux-ci. Par ailleurs, la Communauté doit s'attendre à ce que certains pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, récemment devenus indépendants, demandent d'adhérer à la convention de Lomé. Elle s'apprête à négocier d'éventuels accords d'accession avec un maximum de célérité.

15. En ce qui concerne la politique globale méditerranéenne, l'achèvement - ad referendum - des négociations avec les trois pays du Maghreb devrait faciliter la négociation rapide d'accords comparables avec les pays du Machrak.

Les propositions en vue du passage au deuxième stade de l'association avec Malte seront présentées au cours du premier trimestre.

Relations avec l'Iran

16. La Commission consciente de l'importance des relations de la Communauté avec l'Iran, a engagé, dans l'esprit le plus ouvert, des conversations en vue de déterminer les meilleures formes d'un accord susceptible de permettre le développement de nouvelles relations économiques et commerciales entre la Communauté et ce pays (1). Une fois achevé cette phase exploratoire, la Commission adressera au Conseil une recommandation de décision l'autorisant à ouvrir avec l'Iran des négociations pour la conclusion d'un accord qui exprimera les relations privilégiées entre les deux partenaires.

.../...

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

Pays européens de la Méditerranée

17. En ce qui concerne la demande d'adhésion de la Grèce, le Conseil est saisi de l'avis que lui a soumis la Commission.

18. En ce qui concerne la Turquie, la Commission fera, au cours de la première moitié de l'année, des propositions sur la mise en oeuvre de l'article 36 du protocole additionnel (relatif à la libre circulation des travailleurs) dont la première étape doit, aux termes du protocole additionnel, entrer en vigueur le 1er décembre de cette année. En outre, elle pourrait faire, au cours du premier trimestre, de nouvelles propositions de réexamen des questions agricoles en fonction de l'évolution des négociations.

19. A l'égard du Portugal, l'objectif est de développer les relations avec ce pays sur la base d'une amélioration des accords actuels. C'est l'objet des négociations qui s'ouvriront dans quelques jours entre la Commission et ce pays. En fonction de ces négociations la Commission présentera, au cours du premier trimestre, des propositions relatives aux demandes portugaises d'octobre 1975 (1). D'autres propositions pourraient s'avérer nécessaires. Le montant et les autres modalités de la coopération financière, dont le principe a été décidé par le Conseil le 20 janvier 1976, devraient être définies par la Communauté prochainement, de manière à ce que cet important volet soit inclus dans les négociations avec le Portugal. L'octroi des montants à l'aide d'urgence pour les projets présentés par les autorités portugaises, qui ont fait l'objet d'un examen par le comité paritaire le 9 janvier dernier, devrait se réaliser dans les meilleurs délais.

20. Le Conseil, lors de sa réunion du 20 janvier 1976, a constaté que la situation actuelle en Espagne n'interdisait plus la reprise de contacts avec ce pays en ce qui concerne les négociations qui avaient été interrompues en octobre dernier.

21. La coopération financière avec la Yougoslavie, dont le Conseil a également décidé le principe le 20 janvier dernier, devrait faire l'objet d'accords, cas par cas, entre la Banque européenne d'investissement et ce pays. Ces accords viseraient la participation de la Banque à certains projets d'intérêt commun suivant les critères habituels appliqués par celle-ci et en fonction de ses possibilités. La Commission participera aux décisions sur ces financements par la voie des mécanismes de consultation existants.

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

Relations avec les pays membres de l'AELE

22. Quant aux six pays de l'AELE, mis à part le Portugal, la tâche de la Commission pour 1976 sera de poursuivre la gestion des accords entre ces pays et la Communauté qui prévoient le libre échange intégral pour la plupart des produits industriels avant le 1er juillet 1977. Dans la situation économique mondiale actuelle, il s'agira tout d'abord d'éviter le recours aux mesures de sauvegarde de part et d'autre. De plus, des discussions approfondies sur les problèmes de la pêche avec la Norvège et l'Islande seront nécessaires. Si une solution satisfaisante peut être trouvée aux problèmes avec l'Islande dans le secteur de la pêche, les concessions tarifaires concernant la pêche dans le protocole n° 6 de l'accord CEE - Islande pourraient être mises en vigueur.

Relations avec les autres pays industrialisés

23. En dépit de la volonté dont a témoigné en 1975 le gouvernement des Etats-Unis de résister aux pressions protectionnistes émanant de certains milieux professionnels, une menace continue de peser sur quelques secteurs importants des exportations communautaires à destination des Etats-Unis (par exemple aciers spéciaux et secteur automobile). Les consultations au plus haut niveau revêtiront dans ces conditions une importance accrue.

24. La Commission souhaite vivement que les négociations en vue de conclure un accord-cadre pour la coopération économique et commerciale avec le Canada, qui s'engagent dans une phase active au cours des premiers mois de l'année, aboutissent avant la fin de 1976.

25. En ce qui concerne le Japon, la Communauté devrait continuer en 1976 ses efforts pour équilibrer le déficit de la balance commerciale (approximativement 2,2 milliards \$ en 1975) en promouvant l'exportation des marchandises européennes vers le marché japonais. Les négociations multilatérales ainsi que les consultations bilatérales régulières à haut niveau deviennent dans ce contexte d'une importance particulière.

26. Une première série de consultations informelles avec l'Australie, dont la tenue a fait l'objet d'un accord de principe avec ce pays (1), aura lieu à Bruxelles cette année au niveau des ministres ou des hauts fonctionnaires. Le but de ces entretiens, qui auront lieu à intervalle régulier alternativement à Bruxelles et à Canberra, est de permettre le développement d'un dialogue informel et ouvert sur des questions courantes, de portée bilatérale ou mondiale, comparable à celui que la Communauté a déjà avec les Etats-Unis, le Japon, le Canada et qu'elle est en train de développer avec la Nouvelle-Zélande.

27. Le Conseil doit adopter prochainement les mesures propres à assurer, au-delà du 31 décembre 1977, le maintien du régime spécial en ce qui concerne les importations de beurre de la Nouvelle-Zélande, et sur lesquelles la Commission a soumis des orientations dans son mémorandum du 23 juillet 1975.

Relations avec les pays à commerce d'Etat

28. La Commission entamera, dans le premier trimestre de 1976, des discussions qui auront pour but l'achèvement d'un accord commercial avec la Chine sur la base du schéma d'accord transmis à ce pays en novembre 1974.

29. En ce qui concerne les autres pays à commerce d'Etat, aucune réponse officielle n'a été reçue au schéma d'accord transmis. Mais la Commission reste prête à entamer des négociations en vue d'établir des accords sur cette base.

30. D'autre part, la Commission attend encore une réponse à l'invitation qu'elle a transmise au secrétariat du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle) de continuer les conversations entamées en février 1975 (2).

31. Dans le domaine multilatéral, la Commission continuera à poursuivre activement la mise en oeuvre de l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans les aspects qui touchent à ses compétences; et particulièrement sur le plan multilatéral par sa participation à la réunion annuelle de la Commission économique pour l'Europe en mars/avril.

L'amélioration des instruments de la politique commerciale

32. La Communauté devrait accomplir en 1976 des progrès substantiels dans la réalisation d'une véritable politique commune des crédits à l'exportation. Cette nécessité a été soulignée par l'avis rendu le 11 novembre 1975 par la Cour de justice, qui a mis l'accent sur l'étendue des compétences de la Communauté en la matière et insisté sur la nécessité d'éliminer les distorsions de concurrence entre les entreprises exportatrices des différentes nationalités qui peuvent résulter de l'absence d'une véritable harmonisation des systèmes de crédits à l'exportation (1).

Des négociations portant sur un "gentlemen's agreement" sont envisagées et, dès que le Conseil se sera prononcé sur les propositions afférentes de la Commission, elles seront menées, dans un premier stade, avec nos partenaires américains et japonais. L'objectif principal de ces négociations est de parvenir à un accord sur la durée et sur les taux d'intérêt des crédits à l'exportation réalisés avec le soutien de l'Etat.

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

II. LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE ECONOMIQUE INTEGRE

A. LES POLITIQUES GENERALES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

33. En ce début de 1976, et en dépit de quelques signes d'amélioration, la Communauté continue à être confrontée à la récession la plus grave de l'après-guerre.

Au cours de l'année écoulée, et pour l'ensemble de la Communauté, la baisse de production industrielle a été de l'ordre de 8 %, l'inflation a atteint un taux de 13 % (allant de 6 % pour la république fédérale d'Allemagne à 21 % pour le Royaume-Uni) et le nombre de chômeurs est passé de 3,5 millions à plus de 5 millions.

Cette situation dicte, dans une large mesure, l'attitude qui devra être celle de la Commission au cours de 1976, dans les trois domaines qui doivent principalement retenir son attention : la politique conjoncturelle, la politique à moyen terme et le renforcement du processus d'intégration.

Politique conjoncturelle

34. La prévision d'une expansion économique modérée, qui paraît déjà amorcée depuis quelques mois avec certains décalages d'un pays à l'autre, et qui pourrait se traduire en 1976 par un taux de croissance de l'ordre de 3 % du produit intérieur brut de la Communauté en volume, se fonde essentiellement sur les éléments suivants :

- l'arrêt intervenu dans le processus de réduction des stocks ou la réduction de ceux-ci, ainsi qu'une certaine normalisation du comportement des consommateurs;
- les résultats attendus des programmes de relance récemment mis en oeuvre;
- le redressement déjà en cours du commerce mondial.

Des incertitudes subsistent cependant quant à l'ampleur de cette reprise, sa durée et son incidence sur l'emploi. Aussi la Commission suivra-t-elle l'évolution avec la plus grande attention et en consultation étroite avec les partenaires sociaux. Pour contribuer au redressement, elle n'hésitera pas à recourir à toutes les possibilités offertes par l'article 155 du traité de Rome.

35. La Commission est soucieuse d'assurer la complémentarité nécessaire des politiques économiques dans la Communauté, ainsi que la possibilité d'une réorientation rapide des instruments disponibles en cas de besoin. Pour autant que l'orientation expansionniste de la politique monétaire et budgétaire doive être maintenue, la Commission présentera, en temps opportun, les propositions nécessaires afin que la reprise ne suscite pas de nouvelles tensions sur les prix et les balances des paiements. A cette fin, elle présentera au cours du deuxième trimestre des propositions visant à contenir l'expansion de la masse monétaire et des dépenses des administrations publiques.

36. Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la décision du Conseil relative à la convergence des politiques économiques des Etats membres de la Communauté

- la Commission présentera au Conseil, au début du mois de février, des propositions concernant l'adaptation des orientations de politique économique pour 1976 aux nécessités nouvelles de l'évolution économique;
- vers la fin du second trimestre, le Conseil sera amené à définir, sur proposition de la Commission, les orientations compatibles avec les éléments essentiels des budgets économiques préliminaires pour 1977;
- enfin, au troisième trimestre, la Commission soumettra au Conseil un rapport annuel concernant notamment les orientations à suivre par chaque Etat membre dans sa politique économique pour l'année suivante.

Politique à moyen terme

37. Le retour nécessaire aux grands équilibres, les nouvelles conditions des échanges internationaux, l'amorce d'un dialogue plus constructif entre partenaires sociaux au niveau de la Communauté, et la détermination du meilleur cheminement possible, conduisent à la nécessité d'inscrire les politiques

dans une vue pluriannuelle. A cet effet, la Communauté doit se fixer les engagements nécessaires sur la base d'un programme de politique économique à moyen terme.

Sur la base des travaux préparatoires effectués au cours de l'année écoulée, la Commission élaborera, en collaboration avec le comité de politique économique, un projet de programme qu'elle entend transmettre au Conseil et au Parlement au cours du mois de juillet 1976.

Ce programme s'attachera à préciser les conséquences économiques et sociales des choix de politique économique auxquels la Communauté se trouve confrontée. Il s'agit en premier lieu des problèmes de croissance et d'emploi qu'elle a à résoudre et de la place qu'elle entend occuper sur la scène internationale, mais aussi de la démocratisation du pouvoir économique notamment par le biais d'une participation accrue des partenaires sociaux à la gestion de l'entreprise et de leur association à l'élaboration des grandes options à moyen terme.

38. La Commission, dans la préparation du quatrième programme de politique économique à moyen terme, entend tenir le plus grand compte des conclusions de la conférence tripartite qui s'est tenue le 18 novembre 1975 à Bruxelles, au cours de laquelle un accord est intervenu sur l'utilité et la nécessité de poursuivre les discussions entre partenaires sociaux, gouvernements des Etats membres et Commission, afin de rechercher ensemble les réponses aux problèmes que rencontre la Communauté.

La Commission attache une très grande importance à ces rencontres parce qu'elles peuvent servir efficacement à la définition d'orientations cohérentes au plan communautaire.

La conférence est convenue de se réunir de nouveau en juin 1976. La Commission y présentera une analyse détaillée de la situation économique et sociale. Elle approfondira à cet effet les questions essentielles qui ont été discutées lors de la conférence de novembre 1975, notamment celle de la résorption du chômage. La préparation de la conférence sera menée avec les partenaires sociaux.

39. La complexité de la situation actuelle et l'incertitude quant aux perspectives d'évolution exigent un effort accru d'analyse. La Commission souhaite que la proposition de créer un Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économiques, qu'elle a faite en 1975 (1) fasse l'objet d'une décision positive du Conseil avant l'été 1976.

Le renforcement de l'intégration

40. Les récents progrès réalisés dans le cadre de la réforme du système monétaire international et l'élan donné par le rapport de Monsieur Tindemans sur l'Union européenne offrent de nouvelles données pour progresser vers l'Union économique et monétaire.

41. La consolidation du système communautaire de change doit jouer, dans ce contexte, un rôle prépondérant. En particulier, la Communauté ne peut espérer apporter une contribution importante à l'établissement de relations monétaires internationales stables que si elle progresse sensiblement sur le plan interne.

La Commission mettra tout en oeuvre pour renforcer le caractère communautaire du système de change et pour étendre en même temps la zone de stabilité en Europe. Ce dernier objectif doit être atteint en premier lieu par une meilleure maîtrise des grands équilibres macro-économiques, indispensables à l'établissement d'une stabilité durable dans les relations de change. La Commission prendra toutes les initiatives susceptibles de faciliter aux monnaies des pays membres qui ne participent pas au serpent leur réinsertion dans le système communautaire de change. Le cas échéant, elle proposera des mesures qui donneront un caractère graduel à ce processus.

Dans la ligne de l'accord conclu à la fin de l'année passée à l'échelle mondiale et tendant à éviter des fluctuations erratiques des cours de change, la Commission veillera à promouvoir une coordination encore plus grande des interventions sur les marchés des changes, notamment du dollar.

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

42. Pour garantir le fonctionnement du système communautaire de change et pour progresser véritablement sur la voie menant à la création d'une banque centrale européenne, la Commission adaptera, au cours du premier semestre, ses propositions concernant le développement du rôle du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) dans les circonstances actuelles et insistera auprès du Conseil pour que celui-ci prenne des décisions.

D'une part, il s'agit de définir plus exactement les compétences du FECOM et de les élargir considérablement.

D'autre part, la Commission examine la question de savoir si l'or devant être restitué par le FMI aux pays membres ne pourrait pas être déposé entièrement ou partiellement auprès du FECOM. Après constitution de ces dépôts, qui pourraient éventuellement être complétés par d'autres éléments de réserve, c'est au FECOM qu'il appartiendrait d'assurer directement le financement à très court terme et le financement à court terme.

43. La Commission souhaite et envisage une extension de la nouvelle unité de compte déjà utilisée pour les opérations du FED (Fonds européen de développement), pour le bilan de la BEI et pour le budget opérationnel CECA (1).

En outre, elle est actuellement en train de développer l'emploi bancaire et commercial de l'UCE dans les relations avec les banques auprès desquelles elle entretient des comptes et dans les relations avec les entreprises qui ont des rapports directs avec les institutions de la Communauté.

44. La reprise qui s'annonce dans la Communauté pourra entraîner, dans certains pays membres, l'apparition d'un déficit sensible dans la balance des paiements. Face à une telle situation, les mécanismes de soutien financier devraient opérer immédiatement. Il s'agit ici en particulier du soutien à court et à moyen terme et de l'emprunt communautaire. Dans le cas où ces facilités s'avéreraient insuffisantes, la Commission n'hésitera pas à proposer leur élargissement.

(1) N° ... du présent memorandum

La Commission insiste pour l'adoption de sa proposition d'un emprunt Euratom, qui s'inscrit dans la perspective de la politique visant une plus grande indépendance énergétique de l'Europe (1).

45. La coordination des politiques économiques au plan communautaire devrait également être renforcée. En particulier, les pays membres bénéficiaires d'un soutien communautaire devront respecter aussi pleinement que possible les orientations dégagées au niveau de la Commission.

En outre, la Commission insistera pour que les autorités nationales s'accordent annuellement sur la création monétaire compatible avec les équilibres interne et externe.

46. Au-delà de ces progrès, la Commission espère que, dans le cadre des débats qui auront lieu sur l'Union européenne, l'on procède aussi, le plus rapidement possible, à une analyse approfondie du rapport qu'elle a communiqué au Conseil sur cette question (2). Les problèmes que pose l'Union économique et monétaire y sont en effet repris dans leur ensemble et replacés dans la perspective de l'union politique. Ce débat devrait permettre de dégager les perspectives de progrès ultérieurs pour l'Union économique et monétaire.

(1) N° ... du Neuvième Rapport général

(2) N° ... du Neuvième Rapport général

HARMONISATION FISCALE

Mise en place définitive des ressources propres

47. La mise en place des ressources communautaires provenant de la TVA dans les conditions prévues par la décision du 21 avril 1970 aurait dû s'effectuer en application de cette décision, à compter du 1er janvier 1975; ce faisant, les dépenses communautaires auraient été intégralement financées par le système des ressources propres.

Toutefois, le recours aux ressources provenant de la TVA implique au préalable que soit définie l'assiette uniforme de cette taxe. C'est l'objectif de la proposition de sixième directive, modifiée par la Commission en septembre 1974 suite à l'avis du Parlement, et qui est toujours pendante dans le Conseil, bien que des progrès importants aient été réalisés à la suite de la réunion du Conseil du 24 novembre 1975 et de l'action exercée par le Parlement (1). Cette proposition devrait être approuvée avant le mois de juin 1976 - et la Commission continuera à œuvrer activement en ce sens - afin de permettre la mise en place des ressources d'origine TVA à partir du 1er janvier 1978.

La Commission a pris toutes les dispositions nécessaires afin que les modalités d'application de la sixième directive puissent entrer en vigueur en même temps que cette dernière.

Impôts indirects

48. En plus de l'action visant à faire adopter par le Conseil la proposition de directive sur l'uniformisation de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée (voir supra), qui revêt un caractère prioritaire, la Commission transmettra au Conseil les propositions nouvelles ci-après, dont la première avait été prévue initialement pour 1975 :

(1) N° 149 du Neuvième Rapport général

- Proposition de directive visant à harmoniser les impôts indirects autres que la TVA et les accises frappant les transactions sur titres (deuxième trimestre);
- Proposition prévoyant, d'une part l'adaptation périodique du montant des franchises en faveur des particuliers, pour tenir compte des hausses continues des prix et, d'autre part, le règlement des problèmes que posent les fluctuations des taux de change pour la détermination du montant des franchises (troisième trimestre).

Impôts directs

49. En complément à la proposition de directive visant à harmoniser les systèmes d'impôts des sociétés et les régimes de retenue à la source sur les dividendes (1), la Commission fera, au cours du quatrième trimestre, une proposition pour permettre l'application des principes de cette directive aux organismes de placements collectifs. Dans chaque Etat membre, ces organismes sont actuellement soumis à des règles divergentes qui présentent des différences par rapport au régime fiscal normal.

Par ailleurs, la Commission compte proposer au Conseil, également au cours du quatrième trimestre, l'instauration d'une procédure arbitrale ayant pour objet l'élimination des doubles impositions susceptibles de résulter des redressements de bénéfices opérés par un Etat membre.

(1) JO C 253 du 5 novembre 1975

Evasion fiscale

50. Au cours du deuxième trimestre, la Commission, en application de la résolution du Conseil du 10 février 1975 relative à la lutte contre l'évasion fiscale (1) fera, dans le domaine des impôts directs, une proposition concernant l'assistance mutuelle et la coopération entre administrations fiscales nationales. Des propositions analogues en matière d'impôts indirects suivront au cours du quatrième trimestre.

Procédure de consultation préalable

51. Comme elle l'a annoncé dans son programme d'action en matière fiscale (2), la Commission compte proposer au Conseil, dans le courant du second semestre, d'instituer une procédure d'examen et de consultation préalable s'appliquant aux dispositions importantes que les autorités nationales envisagent de prendre dans les domaines faisant l'objet du processus d'harmonisation fiscale.

RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS CONCERNANT LES INSTITUTIONS FINANCIERES

Banques

52. Dans l'attente de l'adoption par le Conseil de la directive proposée le 12 décembre 1974 visant à coordonner les législations relatives au contrôle bancaire qui prévoit, entre autres, la création d'un comité de contact qui devrait être consulté sur les grandes lignes de la coordination dans ce domaine, la Commission envisage de présenter, au cours du deuxième semestre, deux propositions tendant à la protection du marché du crédit, aussi bien en ce qui concerne l'offre que la demande. L'une concerne l'institution dans les pays de la Communauté d'un système d'assurance dépôts et l'autre vise à créer sur le plan communautaire un système de centrales de risques.

(1) N° 156 du Neuvième Rapport général

(2) N° 148 du Neuvième Rapport général

Assurances

53. Dans le cours du second semestre, une proposition de directive sera transmise au Conseil qui aura pour objet de procéder à la coordination des législations en matière de liquidation des entreprises d'assurance directe.

Pendant cette même période le Conseil sera saisi, en application de la première directive de coordination en matière d'assurance-dommage du 24 juillet 1973 (1), de diverses propositions tendant à régler le problème de la spécialisation en ce qui concerne l'assurance maladie, l'assurance protection juridique, l'assurance crédit et caution. En ce qui concerne plus spécialement ce dernier risque, il conviendra également de régler le problème des opérations d'assurance crédit à l'exportation pour compte et avec le soutien de l'Etat qui jusqu'à présent ont été exclues du champ d'application de la directive du 24 juillet 1973.

Contrairement à ce que l'on pouvait espérer, les négociations avec la Suisse, qui auraient dû s'engager l'année dernière, ont été retardées sans que leur principe soit remis en cause. De telles négociations devraient normalement commencer dans le courant du premier trimestre.

Autres institutions financières

54. La Commission transmettra au Conseil, au cours du premier trimestre 1976, une proposition de directive en matière de coordination des législations relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (structure de ces organismes, politique de placement, informations à publier, contrôle auquel ils doivent être soumis, etc ...). Les travaux afférents n'ont pu être achevés, comme prévu, au cours de l'année écoulée.

(1) JO L 228 du 16 août 1973

B. LES POLITIQUES SECTORIELLES

POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNE

55. Dans la ligne des conclusions adoptées par le Conseil européen des 1er et 2 décembre 1975 à Rome, et des décisions prises par le Conseil le 9 décembre 1975 (1), la Commission fera, au cours du premier semestre, des propositions complémentaires à celles faites au mois de janvier 1976, destinées à protéger les sources d'énergie existantes et à assurer le développement des sources énergétiques de substitution à des conditions économiques raisonnables.

Durant le premier semestre de 1976, la Commission poursuivra avec les Etats membres l'étude des problèmes liés au financement des investissements dans le secteur énergétique. Elle fera au Conseil les propositions qui s'avèreraient nécessaires.

Actions à caractère sectoriel

56. En ce qui concerne d'éventuelles nouvelles propositions sectorielles, le rapport de la Commission au Conseil du 16 janvier 1976 sur les progrès dans la réalisation des objectifs 1985, tels qu'ils avaient été adoptés en décembre 1974 (2), permettra de dégager, en liaison étroite avec le Comité de l'énergie, les domaines où une action éventuelle de la Communauté serait la plus souhaitable et la plus efficace et qui devraient faire l'objet d'une proposition au Conseil.

57. Dans le domaine charbonnier, l'objectif de maintien de la production de houille communautaire à son niveau actuel nécessitera une action pour faciliter son stockage en périodes de basse conjoncture (premier trimestre). De même, une action à mener dans le secteur des centrales au charbon devrait viser une stabilisation de la consommation du charbon (deuxième trimestre).

(1) N° 343 du Neuvième Rapport général

(2) N° 336 du Huitième Rapport général

58. En matière d'hydrocarbures, la Commission souhaite que le Conseil adopte des propositions qu'elle a déjà faites et qui portent sur l'attribution d'un soutien communautaire accru à des projets concrets de développement technologique, sur la mise en oeuvre d'un système de soutien communautaire à l'exploration d'hydrocarbures, sur la mise en place d'un système d'information et de consultation sur les prix pétroliers et enfin sur l'adoption de mesures à prendre en cas de crise.

Durant le premier trimestre, la Commission fera une communication au Conseil sur l'élaboration d'orientations communes pour la politique d'hydrocarbures qui concerneront essentiellement la production communautaire, l'approvisionnement extérieur en pétrole brut, les problèmes liés au marché intérieur, notamment au raffinage, et les relations avec l'industrie.

L'adoption des mesures déjà soumises au Conseil et les propositions concrètes que pourra provoquer la communication ci-dessus devraient permettre à la Communauté de disposer des instruments nécessaires à sa politique.

59. Dans le domaine nucléaire, la Commission présentera dans le courant du premier semestre le programme indicatif nucléaire et les premières actions pour la mise en oeuvre d'une politique d'approvisionnement commune en combustibles nucléaires (relations avec les pays producteurs d'uranium, prospection et stockage dans la Communauté, enrichissement, retraitement). En ce qui concerne l'électricité, la Commission proposera d'autre part (deuxième semestre 1976) des actions visant à faciliter la pénétration de l'électricité sur le marché énergétique et la substitution progressive de l'électronucléaire aux combustibles classiques.

60. En ce qui concerne la demande d'énergie, la Commission présentera au deuxième et au quatrième trimestre un deuxième et un troisième train de mesures pour une utilisation rationnelle de l'énergie.

Relations avec les autres pays consommateurs et avec les pays producteurs d'énergie

61. Outre les travaux découlant de la participation de la Communauté à la Conférence sur la coopération économique internationale, la Commission continuera à traiter des problèmes énergétiques dans des cadres bilatéraux,

tant dans le contexte d'accords préférentiels en cours de négociation ou à négocier, qu'à l'occasion de contacts semestriels avec d'autres pays industrialisés.

La Commission continuera à participer aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie, dans l'esprit qu'elle a indiqué dans le mémorandum complémentaire de l'an dernier (1), notamment en ce qui concerne le programme de coopération à long terme, et la "recherche et le développement".

(1) N° 27 du mémorandum complémentaire au discours-programme 1975

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

62. Ainsi qu'elle l'avait déjà exprimé dans son "Bilan de la politique agricole commune" de février 1975 (1), la Commission entend fonder les grandes orientations de la politique agricole commune en 1976 sur le rétablissement de l'équilibre de certains marchés agricoles, notamment ceux du lait et du vin, sur l'amélioration des partiés de revenus entre différentes catégories d'agriculteurs et de régions, et sur le rétablissement progressif du marché unique (élimination des montants compensatoires monétaires). Compte tenu de l'évolution économique et monétaire, la Commission s'efforcera de mettre en oeuvre des mesures dans le cadre de la politique agricole commune qui s'inscrivent dans les orientations qu'elle s'est assignées, tout en répondant aux impératifs d'efficacité et de moindre coût, en ce qui concerne les coûts tant économiques que budgétaires.

63. En ce qui concerne les marchés, elle envisage en particulier les actions suivantes :

- Mise en oeuvre des décisions du Conseil sur les prix agricoles communs et les mesures connexes pour la campagne 1976/77 (notamment modification du règlement de base céréalier; assainissement de la production fruitière; rétablissement de l'équilibre des marchés laitiers et viti-vinicole);
- Modification de l'organisation du marché du houblon (premier trimestre);
- Nouvelles organisations communes de marchés dans le secteur de l'alcool et du vinaigre (premier trimestre).

64. Préalablement à tout progrès nouveau dans le domaine des structures, les propositions actuellement pendantes dans le Conseil devront être adoptées. C'est notamment le cas des propositions de directives concernant d'une part les mesures forestières (2), et, d'autre part, l'aide aux jeunes exploitants installés depuis moins de cinq ans et réalisant un plan de développement (3).

(1) N° 248 du Neuvième Rapport général

(2) JO n° C 44 du 19 avril 1974. Cette proposition a été modifiée le 7 mars 1975 (COM(75)88 final)

(3) JO n° C 31 du 8 février 1975

C'est aussi le cas des propositions de règlements concernant d'une part l'action commune pour l'amélioration des conditions de transformation et de vente des produits agricoles (1) et, d'autre part, les groupements de producteurs et leurs unions (2).

La Commission poursuivra par ailleurs en 1976 ses efforts pour que soient intégralement et efficacement mises en oeuvre les directives socio-structurelles (3).

65. Dans le secteur du rapprochement des législations agricoles, la Commission continuera à rechercher l'abolition des nombreuses entraves aux échanges existants tout en poursuivant les objectifs généraux des réglementations en cause : en particulier, protection des consommateurs, protection de la santé publique, de la santé des animaux ou des végétaux, protection de l'environnement.

Dans le secteur vétérinaire, la Commission poursuivra ses efforts pour la mise en application de la directive de décembre 1972 portant sur un régime communautaire unique à l'importation d'animaux et de viandes en provenance des pays tiers (4).

A cet effet, elle présentera au Conseil les propositions suivantes :

- contrôle trichinoscopique (premier trimestre);
- contrôle des résidus dans les viandes (troisième trimestre).

En outre, elle transmettra au Conseil, avant le 1er juillet 1976, le rapport prévu à l'article 106 de l'acte d'adhésion au sujet des problèmes posés par les dérogations accordées aux trois nouveaux Etats membres.

Enfin, elle présentera au Conseil une proposition relative aux échanges de chevaux à l'intérieur de la Communauté et avec les pays tiers (troisième trimestre).

(1) JO n° C 218 du 24 septembre 1975

(2) JO n° C 75 du 26 juillet 1971

(3) (CEE)159/72, (CEE)160/72, (CEE)161/72 (JO L 96 du 23 avril 1972)
(CEE)268/75 (JO L 128 du 19 mai 1975)

(4) JO L 302 du 31 décembre 1972

Dans le secteur de la législation des denrées alimentaires, la Commission proposera au Conseil une proposition de directive générale relative à l'étiquetage (premier trimestre).

Dans le secteur phytosanitaire, la Commission transmettra au Conseil deux propositions dans le secteur des pesticides :

- homologation des pesticides en vue de permettre leur libre circulation (premier trimestre);
- fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides dans les aliments des animaux (troisième trimestre).

Dans le secteur de l'alimentation animale, la Commission transmettra au Conseil une proposition relative au problème des bioprotéines et d'autres constituants de base des aliments des animaux (premier trimestre).

Afin d'assurer à ses travaux une base solide en ce qui concerne la protection de la santé publique et de la santé des animaux, elle instituera un Comité scientifique de l'alimentation animale (premier trimestre), s'inspirant de ce qui a été fait pour les denrées alimentaires.

66. A la suite de la communication qu'elle a transmise au Conseil en 1975 au sujet de la simplification des mécanismes de la politique agricole commune, la Commission proposera au Conseil ou adoptera les mesures nécessaires.

POLITIQUE INDUSTRIELLE

67. La crise économique qui s'est poursuivie en 1975 a eu de graves conséquences pour la plupart des secteurs de l'industrie européenne, ce qui a amené les Etats membres à prendre des mesures de soutien qui s'appuient généralement sur des mécanismes nationaux.

La Commission entend favoriser l'élaboration de solutions communautaires aux problèmes actuels et faire en sorte que les mesures prises par les gouvernements ne s'annulent pas entre elles ou n'aient pas pour seul effet de transférer les difficultés d'un Etat membre à un autre.

68. C'est la raison pour laquelle elle continuera à approfondir l'examen des objectifs et moyens d'une politique communautaire en faveur des mutations industrielles, dont certaines conclusions seront reprises dans le quatrième programme de politique économique à moyen terme (1). Elle s'attachera notamment à poursuivre l'étude comparative, déjà entamée à la fin de 1975, des divers moyens mis en oeuvre par les gouvernements pour soutenir le développement des industries nationales (2).

69. La Commission présentera également des initiatives de politique communautaire dans divers secteurs particulièrement importants ou sensibles :

- le secteur de l'acier, qui connaît une crise particulièrement profonde, pour lequel la Commission, qui a consulté le Conseil et le Comité consultatif CECA sur l'opportunité de fixer des prix minima, décidera prochainement des mesures appropriées à prendre;
- l'aéronautique, où la Commission s'emploiera à faire rapidement progresser l'examen du programme d'action qu'elle a présenté en octobre 1975 (3), afin de pouvoir proposer, au cours des deuxième et troisième trimestres des modalités de la mise en oeuvre des actions concrètes;
- la construction navale, pour laquelle un rapport sur la situation du secteur, tel que demandé par le Conseil européen (4), sera établi avant la fin du premier trimestre 1976. A la lumière de ce rapport, la Commission pourra présenter, au cours du troisième trimestre, des propositions contribuant à résoudre les problèmes les plus sensibles;

(1) N° 37 du présent mémorandum

(2) N° 295 du Neuvième Rapport général

(3) N° 303 du Neuvième Rapport général

(4) N° 309 du Neuvième Rapport général

- les industries électroniques au sens large, pour lesquelles devrait être publié vers le deuxième trimestre un plan à moyen terme articulé en trois volets : informatique, composants électroniques, télécommunications.

70. Malgré l'absence d'un débat d'orientation au Conseil, la Commission poursuit l'établissement de l'inventaire des sociétés multinationales dont elle avait annoncé la publication pour le troisième trimestre de 1975 (1). L'envoi par certaines entreprises de la réponse au questionnaire établi par la Commission ayant connu un retard sensible, la publication de cet inventaire pourrait avoir lieu au mois de mars 1976, dans la mesure où le nombre et le contenu des réponses fournies le justifiera.

71. Dans le domaine du droit des sociétés, la Commission mettra tout en oeuvre pour que les discussions dans le cadre du Conseil sur les principaux problèmes politiques (participation des travailleurs, notamment) soulevés par le statut de société européenne puissent être clôturées avant la fin du premier semestre de cette année, de sorte que l'examen technique du statut puisse être entamé, dans le même cadre, avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la coordination du droit national des sociétés, l'objectif recherché est l'adoption par le Conseil de la deuxième directive (capital et constitution) et de la quatrième (comptes annuels).

La Commission envisage en outre de transmettre au Conseil, au cours du quatrième trimestre, une proposition de coordination des droits nationaux concernant les groupes de sociétés. Cette proposition visera à coordonner la protection de certains partenaires, notamment des travailleurs, des actionnaires minoritaires, des créanciers et des tiers.

La principale action que la Commission entreprendra en matière de droit des sociétés est cependant l'organisation d'un très large débat dans tous les milieux intéressés et spécialement dans le Parlement sur le thème de la participation des travailleurs et des structures des sociétés. Ce débat sera basé sur le "livre vert" que la Commission a publié sur ce thème fin novembre 1975.

(1) N° 35 du mémorandum complémentaire au discours programme 1975

72. Compte tenu des progrès significatifs accomplis en 1975 dans l'examen d'un certain nombre de propositions de directives visant à éliminer les obstacles techniques aux échanges, la Commission s'emploiera à faire en sorte que le Conseil puisse adopter en 1976 un nombre de textes plus important que par le passé, afin que le retard accumulé au cours des dernières années puisse ainsi être en partie rattrapé.

Etant donné le nombre croissant de directives "entraves techniques" entrées en vigueur, la Commission compte mettre de plus en plus l'accent sur le contrôle de l'application de celles-ci dans les Etats membres. Une amélioration a déjà pu être enregistrée à ce propos dans le courant de 1975; la Commission espère que celle-ci se poursuivra au cours de cette année.

LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Ententes et positions dominantes

73. La Commission ayant à présent pris une série de six décisions appliquant l'article 85 CEE à des contrats de licences de brevets, elle peut envisager de transmettre au Conseil, au cours du troisième trimestre, une proposition de règlement d'exemption de certaines catégories d'accords de licences de brevets dont devraient bénéficier en particulier les petites et moyennes entreprises.

La Commission poursuivra également la préparation d'un règlement, qu'elle proposera au Conseil, au titre de l'article 87, avant la fin de l'année, concernant l'application des règles de concurrence au secteur des transports aériens, en tenant compte de leur caractère spécifique.

La Commission envisage finalement de modifier, au cours du troisième trimestre, la décision n° 25/67 dans le but d'étendre l'exemption de l'obligation d'autorisation préalable au titre de l'article 66 paragraphe 3 CECA.

Aides des Etats

74. Dans la ligne de sa politique générale en ce qui concerne les interventions décidées par les Etats membres en vue de remédier aux conséquences industrielles et sociales de la crise économique (1), la Commission continuera à veiller à ce que ces mesures n'aient pas pour seul effet de déplacer d'un Etat membre à l'autre les difficultés que l'on cherche à résoudre ou atténuer, et à ce que, là où se posent des problèmes structurels, les mesures en question ne se bornent pas à les masquer mais contribuent réellement à leur solution.

(1) Cf. n° 67 du présent mémorandum

75. En matière d'aides régionales, la Commission, dans le cadre des pouvoirs que le Traité lui confère en matière d'aides d'Etat, s'efforcera de mettre en oeuvre les principes de coordination valables pour l'ensemble des régions qu'elle a définis en 1975 et qui tiennent compte des nécessités économiques et sociales propres à chaque région (1). La Commission fera ainsi en sorte que la concurrence ne soit pas faussée de manière indue et que les interventions nationales correspondent, en conséquence, à la gravité relative des problèmes régionaux qu'il s'agit de résoudre. Ce faisant, elle contribuera à l'efficacité des politiques régionales nationales, notamment en ce qui concerne le sort des régions communautaires connaissant les difficultés les plus graves.

(1) N° 144 du Neuvième Rapport général

RECHERCHE, SCIENCE, EDUCATION

Recherche scientifique et développement technologique

76. L'action de la Commission dans ce domaine sera, comme pendant les deux années précédentes, guidée par les résolutions adoptées le 14 janvier 1974, visant en particulier à développer progressivement une politique communautaire dans ce domaine(1).

77. Au cours de l'année 1976, la Commission

- tirera les conclusions des expériences réalisées au cours de la phase expérimentale 1974/76, fixée par les résolutions rappelées ci-dessus, afin de dégager les lignes directrices d'une politique commune de recherche et de développement; la Commission transmettra un rapport à ce sujet au Conseil au cours du troisième trimestre;
- s'efforcera d'obtenir aussi rapidement que possible du Conseil une décision sur ses propositions de programmes pluriannuels d'"actions indirectes", exécutées sous contrat et concernant la fusion thermonucléaire contrôlée - y compris notamment la construction du "Joint European Torus" (JET) qui appartient à la ligne d'expérience "Tokamak" - la biologie/protection sanitaire, l'environnement et le bureau communautaire de référence; les programmes actuels sont, en effet, venus à terme à la fin de 1975 et le Conseil n'a pas pu aboutir, le 15 décembre 1975, à une décision sur leur poursuite;
- déposera, au cours du deuxième trimestre 1976, une proposition de programme pluriannuel (1977-1980) d'"actions directes" confiées au Centre commun de recherche (CCR). Cette proposition tiendra compte du débat intervenu au Conseil le 15 décembre 1975. Elle visera essentiellement à concentrer les activités de recherche du Centre commun sur les grands thèmes de l'énergie et de l'environnement, ces activités étant complétées par des actions dans le domaine des mesures, étalons et techniques de référence. Le caractère de service public du Centre sera accentué;
- transmettra au Conseil, dès le troisième trimestre, sa proposition de révision du programme pluriannuel de recherches énergétiques adopté en 1975 et dont la première phase viendra à échéance à la fin de l'année (2). Les expériences de cette première phase - au cours de laquelle des recherches nouvelles ont été entreprises dans le domaine de la conservation de l'énergie, de la

(1) JO C 7 du 29 janvier 1974

(2) N° 327 du Neuvième Rapport général

production et de l'utilisation de l'hydrogène, de l'énergie solaire, de l'énergie géothermique, de l'analyse des systèmes - devraient permettre une adoption du programme afin d'assurer une coopération efficace avec les programmes nationaux débutant dans le même secteur.

Information scientifique et technique et gestion de l'information

78. La création du réseau européen EURONET constituera, dans le cadre du plan d'action triennal, un élément fédérateur des systèmes d'information scientifiques et techniques européens. En 1976, EURONET devrait notamment couvrir la métallurgie, la médecine et certains domaines sociaux; à plus long terme, l'énergie, l'enseignement, l'information industrielle et les brevets seront intégrés au réseau.

La Commission fera en outre au Conseil, au cours du dernier trimestre de l'année, des propositions concrètes concernant l'évaluation, la diffusion et l'exploitation des résultats de la recherche, en vue d'élaborer une politique commune relative au marché de l'information, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Education et reconnaissance mutuelle des diplômes

79. La Commission

- se consacrera pendant toute l'année 1976 à la mise en oeuvre du premier programme d'action "éducation" à réaliser au niveau communautaire qui a été adopté le 10 décembre 1975 par le Conseil et les ministres de l'éducation réunis au sein du Conseil (1). Cette mise en oeuvre sera réalisée en collaboration étroite avec le nouveau Comité de l'éducation. Avant le 1er juillet un rapport sera établi sur la manière dont les systèmes d'éducation pourraient réduire le chômage des jeunes en facilitant le passage de l'étude à la vie active. Des projets pilotes à lancer dans plusieurs Etats membres aideront à développer des mesures pédagogiques adéquates pour l'enseignement donné à de jeunes étrangers. Des rencontres entre les responsables aux divers niveaux ainsi que des études seront les premiers pas concrets pour promouvoir la mobilité dans ce secteur et arriver à une plus grande correspondance des systèmes éducatifs dans la Communauté;

(1) N° 334 du Neuvième Rapport général

- fera des propositions pour le développement de l'éducation en matière d'environnement au niveau des écoles primaires supérieures et secondaires inférieures dans le contexte du programme de la Communauté sur l'environnement (deuxième trimestre);
- s'attachera, en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes de la Communauté, à faire adopter les propositions dont l'examen est le plus avancé dans le cadre du Conseil, en particulier celles relatives aux infirmiers, aux architectes et, dès que le Parlement européen se sera prononcé sur la proposition modifiée, celle relative aux avocats.

POLITIQUE COMMUNE DES TRANSPORTS

80. La Commission poursuit la mise en oeuvre de son programme 1974 / 1976 contenu dans sa communication au Conseil du 24 octobre 1973. L'action principale porte sur la poursuite de l'examen, tant devant le Parlement européen que devant le Conseil, des propositions faites en 1975.

81. La Commission poursuivra la mise en place progressive du système communautaire de transport qu'elle a préconisé. Elle compte prendre cette année les initiatives nouvelles suivantes :

- communication relative à l'action de la Commission en matière de coordination des investissements d'infrastructures de transport qui devrait prévoir entre autres les instruments de financement communautaire (deuxième trimestre). Cette communication n'a pas été transmise au Conseil en 1975, comme initialement prévu (1), car la Commission a préféré valoriser d'abord au maximum la procédure de consultation existante;
- propositions complémentaires relatives à l'organisation du marché des transports visant en particulier l'interdiction des comportements anti-économiques dans le domaine des prix et conditions de transport d'une part et le régime communautaire pour les transports routiers de marchandises entre Etats membres, d'autre part (premier et quatrième trimestre);
- proposition de la Commission aux Etats membres réunis au sein du Conseil concernant la révision de l'accord du 21 mars 1955 (2) relatif à l'établissement de tarifs directs internationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier (premier trimestre).

82. En ce qui concerne la poursuite de certaines actions, notamment dans le domaine de l'harmonisation des structures, déjà engagées antérieurement, la Commission compte transmettre au Conseil les propositions ci-après :

(1) N° 42 du mémorandum complémentaire au discours programme 1975

(2) JO 9 du 19 avril 1955

- proposition de règlement pour la mise en oeuvre de l'accord concernant l'immobilisation temporaire des bateaux, envisagée à l'issue des négociations avec la Suisse (troisième trimestre);
- propositions visant à modifier d'une part le règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et, d'autre part, la proposition de règlement complétant celui-ci (premier trimestre) (1). Cette action est à mener en liaison avec celle en vue de la ratification de l'AETR conjointement par les Etats membres;
- propositions concernant la comparabilité des comptabilités et l'uniformisation des calculs des coûts des chemins de fer, dans le cadre de la mise en oeuvre de la décision 75/327/CEE du 20 mai 1975 (quatrième trimestre).
- proposition concernant l'harmonisation des structures des taxes sur les véhicules utilitaires (quatrième trimestre).

(1) JO L 77 du 29 mars 1969 et JO C 108 du 10 décembre 1973

ACTIVITE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT

83. En ce qui concerne l'activité de crédit et d'investissement de la Commission, il y a lieu de souligner que la CECA a été saisie par les industries du charbon et de l'acier de demandes de financement portant sur 1,8 milliard d'unités de compte pour 1976 et les années suivantes. La CECA supporte ainsi une part considérable des dépenses d'investissement de ces industries. La Commission a l'intention d'utiliser pleinement les possibilités de refinancement aux conditions avantageuses dont elle dispose pour créer de nouvelles incitations aux investissements.

84. Dans l'industrie sidérurgique, la Commission attache une importance particulière aux projets tendant à accroître la compétitivité des entreprises (modernisation et rationalisation). C'est dans ce cadre également que s'inscrit l'aide aux investissements visant à assurer l'approvisionnement de la Communauté en matières premières en provenance d'Etats tiers.

Dans le cadre de la politique énergétique, le développement de sources alternatives d'énergie fera l'objet d'un soutien accru en 1976, par exemple par le financement de centrales thermiques utilisant le charbon de la Communauté et par le développement dans l'industrie sidérurgique, des investissements visant à assurer la récupération et une utilisation rationnelle de l'énergie.

[/Compte tenu des difficultés que l'industrie du charbon et de l'acier connaît actuellement, les possibilités de financement ouvertes à la CECA par les articles 54 et 56 du Traité seront appelées à jouer un rôle important en 1976.]

La Commission continuera à considérer les prêts à finalité sociale comme prioritaires et à les octroyer à des conditions particulièrement avantageuses. Des prêts à long terme au taux d'intérêt de 1 % seront consentis sur la réserve spéciale pour la construction de logements ouvriers.

C. LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE INTERIEUR

85. En matière douanière, la Commission prendra elle-même, dans le cadre de ses compétences, ou proposera au Conseil, toute une série de mesures en vue de simplifier les procédures et les formalités, conformément aux objectifs énoncés dans son programme du 25 février 1975 qui prévoit une action dans les domaines des règles d'origine, du tarif douanier commun et du transit communautaire (1). Cette action s'étendra sur toute l'année.

La Commission continuera de poursuivre sa politique d'harmonisation des législations douanières, indispensable à la réalisation de l'union douanière. A cet égard, elle transmettra au Conseil, notamment, au cours du premier trimestre, une proposition de directive relative à la dette douanière et, vraisemblablement au cours du quatrième trimestre, une proposition de règlement en matière d'admission temporaire de marchandises importées dans le territoire douanier de la Communauté.

86. Cette année encore, l'accent sera mis sur la réalisation des actions relevant du programme de politique industrielle et, en particulier, sur l'élimination des entraves techniques et sur la création, pour les sociétés, d'un cadre juridique à la mesure européenne (2).

Dans le secteur particulier des spécialités pharmaceutiques, les avis du comité, créé conformément aux directives adoptées par le Conseil l'année dernière permettront à la Commission de disposer des informations nécessaires pour développer une politique cohérente en matière de santé publique. La Commission présentera en outre une proposition sur la médecine vétérinaire avant la fin du premier trimestre.

D'autres projets visent à donner aux citoyens et aux entreprises une meilleure protection dans le contexte d'un marché intérieur plus largement ouvert (nouvelles initiatives au cours du troisième trimestre en matière de crédit à la consommation et de responsabilité du fait des produits (3)).

(1) N° 73 du Neuvième Rapport général

(2) N° 71 du présent mémorandum

(3) N° 119 du présent mémorandum

Enfin, la Commission transmettra au Conseil dans le courant du premier semestre un mémorandum sur la création de marques communautaires, consécutivement à la signature en décembre 1975 de la convention sur le brevet communautaire.

Au cours du deuxième trimestre, la Commission mettra au point deux conventions en matière de droit pénal économique qui avaient été initialement prévues pour 1975 (1). En outre, une proposition de directive sur les agents commerciaux, qui avait été également prévue pour l'année écoulée (1), sera transmise au Conseil au cours du quatrième trimestre.

(1) N° 47 du mémorandum complémentaire au discours-programme 1975

D. LA POLITIQUE DE L'INFORMATION

A l'intérieur de la Communauté

87. Un des objectifs prioritaires de la politique de l'information au cours de l'année 1976 sera, dans la perspective notamment de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en 1978, d'intéresser plus profondément la totalité des Européens à la construction de l'Europe.

Parallèlement à l'action vis-à-vis du grand public, la Commission s'emploiera à améliorer, en les sélectionnant et en les rationalisant, les contacts avec les milieux politiques, syndicaux et universitaires, avec les consommateurs, les dirigeants d'entreprise et les milieux agricoles.

Par ailleurs, la politique de décentralisation sera développée par un effort accru d'information au niveau régional.

A l'extérieur de la Communauté

88. Il faut souligner la demande d'information accrue qu'occasionne l'extension considérable des relations extérieures de la Communauté.

Tout en gardant dans ce domaine une priorité pour l'information des grands partenaires commerciaux et des pays ACP, un effort supplémentaire sera fait en direction des pays du bassin méditerranéen.

La Commission y fera face en s'appuyant non seulement sur les bureaux d'information mais aussi sur les délégués de la Commission pour les pays de la convention de Lomé ainsi qu'en développant les relations étroites établies avec les services d'information des Etats membres et les conseillers d'information de leurs ambassades dans les autres pays tiers.

E. LE BUDGET ET LE CONTROLE FINANCIER

BUDGET

89. L'année 1976 verra un nouvel effort, de la part des institutions concernées, pour améliorer et approfondir les procédures et les débats dans le domaine budgétaire.

La Commission, compte tenu notamment des orientations issues de la dernière réunion du "Conseil européen" tenue à Rome les 1er et 2 décembre 1975, apportera toute sa collaboration pour que les mesures envisagées puissent être réalisées dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'elle transmettra au Conseil au cours du mois de mars une première communication indiquant les orientations budgétaires pour 1977, afin de préparer le débat qui aura lieu lors de la réunion du Conseil de mars et avril avec la participation conjointe des ministres des affaires étrangères et des ministres des finances.

90. Dans cette même époque, la Commission prendra toutes les initiatives utiles et examinera notamment la révision du règlement financier relatif à l'établissement et à l'exécution du budget des Communautés en vue, notamment, de pallier certaines difficultés qui se sont révélées à l'expérience.

91. En vue d'appliquer l'unité de compte "panier européen" au budget dès le 1er janvier 1978, la Commission poursuit cette année les travaux préparatoires pour que toutes les décisions nécessaires soient prises en temps utile. En effet, l'appréciation complète des effets du recours à l'UCE pour le budget suppose une étude approfondie des implications de cette UCE sur les dépenses communautaires.

CONTROLE FINANCIER

92. Conformément à l'esprit des conclusions du Conseil européen de Rome, la Commission poursuivra ses efforts pour mettre en place un contrôle financier des dépenses communautaires plus efficaces, notamment en matière de prévention et de répressions des irrégularités au détriment des fonds communautaires. Dans cet esprit, la Commission se propose d'apporter son concours afin que, dès la ratification du traité sur l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, la future Cour des comptes d'une part, mais aussi la Commission compétente du Parlement européen soient mises à même d'exercer leurs fonctions de la manière la plus efficace possible dans le nouveau cadre qui sera le leur.

93. En ce qui concerne le renforcement des mesures de prévention et de poursuite des irrégularités commises dans le cadre du financement de la politique agricole commune, la Commission développera un certain nombre d'actions afin de donner suite à la résolution du Conseil du 15 décembre 1975 (1). D'une part, elle établira progressivement dans le cadre de ses propres compétences, des mesures visant à une application plus stricte et à une meilleure formulation de la législation d'application des Communautés européennes et en informera le Conseil dans les meilleurs délais. D'autre part, la Commission souhaite que les travaux de la mission extraordinaire de contrôle soient poursuivis et approfondis. Elle envisage qu'après le secteur de la viande bovine, qui a fait l'objet d'examen jusqu'à présent, et sur lequel un rapport sera transmis au Parlement et au Conseil au cours du deuxième trimestre, la mission puisse examiner celui du vin.

(1) N° 56 du Neuvième Rapport général

F. LA STATISTIQUE

94. L'Office statistique exécutera en 1976 de nouvelles enquêtes importantes notamment sur le coût de la main-d'oeuvre et sur différents aspects de la production agricole. Les enquêtes annuelles auprès des entreprises, jusqu'ici limitées à l'industrie, seront progressivement étendues au commerce. Des travaux sur la structure de la consommation d'énergie sont également envisagés. Un système des statistiques de l'éducation sera développé.

C'est au cours de l'année 1976 que l'intégration des statistiques dans les trois nouveaux pays membres sera achevée, y compris dans le domaine du commerce extérieur où elle était particulièrement difficile. La rapidité de diffusion de résultats statistiques comparables pour les neuf pays membres en sera grandement améliorée.

III. DE MEILLEURS EQUILIBRES STRUCTURELS ET REGIONAUX ET UNE MEILLEURE QUALITE
DE LA VIE

POLITIQUE SOCIALE

95. La Commission s'attachera plus que par le passé, dans la perspective notamment de la poursuite des travaux de la Conférence tripartite et de l'élaboration du programme de politique économique à moyen terme(1), à ce que la politique sociale s'étende à tous les aspects sociaux des politiques communautaires. Les remèdes à la situation présente impliquent, en effet, une action convergente des responsables économiques et sociaux.

Emploi

96. La Commission poursuivra et développera l'information courante et l'analyse sur les problèmes de l'emploi, notamment dans le cadre du programme d'études sur le marché de l'emploi. De même la coopération avec les services de l'emploi sera développée. Un rapport, élaboré par un groupe d'experts indépendants et visant à identifier les principaux problèmes que posera l'évolution de l'emploi au cours des prochaines années permettra d'éclairer l'action future de la Commission ainsi que celle des autres institutions communautaires.

97. En matière de formation professionnelle, la Commission transmettra deux projets de recommandation au Conseil, l'un visant à promouvoir le développement d'une formation professionnelle pratique complémentaire en faveur des jeunes à la recherche d'un emploi (premier semestre), l'autre tendant à assurer le développement de la formation professionnelle des travailleurs féminins (deuxième semestre).

98. En ce qui concerne la libre circulation des travailleurs,

- elle proposera des mesures à adopter en vue de la lutte à mener contre les migrations clandestines (premier trimestre);
- et mettra en oeuvre la première étape de la libre circulation en faveur des travailleurs turcs, en application des dispositions du Protocole additionnel à l'Accord d'association.

(1) N°s 37-38 du présent mémorandum

Fonds social

99. Le Fonds social - le cas échéant en coopération étroite avec les autres instruments financiers de la Communauté et notamment avec le Fonds régional - continuera ses interventions en faveur de la formation et de la mobilité de la main-d'oeuvre dans tous les domaines qui lui ont été successivement ouverts.

La Commission regrette que le Conseil n'ait pas suivi ses propositions d'ouvrir le Fonds en faveur d'opérations d'adaptation professionnelle liée à la récession; elle cherchera donc des solutions à cet égard dans le cadre du système existant.

Par ailleurs, conformément à l'article 11 de la décision du Conseil du 1er février 1971 sur la réforme du Fonds social européen (1) la Commission procédera à un réexamen de l'ensemble des règles régissant le fonctionnement du Fonds social et soumettra des propositions au Conseil à la fin de l'année 1976.

La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise

100. L'action de la Commission en ce domaine s'inscrira cette année encore dans le cadre des travaux en matière de statut de la "société européenne" et de rapprochement des structures des sociétés anonymes (2).

Conditions de vie et de travail

101. La Commission envisage de nouvelles actions spécifiques dans les secteurs suivants :

Salaires, revenus et patrimoines

102. Elle transmettra au Conseil :

- un rapport sur le système d'encouragement à la formation des patrimoines chez les travailleurs (deuxième semestre);
- une étude sur les plus bas salaires dans la Communauté, suivie des conclusions de la Commission (deuxième semestre).

(1) JO L 28 du 4 février 1971

(2) N° 71 du présent mémorandum

Protection et sécurité sociale

103. La Commission transmettra au Conseil des propositions visant :

- l'extension de la protection sociale, notamment dans le cadre de la sécurité sociale, aux catégories de personnes non couvertes ou insuffisamment couvertes (premier semestre);
- la réalisation progressive de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le domaine de la sécurité sociale (deuxième semestre).

Budget social européen

104. Le premier budget social européen (1970/1975) transmis au Conseil en décembre 1974 (1) et révisé à la demande de celui-ci, sera disponible au cours du premier trimestre.

Par ailleurs, la Commission proposera, au cours du deuxième semestre, la prolongation du programme de mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté.

Protection des travailleurs migrants

105. Le programme d'action en faveur des travailleurs migrants, objet de la résolution du Conseil du 18 décembre dernier (2), sera mis en oeuvre. La Commission proposera, au cours du deuxième semestre, les actions suivantes :

- concertations des politiques migratoires des Etats membres vis-à-vis des pays tiers;
- dans le cadre des travaux visant l'octroi des droits spéciaux aux citoyens des Etats membres, la Commission examinera la possibilité d'assurer la participation effective de tous les migrants à la vie des collectivités locales des pays d'accueil;
- mesures destinées à mettre en oeuvre l'accord d'association avec la Turquie en matière de sécurité sociale des travailleurs migrants.

Protection des travailleurs en cas de licenciements individuels

106. Les conclusions d'un rapport sur la situation des travailleurs en cas de licenciements individuels seront examinées - au cours du premier trimestre - avec les représentants des partenaires sociaux. A la suite de cet examen, la Commission décidera de l'opportunité de propositions au Conseil en ce domaine.

(1) N° 229 du Huitième Rapport général

(2) N° 217 du Neuvième Rapport général

Handicapés

107. La Commission élaborera un programme à long terme pour la réintégration sociale des handicapés, qui sera présenté au Conseil au cours du deuxième semestre.

Humanisation du travail et aménagement des tâches

108. Le rapport de la Commission sur l'humanisation des tâches sera présenté au Conseil au cours du premier trimestre. Ce problème sera examiné ensuite en relation avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Protection sanitaire et sécurité des travailleurs et des populations

109. En plus de l'élaboration de certaines études et propositions (étude sur l'impact radiologique de l'expansion nucléaire, établissement des critères de nocivité et des normes de protection sanitaire communes intéressant les polluants majeurs de l'environnement), la Commission proposera, au cours du deuxième trimestre, un programme d'action concernant la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur les lieux de travail, sur la base des "lignes d'orientation" élaborées en 1975. En outre, à la suite des travaux engagés depuis la création du Comité consultatif compétent pour ces domaines, elle proposera des mesures concrètes pour la prévention des risques inhérents à certaines fabrications, dans l'industrie chimique (deuxième semestre).

Elle précisera les objectifs à moyen terme à la recherche encouragée sur base du traité CECA, dans le domaine social (quatrième trimestre).

Participation des travailleurs à l'élaboration des politiques communautaires

110. La Commission entend développer la participation active des partenaires sociaux à cet égard. Elle envisage notamment :

- l'aide de la Commission aux organisations de travailleurs en vue de la mise en place d'un institut syndical européen;
- la poursuite des relations avec les partenaires sociaux des différents secteurs en vue, d'une part de leur consultation au sujet des politiques communes, et d'autre part de l'intensification de rencontres à caractère paritaire dans les secteurs les plus importants de l'économie.

POLITIQUE REGIONALE

111. 1976 devrait voir le plein fonctionnement des instruments mis en place l'année dernière, le Fonds européen de développement régional et le Comité de politique régionale.

Le Fonds européen de développement régional est opérationnel, mais il importe maintenant d'en assurer le fonctionnement afin de l'orienter le plus efficacement possible vers la correction des principaux déséquilibres régionaux de la Communauté. C'est la raison pour laquelle la Commission veillera plus particulièrement à ce que les interventions du Fonds soient concentrées dans les régions affectées par les déséquilibres les plus graves et à ce que les projets auxquels le concours du Fonds est octroyé dans ces régions aient un réel impact sur leur développement. Pour que la situation des régions les plus désavantagées s'améliore le plus rapidement possible, il est indispensable que l'effort global en faveur de ces régions s'accroisse. Aussi, la Commission s'assurera-t-elle que le concours du Fonds soit plus nettement complémentaire de l'effort consenti par les Etats membres.

En ce qui concerne le Comité de politique régionale, les premiers programmes de développement régional établis selon le schéma commun adopté par ce comité seront présentés à la Commission au cours de cette année.

112. La Commission est toutefois consciente que ces deux instruments ne suffisent pas, à eux seuls, à résoudre les disparités régionales existant dans la Communauté.

Ainsi, il est important d'améliorer l'incidence sur le plan régional des instruments financiers de la Communauté. Le renforcement au niveau des services de la Commission de la coordination des instruments ayant un impact régional s'inscrit dans cet objectif. Les mécanismes mis en place par la Commission dans ce but devraient faire sentir leurs effets dès cette année.

Dans le même contexte, la Commission s'efforce de développer une action de coordination plus poussée au niveau des politiques communautaires afin d'assurer une plus grande convergence entre les objectifs notamment de la politique agricole, de la politique industrielle, de la politique sociale, de la politique extérieure et les objectifs de la politique régionale communautaire.

Dans le même esprit de coordination des politiques communautaires, la Commission s'efforcera de mettre en oeuvre les principes de coordination des aides régionales, ce qui devrait également contribuer à la concentration des efforts sur les régions où les mesures sont les plus nécessaires.

113. Enfin, dans la situation économique actuelle, où les problèmes de l'emploi et de l'inflation se trouvent au premier plan, la Commission tient à souligner l'importance de politiques structurelles efficaces et notamment de politiques régionales appelées à contribuer de façon déterminante à l'élimination des causes mêmes de ces problèmes.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

114. Au cours de l'année 1976, la Commission poursuivra la mise en oeuvre du programme d'action approuvé par le Conseil le 22 novembre 1973 ainsi que l'application des décisions prises par le Conseil lors de ses réunions des 7 novembre 1974, 16 octobre 1975 et 8 décembre 1975 (1). Parmi ces travaux, la Commission s'emploiera avant tout à réaliser ceux prévus en 1975 qui, faute de moyens, n'ont pu être menés à bien.

L'effort de la Commission portera en priorité sur la lutte contre la pollution des eaux tant au plan communautaire qu'au plan international.

115. Au premier trimestre de l'année 1976, la Commission transmettra plusieurs directives ayant trait à la définition d'objectifs de qualité des eaux concernant la pisciculture et la conchyliculture. Dans le même domaine, la Commission transmettra des propositions relatives à l'instauration d'une procédure d'échange d'information sur le contrôle de la pollution des eaux douces de surface ainsi que sur les méthodes de mesure à utiliser pour déterminer la qualité de ces mêmes eaux de surface.

Enfin, dans le domaine de la protection du milieu et des espèces naturelles, la Commission transmettra une proposition de directive relative à la protection de certaines espèces d'oiseaux.

116. Au cours des deuxième et troisième trimestres, la Commission transmettra au Conseil une proposition de directive relative au transport, au stockage et au traitement des déchets toxiques et dangereux, ainsi que des propositions appropriées relatives au contrôle de l'utilisation de substances chimiques nouvelles susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement.

117. Au cours du quatrième trimestre, la Commission présentera deux propositions de directives relatives à la lutte contre la pollution des eaux. La première concernera la protection des eaux souterraines et la seconde la définition des objectifs de qualité des eaux destinées à l'irrigation.

.../...

(1) N° 253 du Huitième Rapport général et n° 237 du Neuvième Rapport général

Au cours du même trimestre, la Commission transmettra les résultats de ses travaux concernant l'évaluation des effets sur l'environnement des rejets thermiques provenant des centrales électriques ainsi que sur la définition des critères et des guides qui doivent être respectivement pris en considération ou suivis lors du choix et de l'exploitation des centrales nucléaires.

Enfin, la Commission transmettra des propositions appropriées en vue d'harmoniser les mesures d'application pour la protection des espèces menacées d'extinction de la faune et de la flore dans le cadre de la convention de Washington.

118. L'année 1976 sera également marquée par la transmission au Conseil au cours du deuxième trimestre d'une communication sur un deuxième programme d'action en matière d'environnement.

La Commission assurera en outre une participation active de la Communauté aux différentes conventions auxquelles cette dernière participe déjà (convention de Paris pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique) ou qu'elle est appelée à négocier (convention-cadre pour la protection du milieu marin contre la pollution en Méditerranée, convention sur la protection chimique du Rhin, convention de Strasbourg sur la protection des eaux internationales).

PROTECTION DES INTERETS DES CONSOMMATEURS

119. La Commission poursuivra ses travaux concernant la mise en oeuvre du programme préliminaire de la Communauté économique européenne en faveur d'une politique de protection et d'information des consommateurs approuvée par le Conseil le 14 février 1975 (1).

Un certain nombre de propositions qu'elle avait espéré transmettre au Conseil en 1975 ont demandé plus de temps que prévu du fait de la complexité des sujets traités et du caractère inédit de l'approche. La proposition - déjà citée - sur l'étiquetage des produits alimentaires (2) devrait être transmise au Conseil au cours du premier trimestre 1976. Les propositions de directives sur les contrats conclus ailleurs que dans les locaux commerciaux devraient l'être au cours du deuxième trimestre, et suivies, au cours du troisième, de propositions de directives sur le crédit à la consommation (3) et la standardisation des conditions quantitatives de commercialisation de certains produits préemballés. Cette dernière proposition de directive sera accompagnée d'une autre relative aux prix unitaires des produits alimentaires, vendus au poids ou au volume. Toujours au cours du troisième trimestre, une proposition de directive sur l'enseignement à distance sera présentée au Conseil.

120. Le Comité consultatif des consommateurs continuera à bénéficier de l'aide de la Commission.

Au cours du dernier trimestre de l'année, la Commission organisera une réunion de toutes les organisations de consommateurs des Etats membres.

(1) N°s 240-241 du Neuvième Rapport général

(2) N° 65 du présent mémorandum

(3) N° 87 du présent mémorandum

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GR
GROUPE DU PORTE-P
GRUPPO DEL PORTA
BUREAU VAN DE WOORDVO

PRESSE-MEDELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE

INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS

EMBARGO : 10.2.76 à 18.00 h.

Bruxelles, le 10 février 1976

PRINCIPAUX EXTRAITS DU DISCOURS-PROGRAMME PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT
ORTOLI DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN A STRASBOURG LE 10 FÉVRIER 1976

Dressant le bilan de l'année 1975, le Président ORTOLI y a discerné des zones d'ombres, mais aussi des raisons d'espérer : "la crise économique a frappé différemment chaque Etat membre, et, malgré un sérieux effort de coordination des politiques, vigoureusement encouragé par la Commission, nous sortons de la crise plus éloignés les uns des autres que nous n'y étions entrés... D'un autre côté, il y a eu une amélioration de la conscience de l'Europe illustrée par trois séries de faits très importants".

- Confirmation du maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté;
- Progrès en matière institutionnelle : l'élection du Parlement au suffrage universel a été décidée et sa date fixée; l'extension de ses pouvoirs budgétaires est désormais une réalité. Le dialogue du Parlement avec le Conseil en est devenu plus fréquent et plus approfondi; enfin "la Communauté a trouvé dans le Conseil européen un organe capable de prendre, dans le respect des Traités, les grandes décisions qui engagent son avenir : il faut souhaiter qu'il continue à concilier souplesse, rapidité de décision, et capacité de création, avec rigueur institutionnelle et respect des règles du Traité".
- Progrès dans la mise en oeuvre des politiques communes qui représentent la réalité vivante de l'Europe : Convention de Lomé et politique méditerranéenne s'inscrivent à côté d'instruments d'action à l'échelle mondiale tel que le système de préférences généralisées, dans le cadre de notre doctrine d'ensemble sur les rapports avec le Tiers-Monde.

Dans le domaine des politiques économiques internes, rapprochement ou au moins, meilleure compatibilité des politiques économiques des Etats membres, démarrage effectif du Fonds régional, impulsion nouvelle aux travaux des Institutions communautaires dans le domaine de la politique énergétique, constituent autant de progrès significatifs; de plus nous avons réussi à empêcher que les actions de défense contre la crise n'entraînent la résurgence du protectionnisme à l'intérieur de la Communauté.

1976 | "L'année qui s'ouvre", a poursuivi le Président, "sera d'abord une année de travaux concrets, au cours de laquelle nous mettrons en oeuvre sur les bases existantes les actions nécessaires pour répondre à trois impératifs fondamentaux" :

"1. Premier impératif : Faire face ensemble aux grands problèmes extérieurs du moment

a) le "Dialogue Nord-Sud" constitue sans doute, depuis la Conférence de la Havane et la réunion de Bretton Woods, une des tentatives les plus ambitieuses pour remodeler les relations économiques internationales, en vue d'aboutir à un ordre économique plus juste et plus équitable. Dans ce dialogue trois maître-mots devront guider notre action : globalité, unité d'action et souplesse. La globalité qu'exige l'imbrication étroite entre les sujets traités n'exclut naturellement pas l'effort indispensable pour prendre la mesure de chaque problème particulier. Ce qui importe cependant, c'est que les travaux permettent d'aboutir à une vision d'ensemble des relations futures entre nations.

Unité d'action car la Communauté, qui a su se présenter unie, doit continuer tout au long de la Conférence de parler d'une seule voix pour défendre efficacement ses intérêts.

Souplesse car la Communauté doit s'efforcer d'être un inspirateur de solutions et de compromis.

C'est dans cette perspective que la Commission (...) oeuvrera pour que la Communauté soit vraiment l'un des partenaires majeurs du grand débat qui s'ouvre.

b) la quête de l'indépendance exige, d'une part, une conscience suffisante de sa propre spécificité et, d'autre part, la possession d'assez de moyens matériels et de puissance économique pour que des velléités on puisse passer aux décisions.

La spécificité existe, nous en sommes tous convaincus. La situation géographique de l'Europe, sa pauvreté en énergie et en matières premières, son histoire, responsable des liens très particuliers qui l'unissent au tiers-monde, tout cela fait que nos intérêts ne sont pas ceux de tous et que notre façon d'envisager les grands problèmes du moment n'est pas la même que celle des autres grandes régions industrialisées du globe.. De l'extérieur, la Communauté est ressentie comme une entité réelle. A l'intérieur, l'idée fait aussi son chemin, encore que le débat ne sera vraiment complet, que lorsque l'on parlera ouvertement des questions de défense. Ce qui manque encore, et beaucoup, ce sont les moyens de cette indépendance. Parmi ceux-ci je voudrais aujourd'hui insister sur les efforts indispensables en vue d'une politique commune de l'énergie... Ne recommençons pas l'erreur du passé et sachons prévoir... Nos dernières propositions vont dans ce sens. Après avoir recueilli votre avis, il appartiendra au Conseil de décider. Je le conjure de faire vite.

"2. Deuxième impératif : faire progresser l'Union économique et monétaire

Pour progresser sur le plan politique -- c'est-à-dire vers l'Union européenne -- la Communauté a besoin d'une base intérieure solide. Pour assurer son action extérieure, il lui faut le robuste support d'une unité économique et monétaire mieux établie. Pour maintenir son acquit, il lui faut étendre les domaines où politiques, structures, comportements, sont communs ou s'harmonisent.

Travail ingrat, qui se heurte au scepticisme. A tort : il ne s'agit pas de nier les différences de situation entre les économies de nos Etats membres. Il est vrai qu'elles limitent en partie nos possibilités d'action, et retardent le moment où l'Union sera faite. Mais à leur donner trop d'importance, nous risquons de laisser s'accroître nos différences, et de renoncer à nos objectifs.

Or, nous ne devons pas oublier trois éléments essentiels : nous avons déjà atteint un haut niveau d'intégration : l'unité du marché industriel, l'organisation commune de l'agriculture, la mobilité de l'emploi, l'importance du commerce intracommunautaire (plus de la moitié de nos échanges se fait entre Etats membres) sont des faits. Deuxième remarque : dans de nombreux domaines de l'économie, du monétaire, ou du social, des progrès importants sont possibles, et, c'est le point capital, cela est vrai, nonobstant les divergences des économies. Enfin, l'Europe, en tant qu'entité, peut et doit intervenir pour combler les écarts, et faciliter le rapprochement des structures. Politique agricole, politique industrielle, politique régionale, politique de l'énergie, politique sociale sont des éléments de rééquilibrage dont nous n'avons pas tiré tout le parti possible.

Notre grande tâche commune en 1976 sera d'amplifier la reprise et de résorber durablement le chômage. Cette vigilance doit se traduire par des décisions concrètes. Par exemple, il faudrait enfin appliquer effectivement la décision du 22 mars 1971 qui prévoit qu'on détermine au niveau communautaire, pour l'ensemble des budgets publics des Etats membres, des marges à l'intérieur desquelles devront se situer "l'ampleur et les modes de financement et d'utilisation de ces derniers". La Commission proposera donc la mise en place, au sein du Comité monétaire, d'un groupe chargé de suivre l'évolution des dettes publiques. Dans le domaine monétaire aussi au moment où, au niveau international un consensus nouveau se dessine, il est important de resserrer nos liens au niveau communautaire. Il ne saurait s'agir, bien au contraire, de relâcher les engagements actuels de ceux qui participent au serpent. Mais pour faciliter dès maintenant l'harmonisation des politiques de change, et préparer l'avenir communautaire dans ce domaine, il convient, conformément à la suggestion faite par M. Tindemans, de réintroduire l'ensemble du système dans une procédure communautaire avec la participation des représentants de tous les Etats membres de la Communauté au niveau des ministres des finances, comme à celui des gouverneurs. (...) Le dérèglement des mécanismes de création monétaire au niveau international, et la nécessité de financement de déficits budgétaires sans cesse croissants, sont parmi les principaux facteurs des désordres actuels. L'insuffisante cohérence des politiques monétaires des Etats membres n'a pas permis d'éviter l'abondance des liquidités fournies par les systèmes non contrôlés d'Eurodevises, il importe d'assurer au sein de la Communauté une étroite coopération des autorités monétaires dans la gestion de leur politique interne et externe. La mise en place d'un organisme unique, responsable au niveau communautaire de l'appréciation des décisions dans le domaine du crédit et de la politique de liquidité, des taux d'intérêt et de change, serait indispensable à l'instauration et au maintien de la stabilité monétaire interne et externe. Pour assurer ces tâches, le Fonds européen de coopération monétaire devrait être développé tant dans ses compétences que dans ses moyens et enfin doté de la structure administrative appropriée... La Commission examine la possibilité que l'or qui sera restitué par le FMI aux Etats membres fasse partie, dans une proportion à déterminer, de dépôts en actifs de réserves et en monnaies européennes qui seraient effectués auprès du FECON par chacun des Etats membres.

"Après constitution de ces dépôts, c'est au FECOM qu'il appartiendrait d'assurer directement les financements à court terme et à très court terme. Cette multilatéralisation des crédits serait en outre facilitée par le recours à la nouvelle unité de compte européenne - que nous pouvons appeler l'ECU. Un développement de son rôle pourrait conduire à le faire servir de moyen de règlements entre autorités monétaires et d'instrument de réserve. Cependant, le retour nécessaire aux grands équilibres et l'accompagnement des changements consécutifs à la modification des termes de l'échange international imposent que la Communauté se fixe des objectifs et engage ainsi l'action des Etats membres sur la base d'un programme de politique à moyen terme. La Commission compte se prononcer sur un projet de programme en juillet prochain. Elle le fera en ayant à l'esprit que l'effort de concertation des politiques économiques, à court terme comme à moyen terme, ne peut être soutenu durablement sans la restauration, dans la Communauté au moins, d'une stabilité monétaire dont les disciplines s'exercent au niveau de la politique économique de chacun de nos Etats membres..."

"La Communauté peut faire beaucoup" a dit le Président en conclusion "pour renforcer, à neuf, sa cohésion interne, et ses structures communes de politique économique et monétaire. Encore n'ai-je évoqué que l'aspect proprement économique et monétaire d'une telle action, parce que c'est là que le scepticisme est le plus grand, et donc que la démonstration doit être faite avec le plus de force. Mais qu'on mette en oeuvre la politique énergétique que nous proposons, qu'on s'attache à la politique industrielle en offrant à l'industrie aéronautique, si elle est capable d'en profiter, un marché plus large que les marchés nationaux; qu'on avance dans la politique fiscale; qu'on donne à la politique sociale et à la politique régionale la valeur d'un supplément et non le caractère d'une compensation financière; et je vous garantis que beaucoup de nos doutes distingués sur l'Union économique et monétaire se dissiperont par la vertu stimulante de l'action".

"En considérant ces perspectives - que notre volonté peut nous ouvrir - nous ne devons pas oublier les finalités sociales que nous poursuivons. Toute nouvelle action dans le domaine économique et en particulier la recherche d'une plus grande cohésion des politiques nationales, jouera un rôle dans la politique de l'emploi et dans l'élimination des inégalités sociales. A l'inverse, toute action dans le domaine spécifiquement social conditionne étroitement le maintien de l'équilibre économique..."

"Nos efforts dans le domaine social et économique n'engendreront pas de résultats déterminants et durables si nous n'associons pas plus étroitement à nos travaux la totalité des groupes sociaux et économiques directement concernés, en les informant et en leur donnant la possibilité de participer à la prise des décisions dans la Communauté, grâce en particulier au Comité économique et social qui représente à cet égard un instrument privilégié très précieux, au Comité de l'emploi qui réunit les Ministres des Affaires sociales des Etats membres, la Commission et les partenaires sociaux et surtout à la Conférence tripartite qui a réuni en 1975 partenaires sociaux, ministres des Affaires sociales et la plupart des ministres des Affaires économiques et la Commission. Elle a permis de commencer d'évaluer ensemble la situation économique et sociale de l'Europe, et donc de faciliter l'élaboration des mesures à prendre. Son apport sera pleinement utilisé dans la définition du IVème programme de politique économique à moyen terme. La prochaine réunion tripartite, qui se tiendra dans le milieu de l'année, devra aller plus loin dans l'analyse et dans les conclusions".

"3. Troisième impératif : participer au grand débat institutionnel

L'année 1976 sera l'année du grand débat sur l'Europe... pour la première fois, dix-huit ans après l'élaboration des Traités de Rome, Etats-membres et institutions s'interrogent sur les voies à choisir pour poursuivre l'intégration européenne."

"Le rapport Tindemans comporte un grand nombre de propositions susceptibles d'être décidées à brèves échéances. Ces mesures ont un caractère progressif. Mais, et M. Tindemans lui-même souligné, elles "ne vont pas sans transfert de compétences à des organes communs...sans transfert de ressources des régions prospères vers les zones moins favorisées...sans contraintes, librement acceptées certes, mais exercées ensuite sans réserves".

"L'élection au suffrage universel du Parlement européen va entraîner, au cours des prochaines années, une profonde évolution de la Communauté confrontée une nouvelle fois avec le problème de son élargissement. "L'Union européenne", a poursuivi le Président, "pose certains problèmes sur lesquels nous pourrions parvenir rapidement à de bonnes décisions:

1) "L'action de la Communauté à l'extérieur, son efficacité, sa continuité dépendent du nombre et de la densité des politiques communes mises en place. Il n'y a, en effet, aujourd'hui, de politique européenne véritable que là où il y a exercice de compétence par des institutions : c'est le cas de la politique commerciale, de l'union douanière, de la politique agricole. Ce n'est aussi que sur la base d'une proposition élaborée par une institution impartiale qu'une minorité peut accepter le point de vue de la majorité... il faut donc dépasser progressivement la coordination non contraignante, qui caractérise la coopération politique pour instaurer des politiques communes dans de nouveaux domaines. C'est ainsi que la Commission appuie chaleureusement la proposition de transférer progressivement à la Communauté une part importante des crédits nationaux destinés à la coopération et au développement, et celle d'adopter une position commune dans les problèmes politiques généraux qui pourraient se poser dans nos relations avec le tiers monde. C'est avec raison que M. Tindemans fait état de la nécessité de concevoir et d'élaborer l'attitude de l'Europe vis-à-vis de l'extérieur dans une "cadre institutionnel unique"... indispensable pour permettre à l'Europe d'agir plus efficacement en parlant d'une seule voix vis-à-vis de l'extérieur. La formule de représentation conjointe associant la Présidence du Conseil et la Commission, formule dite du "tandem", déjà utilisée avec succès dans le dialogue euro-arabe et la conférence Nord-Sud, pourrait trouver des applications nouvelles, par exemple, dans certains contacts avec les Etats-Unis."

2) "Le développement des politiques vers l'extérieur suppose des progrès sur le plan interne, et en particulier dans le domaine économique et monétaire. Toute action dans ce domaine doit tenir compte bien entendu, des divergences structurelles qui existent entre les économies des pays membres. Cette capacité de modulation ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel : notre objectif et notre force sont l'unité, et la volonté d'avancer ensemble. Les différenciations doivent être l'exception, et non constituer l'une des modalités normales du développement communautaire. Elles doivent donc, si elles interviennent, être limitées dans le temps, encadrées dans les disciplines communautaires, accompagnées de mesures de solidarité, afin de favoriser le rapprochement et non d'aggraver les décalages. Le principe, c'est la loi commune : mêmes règles, mêmes progrès, même discipline pour tous."

3) "La protection des droits fondamentaux des citoyens. La Commission tient à exprimer toute sa satisfaction pour la sensibilité que M. Tindemans a montré pour cette question dans son rapport."

4) "Venons-en enfin au chapitre des Institutions.

Les propositions de M. Tindemans partent du souci de donner au système actuel un nouveau dynamisme. Il importe toutefois de ne pas rompre l'équilibre entre les institutions, qu'elles aient pour vocation de promouvoir l'intérêt communautaire ou d'exprimer les intérêts légitimes des Etats. Cet équilibre est à l'origine des progrès accomplis par la Communauté jusqu'à présent... Quant à l'attribution éventuelle au Parlement - dans le cadre du système institutionnel actuel - d'un pouvoir d'initiative législative au sens strict, il s'agit là d'une question qui concerne de près le Parlement et la Commission. Nos deux institutions devront avoir ensemble une discussion sérieuse sur cette suggestion importante, mais sur laquelle je ne veux pas cacher nos doutes - une discussion que faciliteront les rapports de confiance et de travail solidement établis entre elles."

"Un mot sur la Commission. Le développement des politiques communes implique qu'elle soit en mesure de remplir le plus efficacement possible le rôle que lui assigne le Traité : l'initiative, l'exécution des décisions, ainsi que la tâche de "gardienne des Traités"...

La Commission examine avec grande attention les propositions qui visent à renforcer la cohésion du Collège, notamment en aménageant la procédure de nomination et en y associant le Parlement. Elle garde aussi à l'esprit que le caractère collégial de la Commission doit être nécessairement sauvegardé.

"1976, dernière année de notre mandat, peut être une grande année pour l'Europe, si ensemble nous relançons une politique intérieure défailante, si ensemble nous participons au débat sur les mutations nécessaires, préparant la nouvelle phase dont l'élection directe devrait marquer avec éclat les débuts. Il en est du combat européen comme de tous les combats. Il ne se gagnera pas sans passion. Mais il ne se gagnera pas non plus sans cette fameuse volonté politique qui, après tout, n'est que le nom pompeux pour la ténacité de tous les jours."